



# GREAT GREEN WALL



Nations Unies  
Convention sur la lutte  
contre la désertification



Restauration des terres; Source: Collection de photos de la Banque mondiale

# LA GRANDE MURAILLE VERTE : ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE ET PERSPECTIVES À L'ORÉE 2030

VERSION FINALE



Rialtas na hÉireann  
Government of Ireland

# TABLE DES MATIÈRES

## 05

### INTRODUCTION

- 1.1 Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel
- 1.2 Objectif et portée du rapport

## 07

### INFORMATION DE FOND SUR LA DEGRADATION ET LA RESTAURATION DES TERRES

- 2.1 Dégradation des terres dans le monde et au Sahel
- 2.2 Contexte d'une politique internationale pour la restauration des terres
- 2.3 Restauration des terres et engagements internationaux
- 2.4 L'initiative de la GMV : contexte et informations générales

## 15

### RESULTATS DES ACTIVITES DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

- 3.1 Etat de mise en œuvre de la Grande Muraille verte dans les onze pays
- 3.1.1 Activités dans le cadre de la GMV
- 3.2 Initiatives régionales et réalisations de l'initiative GMV
- 3.3 Evaluation des impacts de l'initiative GMV
- 3.4 Aperçu des financements extérieurs et intérieurs mobilisés

## 33

### DEFIS ET OBSTACLES FINANCIERS

- 4.1 Défis à la mise en œuvre de la GMV et ses stratégies de restauration
- 4.2 Obstacles et risques pour le financement de la restauration des terres

## 40

### PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE DECENNIE

- 5.1 Intensification et mise à l'échelle fondamentale pour atteindre l'objectif à l'horizon 2030.
- 5.2 Renforcer, accélérer et améliorer la mise en œuvre de la GMV
- 5.3 Une approche structurée pour mobiliser le financement requis

## 53

### REFERENCES

## 55

### ANNEXES

- 6.1 Approche et méthodologie
- 6.2 Données par pays
- 6.2 Liste de projets de réhabilitation dans les onze pays

# LISTE DES ABRÉVIATIONS

- ACD : Action Contre la Désertification(AAD)
- AGR : Activité Génératrice de Revenus(IGA)
- APA : Agence Panafricaine (PAA)
- AT : Assistance Technique (TA)
- BAD : Banque Africaine de Développement (AfDB)
- BEI : Banque Européenne d'Investissement (EIB)
- BM : Banque Mondiale (WB)
- BRICKS : Building Resilience through Innovation, Communication and Knowledge Services
- BRIDGES : Boosting Restoration, Income, Development, Generating Ecosystem Services
- Communauté des Etats Sahélo-Sahariens (CENSAD)
- CCNUCC: Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatique (UNFCCC)
- CDB : Convention de Rio sur la Biodiversité
- CNULCD : Convention des Nations Unies sur la lutte Contre la Désertification (UNCCD)
- CORSIA : Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale
- FLEUVE : Front Local Environnemental pour une Union Verte
- FVC : Fonds Vert pour le Climat (GCF)
- GDT : Gestion Durable des Terres (SLM)
- GMV : Grande Muraille Verte (GGW)
- GRN : Gestion des Ressources Naturelles (NRM)
- IGMV : Initiative Grande Muraille Verte (GGWI)
- KfW : Kreditanstalt für Wiederaufbau
- MM : Mécanisme Mondial (GM)
- NDT : Neutralité en matière de Dégradation des Terres (LDN)
- ODD : Objectifs de Développement Durable (SDG)
- ONUAA : Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- OSC: Organisations de la société civile
- PFNL : Produits Forestiers Non Ligneux (NTFP)
- PME : Petites et Moyennes Entreprises (SME)
- PNUE : Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP)
- PSE : Paiement pour les Services Environnementaux
- RBF : Results-based Finance
- RBM : Results-based Management
- RNA : Régénération Naturelle Assistée (ANR)
- RSE : Responsabilité Sociale d'Entreprise (CSR)
- SADC: Southern African Development Community
- SAWAP : Programme Sahel et Afrique de l'Ouest
- SGH : Stratégie Globale Harmonisée (GHS)
- TIKa : Turkish International Cooperation and Development Agency
- UA : Union Africaine (AU)
- UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN)

# 1. INTRODUCTION

## 1.1. INITIATIVE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE POUR LE SAHARA ET LE SAHEL

La Grande Muraille Verte est une initiative panafricaine de restauration et de gestion durable des terres dans la région sahélo-saharienne ayant pour objectif de lutter contre la dégradation des terres et la pauvreté. L'idée de la création de l'initiative a été envisagée pour la première fois en 2005 lors de septième session de la conférence des chefs d'état et des gouvernements membres de la CENSAD qui s'est tenue à Ouagadougou les 1 et 2 juin 2005 - par l'ancien président du Nigéria, le chef Olusegun Obasanjo, et a été fortement soutenue par le président du Sénégal, Abdoulaye Wade. En 2007, l'Initiative a pris de l'ampleur lorsque la Déclaration 137 VIII de l'Union Africaine a été adoptée, approuvant la décision sur la mise en œuvre (UA 2007) (ci-après dénommée GMV).

A l'origine, le but de la GMV était de créer une longue barrière végétale entre les isohyètes de 100 et 400 mm sur une longueur d'au moins 7000 km le long du Sahel et sur une largeur d'environ 15 km. Ces dernières années, cette vision s'est transformée en une approche de gestion intégrée des écosystèmes, comprenant une mosaïque de différents systèmes d'utilisation des terres et de systèmes de production, incluant la gestion et la restauration durables des zones arides, la régénération de la végétation naturelle ainsi que des mesures de rétention et de conservation des eaux. Le 17 juin 2010, les 11 Etats de la région du Sahel, situés au sud du Sahara, ont créé l'Agence Panafricaine de la GMV pour coordonner la mise en œuvre de l'initiative et appuyer la mobilisation des ressources. En 2012, le consensus s'est traduit par l'élaboration et l'adoption de la stratégie régionale harmonisée, définissant la zone d'intervention officielle de la GMV sur un territoire compris entre les isohyètes 100-400 mm pour chaque pays[1]. L'expansion de la zone géographique de la GMV et le degré auquel l'initiative GMV a contribué et contribuera à la mise en œuvre des conventions de Rio[2] et des Objectif Développement Durable (ODD), a créé des divergences de points de vue au sein des pays membres, des acteurs concernés et des donateurs internationaux.

L'initiative comprend un éventail de parties prenantes, y compris les gouvernements nationaux, les organisations internationales, le secteur privé et la société civile qui travaillent de concert sous la coordination panafricaine pour mettre un terme à la dégradation des terres. Des partenaires internationaux, tels que la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ONUAA), la Banque mondiale (BM), le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM), l'Union Européenne (UE), et l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), entre autres, ont mobilisé des investissements substantiels pour faire avancer la mise en œuvre de l'initiative GMV.

En 2020, l'initiative GMV en est à sa deuxième décennie et reçoit une attention globale croissante dans le contexte d'une nouvelle orientation internationale et de nouveaux engagements pour la restauration des terres. La GMV est devenue une initiative pionnière dirigée par les Africains, qui reçoit un fort soutien de la communauté internationale en tant que programme phare dédié à la lutte contre la dégradation des terres, la désertification, la sécheresse, le changement climatique, la perte de biodiversité et la lutte contre la pauvreté. Compte tenu de cet intérêt accru, le moment est maintenant venu de faire un inventaire pour évaluer ce qui a été exactement accompli depuis le lancement de l'initiative; où se situent les Etats membres actuels en termes de mise en œuvre et quelles difficultés ils rencontrent.

Certains pays, dont l'Ethiopie, le Sénégal et le Niger, ont réalisé de grands progrès dans la restauration des terres, et les enseignements qui en découlent devraient être partagés avec les autres pays. D'autres pays n'ont pas connu le même succès dans la mise en œuvre de leurs stratégies et plans d'action de restauration des terres pour la GMV. Il est opportun et nécessaire d'examiner les raisons de cette situation et d'identifier les obstacles et difficultés communs qui doivent être surmontés dans le cadre de la réalisation de la vision ayant pour objectif de restaurer 100 millions d'hectares de terres dégradées à l'horizon 2030. Ce rapport est une initiative collective de l'UA, de l'APA et de certains partenaires / contributeurs majeurs, dont la CNULCD.

[1] African Union Commission/Panafrican Agency of the Great Green Wall (CUA/APA). (2012). Harmonised regional strategy for implementation of the Great Green Wall initiative for the Sahara and the Sahel. Document developed with the technical and financial support of FAO, EU and the Global Mechanism of UNCCD. FAO: Rome, Italy.

[2] En 1992, le Sommet de la Terre à Rio a établi trois conventions: la Convention sur la diversité biologique (CDB), les Etats-Unis Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD)

Il est destiné à servir de référence pour la poursuite du développement de l'initiative de la GMV au cours de la prochaine décennie, en aidant les pays à créer des synergies et appuyant une coordination efficace des activités et des politiques.

## 1.2 OBJECTIF ET PORTÉE DU RAPPORT

L'objectif de ce rapport est de donner un aperçu de l'état et des progrès de la mise en œuvre de la GMV, en tenant compte des progrès de la restauration des terres réalisés sur le terrain ainsi que des ressources financières promises et décaissées. Ce travail d'inventaire fait le point sur la mise en œuvre de l'initiative de la GMV dans les onze états fondateurs, à savoir le Sénégal, la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, le Nigeria, le Tchad, le Soudan, l'Erythrée, l'Éthiopie et Djibouti. L'accent est mis sur ces onze pays car, en tant qu'États fondateurs, ils ont commencé à mettre en œuvre des activités il y a plusieurs années et ont fait l'objet d'une première évaluation par l'Agence panafricaine (AP) de la Grande Muraille Verte. Il est important de noter que l'Initiative s'est élargie géographiquement ces dernières années. Mais pour délimiter et retracer les impacts déjà atteints sur le terrain, la portée géographique de ce rapport se concentre sur la zone sahélienne, qui s'étend au nord du Sénégal, au sud de la Mauritanie, aux régions centrales du Mali et du Niger, au nord du Burkina Faso, au nord du Nigeria, à la bande centrale du Tchad et du Soudan, à une très grande partie de l'Erythrée, au nord de l'Éthiopie et à Djibouti (voir la carte ci-dessous). Les précipitations annuelles dans les zones d'intervention de la GMV varient de 100 à 400 mm. Le paysage est constitué de prairies et de savanes qui forment l'une des plus grandes zones arides du monde.

Ce rapport fournit une vue régionale contrairement aux rapports individuels réalisés au niveau national ou au niveau des projets, rassemblant des informations et des données mises à disposition par les différents pays membres, les ONGs, ainsi que les parties prenantes et partenaires impliqués dans la mise œuvre de la GMV. Ce rapport est basé sur l'analyse de données et de rapports publics sur la GMV (avec une mise à jour des données dans la mesure du possible), mais également sur les données les plus récentes fournies par les pays, les organisations internationales partenaires et les ONGs impliqués dans la mise en œuvre de la GMV.

Le chapitre 2 fournit des informations générales sur la dégradation et la restauration des terres dans la région du Sahel, ainsi que sur le lien entre l'Initiative de la GMV et les principales conventions et initiatives internationales de lutte contre la désertification. Il résume également la structure et les modalités de mise en œuvre de l'Initiative de la GMV. Le chapitre 3 donne un aperçu des réalisations de la GMV entre 2011 et 2019, en termes de superficie restaurée, d'activités mises en œuvre et de bénéficiaires atteints. Les résultats sont présentés à la fois pour les onze pays (3.1) et, dans la mesure où les informations étaient disponibles, également à un niveau régional, au-delà des principaux domaines d'intervention de la GMV (3.2). Les impacts environnementaux, sociaux et économiques des résultats ont été analysés ainsi que leur contribution aux ODDs, et aux Conventions de Rio. Le chapitre 4 identifie les principaux défis et les leçons tirées des réussites dans les différents pays.



L'Initiative de la Grande Muraille Verte dans onze pays sahéliens; Source: APMGMV

Le chapitre 5 contient des recommandations, ainsi qu'une feuille de route - comprenant une description de ses principaux éléments et un calendrier pour une mise en œuvre par étapes - pour atteindre les objectifs de la vision à l'horizon 2030 de restaurer 100 millions d'hectares (Mha) de terres dégradées, de séquestrer 250 millions de tonnes de carbone (MtC ) et de créer 10 millions d'emplois.

**D'ici 2030, l'initiative de la Grande Muraille Verte vise à restaurer 100 millions d'hectares de terres actuellement dégradées, à séquestrer 250 millions de tonnes de carbone et à créer 10 millions d'emplois dans les zones rurales.**

## 2. INFORMATION DE FOND SUR LA DÉGRADATION ET LA RESTAURATION DES TERRES

### 2.1. DÉGRADATION DES TERRES DANS LE MONDE ET AU SAHEL

La dégradation des terres affecte plus de 25% de la surface terrestre excluant les terres gelées, et 5 à 10 Mha supplémentaires sont perdues chaque année (Stavi et Lal 2015). L'agriculture non durable est l'un des principaux facteurs moteurs, la perte de la couche arable fertile des terres due au travail du sol dépassant considérablement le taux de processus de formation de nouveaux sols jusqu'à 100 fois (GIEC 2019). La dégradation des terres entraîne des coûts économiques directs, par exemple sous la forme d'une hausse des prix des denrées alimentaires, ainsi que des impacts socio-économiques, en termes de sécurité alimentaire et hydrique et de malnutrition.

**LA DÉGRADATION DES TERRES SIGNIFIE « LA RÉDUCTION OU LA PERTE DE LA PRODUCTIVITÉ BIOLOGIQUE OU ÉCONOMIQUE ET DE LA COMPLEXITÉ DES TERRES » (CNULCD 2016). IL EN RÉSULTE UNE RÉDUCTION DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE ET DU STOCKAGE DE L'EAU, ET LA PERTE DE SOLS FERTILES, DE BIODIVERSITÉ, DE STOCK DE CARBONE ET D'AUTRES ÉCOSYSTÈMES**



Égalité entre les genres. UNDP

La perte économique mondiale des services écosystémiques due à la dégradation des terres et à la désertification a été estimée entre 6,3 et 10 600 milliards USD, soit environ 10% du produit intérieur brut mondial (ELD 2015a). L'Afrique est le continent le plus vulnérable et le plus affecté par la dégradation des terres et la désertification ; avec environ 45% de la superficie des terres africaines touchées par la désertification et 55% de cette zone à risque élevé ou très élevé de dégradation supplémentaire (ELD 2015b). Alors que la dégradation des terres peut se produire dans toutes les zones climatiques, les régions arides sont particulièrement sensibles, car elles font face à une combinaison de défis physiques, notamment la pénurie d'eau et les précipitations irrégulières, et des problèmes démographiques critiques tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la surexploitation des ressources naturelles due à des pratiques d'utilisation des terres telle que l'agriculture. Dans ce contexte, le Sahel est l'une des régions les plus gravement touchées par la dégradation des terres et la désertification dans le monde, ayant connu de graves sécheresses récurrentes et une détérioration de la qualité des sols et du couvert végétal au cours des dernières décennies. L'insécurité alimentaire, hydrique et énergétique est un obstacle majeur au développement et les communautés sont fréquemment exposées aux risques environnementaux, en particulier à la sécheresse. Le nombre de personnes dont les moyens de subsistance dépendent des terres dégradées a été estimé à environ 135 millions au Sahel[3].

[3] <https://www.prb.org/sahel-demographics/>

La majeure partie de cette population est très pauvre et très vulnérable à la dégradation des terres, car l'économie est très liée à l'agriculture à travers l'exploitation des sols, la nécessité de réhabiliter les terres dégradées est donc un aspect vital.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte a été conçue en 2007 dans ce contexte, par une alliance d'Etats sahariens pour renforcer la résilience écologique et socio-économique des pays du Sahel et du Sahara afin de leur permettre de se remettre des défis environnementaux, climatiques et de développement. Cela fait de l'Initiative de la GMV une approche intégrée du développement et de la restauration des terres en même temps. Ses caractéristiques uniques portées par les pays Africains et le fait que la GMV a été l'une des premières initiatives de restauration des terres, bien avant la formulation en 2015 des objectifs de développement durable, ainsi que les précédentes initiatives internationales et régionales de restauration des terres telles que le Défi de Bonn (Bonn Challenge) en 2011 (ci-dessous), ainsi que l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains (AFR100) lancée en 2015.

Forte d'une longue histoire, la GMV fait état de pionnière dans le paysage croissant des engagements et des initiatives de restauration des terres, et offre une opportunité de partager des enseignements et d'améliorer la collaboration Sud-Sud et le partage des connaissances.

## 2.2. CONTEXTE D'UNE POLITIQUE INTERNATIONALE POUR LA RESTAURATION DES TERRES

Malgré des taux croissants de dégradation des terres, il est possible de réduire et même d'inverser ces tendances grâce à des efforts de restauration et à une meilleure gestion des terres, ce qui devrait renforcer la résilience des communautés au changement climatique, réduire les émissions de GES et assurer la sécurité alimentaire des générations à venir (FAO 2019 ; GIEC 2019). Il est possible de réduire et d'inverser la dégradation des terres grâce à un certain nombre d'initiatives, notamment la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies, les conventions de Rio et la décennie des Nations Unies sur la restauration des écosystèmes (2021-2030).

### 2.2.1 Objectifs de développement durable

La dégradation des terres, aussi bien au Sahel que dans le reste du monde, sape directement les aspirations de développement sociétal telles que l'élimination de la pauvreté et de la faim, le maintien de la biodiversité et la capacité des agriculteurs et des communautés locales à s'adapter aux impacts du changement climatique.



L'Initiative de la GMV est l'un des principaux contributeurs au développement rural, à la résilience humaine et des territoires. La restauration des terres dégradées contribue donc à atteindre tous les objectifs de développement durable des Nations Unies, avec une pertinence particulière pour l'objectif 15 visant à « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ». (Voir section 3.3)

**D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres. (ODD 15.3)**

## 2.2.2 Conventions de Rio de l'ONU et neutralité en matière de dégradation des terres

La terre et sa gestion représentent également le lien inhérent entre les Conventions de Rio sur la biodiversité (CDB), sur la lutte contre la désertification (CNULCD) et les changements climatiques (CCNUCC). Alors que la gestion et la restauration des terres sont le principal objectif de la CNULCD, elles sont également essentielles à la CDB, par exemple par le biais des Objectifs d'Aichi no. 5 (réduire la perte et la dégradation des habitats), no 7 (agriculture et foresterie durables) et no 14 (restauration des écosystèmes). De même, la restauration des terres est un élément clé pour l'atténuation des changements climatiques et le renforcement de l'adaptation aux changements climatiques, répondant ainsi directement aux objectifs de la CCNUCC et de la mise en œuvre des Contributions prévues déterminées au niveau national (CDN).

L'un des principaux objectifs de la CNULCD est d'atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) d'ici 2030, un objectif également contenu dans l'ODD 15 sur l'utilisation et la gestion durables des ressources terrestres. La NDT vise à équilibrer la dégradation des terres par la restauration des terres, pour finalement maintenir ou même augmenter les fonctions et les services écosystémiques et la sécurité alimentaire à partir des ressources terrestres. Essentiellement, cela signifie atteindre un équilibre de dégradation des terres nul à long terme - similaire au concept de neutralité des émissions, qui vise un équilibre zéro carbone. En 2020, 123 pays s'étaient engagés dans le processus de définition des objectifs de la NDT, y compris les Etats membres de la GMV[4]

## 2.2.3 Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes

Avec l'ODD 15, la neutralité en matière de dégradation des terres a grandement contribué à placer les efforts mondiaux de restauration des terres au premier rang des priorités des politiques environnementales internationales. En 2019, l'Assemblée générale des Nations Unies a déclaré la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes 2021-2030, qui devrait mettre davantage en lumière la restauration des terres et mobiliser des actions et des ressources financières pour la mise en œuvre de nombreuses initiatives nationales, régionales et mondiales telles que le défi de Bonn ou la Déclaration de New York sur les forêts. Dans ce contexte, la GMV est bien placée pour exploiter de nouvelles sources de financement et attirer l'attention des investisseurs et des agences de financement. En effet, l'un des programmes phares de la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, codirigée par l'ONU, la FAO et le PNUE, la GMV représente une opportunité de montée en gamme unique pour le financement et l'action de restauration. Enfin, l'Initiative, en comparaison d'autres initiatives de restauration des terres, a l'avantage d'être en cours de mise en œuvre et de disposer de premières évaluations disponibles (voir APA 2018).

## 2.3 RESTAURATION DES TERRES ET ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX

*La restauration des terres est le processus de récupération de la fonctionnalité écologique des terres dégradées, réinstallant ainsi les biens et services écosystémiques.*

*Pour être efficace et durable, la restauration des terres doit être abordée à l'échelle du paysage, ce que l'on appelle la restauration des paysages.*

*Un paysage restauré peut comprendre une mosaïque de zones régénérées naturellement, l'agroforesterie, l'arboriculture, des réserves fauniques protégées, des plantations d'arbres et d'arbustes et des mesures de gestion des sols.*

*La clé du succès à long terme est d'impliquer les communautés locales et d'autres parties prenantes dans l'identification et la mise en œuvre des activités de restauration appropriées (UICN 2017).*



Jardin polyvalent, Source : UNEP 2012

La restauration des forêts et des paysages ne consiste pas seulement à récupérer les fonctionnalités écologiques des écosystèmes dégradés ; elle implique également des changements dans la gestion des terres.

Les efforts de restauration des terres peuvent être classés comme actifs ou passifs. La restauration active comprend la plantation d'arbres, l'agroforesterie et les pratiques de conservation des sols telles que la stabilisation des dunes de sable ou les terrasses. La restauration passive consiste à mettre de côté des terres en enfermant activement une zone pendant un certain temps pour permettre au sol et à la végétation de récupérer naturellement. Cette approche est difficile lorsque la terre est essentielle aux moyens de subsistance locaux et que la pression d'utilisation est élevée. De manière générale, les approches de restauration passive sont moins coûteuses que les mesures de restauration actives, et le coût de la prévention de la dégradation des terres est bien inférieur au coût de la réhabilitation des terres dégradées (WRI 2017).

La communauté internationale reconnaît de plus en plus la nécessité de restaurer les terres. De nombreux pays ont commencé à prendre des mesures pour protéger, gérer leurs écosystèmes naturels et restaurer durablement leurs terres dégradées, en s'engageant à atteindre les objectifs de NDT présentés ci-dessus ou en participant à des initiatives nationales, régionales et mondiales de restauration des terres. La GMV a certainement été l'une des premières et des plus emblématiques initiatives. Elle est devenue un projet phare en raison de son caractère africain unique qui reflète la forte volonté politique d'améliorer les conditions de vie et de maintenir les services écosystémiques dans la zone sahéenne. En 2016, l'UA a étendu la GMV aux zones arides d'Afrique australe. La GMV couvre désormais les trois régions arides du continent : l'Afrique du Nord (nord du Sahara), le Sahel et l'Afrique australe (pays de la SADC). La FAO soutient l'évaluation des états de référence biophysiques complets des pays de la GMV à publier d'ici fin 2020. Le potentiel total de restauration serait de plus de 600 Mha. Ces dernières années, un certain nombre d'autres initiatives internationales et régionales de restauration des terres ont été lancées (voir le tableau 1 pour plus de détails) :

- Les initiatives internationales incluent le Défi de Bonn comme initiative la plus importante à l'heure actuelle, visant à restaurer 150 Mha de terres dégradées d'ici 2020 et 350 Mha d'ici 2030 ; et la Déclaration de New York sur les forêts, qui a prolongé l'engagement de Bonn en 2014.
- Les initiatives régionales en Afrique comprennent l'Initiative de restauration des paysages forestiers africains AFR 100, qui montre de fortes interconnexions avec les objectifs de la GMV et les Etats membres ; (actuellement 30 pays se sont engagés à tenir leurs promesses à hauteur de 126 millions d'hectares dans le cadre de l'initiative de AFR100), la Déclaration de Kigali, un engagement panafricain à soutenir le défi de Bonn; l'Initiative pour des paysages résilients en Afrique (ARLI); et l'engagement d'Agadir en Méditerranée.
- D'autres initiatives régionales comprennent, par exemple, l'Initiative latino-américaine 20x20 ainsi que l'Ecça 30, une initiative de restauration régionale en Europe, dans le Caucase et en Asie centrale.
- Le Programme d'action panafricain sur la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue.

• Tableau 1- Initiatives mondiales et régionales de restauration des terres et leurs engagements

Initiative & lien	Description	Objectif	Statut
 <a href="https://www.bonnchallenge.org/">https://www.bonnchallenge.org/</a>	Un effort mondial pour restaurer 150 Mha de terres déboisées et dégradées d'ici 2020 ; lancé par l'UICN et le gouvernement de l'Allemagne en 2011	150 Mha de terres dégradées restaurées dans le monde d'ici 2020 ; 57 gouvernements et entités du secteur privé, ayant promis 170 Mha pour la restauration en 2019	n/a
 <a href="https://nydfglobalplatform.org/">https://nydfglobalplatform.org/</a>	Déclaration internationale volontaire pour mettre fin à la déforestation mondiale, approuvée lors du sommet des Nations Unies sur le climat en 2014	10 objectifs, dont la restauration de 350 Mha de paysages dégradés et de terres forestières d'ici 2030	200 appuis en 2019
 <a href="https://www.greatgreenwall.org">https://www.greatgreenwall.org</a> <a href="https://www.grandemurailleverte.org/">https://www.grandemurailleverte.org/</a>	Initiée et dirigée par les institutions et pays africains, c'est l'une des premières initiatives de restauration des terres dégradées	100 Mha d'ici 2030; 250 MtC; 10 millions d'emplois	16,5 Mha à partir de 2019
 <a href="https://afr100.org/">https://afr100.org/</a>	Effort régional, dirigé par les pays, de restauration des terres en Afrique pour accélérer les progrès vers les ODD et l'Accord de Paris; 30 pays africains, 12 partenaires financiers (dont BMZ, WB, WRI, IUCN, FAO), 28 partenaires techniques	100 Mha restaurés d'ici 2030 dans 28 pays africains ; Jusqu'à présent, 30 pays se sont engagés à restaurer 126 Mha	n/a
 <a href="https://nepad.org/news/arli-environmental-economic-and-social-initiative">https://nepad.org/news/arli-environmental-economic-and-social-initiative</a>	Lancé en 2015 par le NEPAD, le WRI et la BM, l'ARLI se concentre sur la gestion intégrée des paysages pour l'adaptation et l'atténuation. Il est mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action pour les paysages africains	Prend en charge l'AFR 100 (restaure 100 Mha d'ici 2030)	n/a
 <a href="#">Déclaration de Kigali</a>	Un engagement panafricain pour accélérer la Restauration des Paysages et des Forêts à l'appui du défi de Bonn, Organisé par le gouvernement du Rwanda, soutenu par la Communauté de Afrique de l'Est et l'UICN	n/a	n/a
 <a href="https://initiative20x20.org/">https://initiative20x20.org/</a>	Initiative régionale de restauration des terres en Amérique latine et dans les Caraïbes	20 Mha restaurés en Amérique latine d'ici 2020	n/a
 <a href="https://infoflr.org/bonn-challenge/regional-initiatives/ecca30">https://infoflr.org/bonn-challenge/regional-initiatives/ecca30</a>	Initiative de restauration régionale en Europe, dans le Caucase et en Asie centrale ; les acteurs comprennent l'UICN, la CEE-ONU, la FAO, l'IRG et la BM	30 Mha de terres dégradées et déboisées restaurées d'ici 2030	n/a



**CARFU**  
The foundation of the people  
Caring for the Future

<https://www.carfu.org/?p=1294>

<http://www.fao.org/forestry/>

Soutient la RPF, la NDT et les efforts de conservation de la biodiversité par les pays méditerranéens Algérie, France, Iran, Liban, Maroc, Portugal, Espagne, Tunisie et Turquie, appuyé par la FAO ainsi que le partenariat de collaboration sur les forêts méditerranéennes

n/a

n/a

## 2.4 L'INITIATIVE DE LA GMV : CONTEXTE ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 2.4.1 Partenaires africains et internationaux

Approuvé en 2007 par l'Union africaine (UA), l'Initiative de la GMV est l'une des premières initiatives internationales de restauration des terres qui rassemble des pays africains et des partenaires internationaux, sous la direction de l'UA et de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte. Un large éventail de partenaires africains et internationaux sont impliqués dans l'Initiative à travers le développement et la mise en œuvre de projets, ou grâce au financement de plusieurs projets en cours et futurs dans tous les pays de la GMV. Les partenaires internationaux majeurs sont répertoriés dans le tableau 2 ci-dessous. D'autres partenaires tels que les ONGs Tree Aid et SOS Sahel ainsi que leurs contributions à l'initiative de la GMV sont présentées dans la section 3.2.

- Tableau 2 - Liste des partenaires internationaux de l'Initiative de la GMV



L'Union africaine, tutelle politique de l'Initiative de la GMV, est basée à Addis-Abeba où se trouve le centre de coordination régional de la GMV. L'APA a été créé dans le cadre de l'UA par les 11 Etats du Sahel pour soutenir la coordination opérationnelle et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la GMV.



La FAO est un partenaire de mise en œuvre de longue date. Elle a soutenu l'UA et les pays membres dans la phase de développement et de planification de l'Initiative. Sa dernière implication dans la GMV se fait à travers le projet Action contre la désertification, qui, en collaboration avec l'UA, l'UE, l'OACPS et d'autres donateurs ainsi que la coopération turque, soutiennent l'expansion de la GMV dans 10 pays, avec des actions sur le terrain et à travers la coopération Sud-Sud.



La Banque mondiale et le FEM ont conçu le programme Sahel et Afrique de l'Ouest à l'appui de la GMV (SAWAP), qui dispose d'un budget total de 1,1 milliard de dollars américains.



L'IUCN exécute un projet intitulé «Closing the gaps in the Great Green Wall », qui est financé par le FEM et mis en œuvre par le PNUE, dans 11 pays.



Le FEM a octroyé 100,8 millions de dollars US aux pays qui font partie de la GMV pour étendre les projets de gestion durable des terres et de l'eau (GDTE).



La CNULCD a mis en œuvre le projet FLEUVE, une initiative phare régionale comprenant 5 pays de la GMV, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Tchad.



L'UE a financé le projet FLEUVE à hauteur de 7 millions d'euros ainsi que d'autres activités et projets entrant dans le champ d'application de l'Initiative de la GMV. L'UE a également financé à parts le projet action contre la désertification, géré par la FAO, en 2014 pour soutenir la mise en œuvre de la GMV sur le terrain.



Kew coordonne et fournit une assistance technique aux partenaires de la GMV au Mali, au Burkina Faso et au Niger.



L'OSS est l'une des trois entités d'exécution du projet BRICKS dans le cadre du SAWAP. L'OSS a développé un géo-portail en ligne sur la gestion durable des terres et des eaux (GDTE).



Le CILSS investit dans la recherche pour la sécurité alimentaire et dans la lutte contre les effets de la désertification. A travers le projet Action contre la désertification, le CILSS a soutenu des collectes de données biophysiques pour la GMV.



L'APEFE travaille depuis 2014 au renforcement des capacités des structures nationales de mise en œuvre de la GMV au Burkina Faso.



Birdlife International est impliqué dans le cadre de la conservation et valorisation des zones humides continentales et transfrontalières de la GMV.



Le PNUD appuie les Etats de la GMV dans le renforcement des capacités institutionnelles, techniques et logistiques.



Le PNUE a travaillé avec la CUA, l'APA et les pays membres pour définir leurs stratégies et plans d'action nationaux (2010-2013), une stratégie régionale harmonisée (2012) et pour soutenir les activités de mise en œuvre sur le terrain (2014-2020).

En tant que partenaire de mise en œuvre clé, la CNULCD a lancé une campagne de sensibilisation du public sur la GMV, intitulée « Growing a World Wonder » (Cultiver une merveille mondiale) qui a attiré des millions de téléspectateurs, pour accroître la connaissance mondiale de l'Initiative et attirer des investissements publics et privés à long terme dans la GMV. La CNULCD a également créé un site Web de l'Initiative GMV présentant les pays membres, les partenaires internationaux, les résultats obtenus à ce jour et les différents défis existants que l'Initiative cherche à surmonter dans la région du Sahel.

#### 2.4.2 Structure organisationnelle et institutionnelle de la GMV

Les activités de la GMV sont structurées autour de cinq axes stratégiques majeurs (ASM):

- Gestion durable des terres et économie verte ;
- Changement climatique, développement socio-économique et gouvernance dans les terroirs ;
- Recherche d'accompagnement et développement ;
- Communication, Marketing et Plaidoyer ;
- Système d'information, observatoire, alerte précoce et réponse

Ces ASM se déclinent en 26 Objectifs Stratégiques (OS), à savoir, lutter contre la désertification des terres et les impacts du changement climatique, renforcer le capital naturel et exploiter les chaînes de valeur pour donner une impulsion, et enfin créer des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD) pour assurer la résilience, l'éradication de la pauvreté et lutter contre l'insécurité alimentaire.

L'approche opérationnelle dans la mise en œuvre de l'Initiative de la GMV est réalisée par les institutions opérationnelles et de pilotage de la GMV aux niveaux régional, national et local. L'APA (niveau régional), est relayé au niveau de chaque Etat membre, par une structure nationale de GMV et au niveau local à travers une entité communautaire centrale, l'Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD) administrée par les Comités Locaux de Développement Durable (CLDD).

L'APA créé en 2010 est chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre de la GMV et de la mobilisation des ressources nécessaires en relation avec l'UA et les Etats membres. Les 9 Programmes Structurels Régionaux (PSR) coordonnés par l'APA sont structurés autour des 5 axes stratégiques majeurs de l'Initiative. Ils doivent être mis en œuvre dans tous les pays de la GMV et adaptés aux besoins spécifiques de chaque pays, avec un fil conducteur comprenant la restauration des terres dégradées, le développement économique, l'augmentation de l'adaptation et de la résilience au changement climatique et la lutte contre l'insécurité alimentaire et la migration. Au niveau national, les Etats membres ont créé des agences nationales GMV ou des points focaux pour superviser et coordonner la mise en œuvre des actions prioritaires nationales GMV.

En 2012, l'Initiative de la GMV a adopté une stratégie globale harmonisée (SGH) (UA & APA 2012), qui a consolidé les stratégies nationales et les plans d'action des Etats membres de la GMV (avec l'appui la FAO, l'UE et le MM-CNULCD), aboutissant sur une stratégie coordonnée de mise en œuvre, structurée en étapes de planification quinquennales. S'appuyant sur la SGH, les pays membres ont élaboré des plans d'action nationaux pour développer des étapes claires pour atteindre les objectifs nationaux de la GMV.

Le premier cycle, 2011-2015, portait sur la mise en place du cadre institutionnel et organisationnel des structures GMV, la conceptualisation, la prise de conscience et l'appropriation du concept, ainsi que la mise en place d'activités pilotes au niveau de chaque pays et le développement des stratégies et plans d'action nationaux de la GMV.

Le deuxième cycle 2014-2020 était davantage axé sur les activités opérationnelles et visait à accélérer les actions concrètes, de sorte que 2020 permette de faire un bilan et d'évaluer ce qui a été réalisé jusqu'à présent.

Le troisième cycle de 2021-2025 devrait consolider les activités et les mesures qui ont été mises en œuvre. Enfin, le quatrième cycle 2026-2030 permettrait une intensification des activités et donc une contribution substantielle de la GMV à la réalisation des objectifs de développement durable et aux engagements internationaux des Etats membres au titre des conventions de Rio.

### 3. RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE LA GRANDE MURAILLE VERTE À L'ÉCHELLE RÉGIONALE ET NATIONALE

Ce chapitre présente les résultats de l'exercice d'inventaire et de l'évaluation de l'impact à plusieurs échelles. L'accent est mis sur les activités dans les zones d'intervention de la GMV des onze pays concernés, à l'échelle nationale et sous forme agrégée à la section 3.1. Une grande partie de ces résultats est basée sur les données communiquées par les onze pays à l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte jusqu'en 2019[5] et sur les agrégats régionaux de rapports de l'APA. Les chiffres disponibles communiqués à l'APA ont été mis à jour à l'aide de données récentes transmises par les différents pays et ONG impliqués dans la mise en œuvre de la GMV.

La section 3.2 présente les résultats d'une évaluation de l'impact des activités du pays, fournissant des estimations des impacts environnementaux, socio-économiques et divers de la restauration des terres jusqu'à présent dans le cadre de la GMV. Dans la section 3.3, des informations supplémentaires sur les activités et les acteurs liés à la GMV dans la région au sens large sont présentées, elles ont été rapportées par les partenaires techniques et financiers, ou dans les bases de données de projets publics, notamment du FEM, de la Banque mondiale, de la FAO et d'autres.

#### 3.1 ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE DANS LES ONZE PAYS

Comme il est décrit dans le chapitre 1 ci-dessus, la zone d'intervention officielle de l'Initiative de la GMV correspond à l'ensemble de la frange géographique du Circum-Sahara entre l'isohyète 100 et 400 mm de précipitations moyennes (APA 2018). En combinant les zones d'intervention signalées par les onze Etats membres subsahariens de la GMV couverts dans le présent rapport (tableau 3), la superficie totale de l'Initiative de la GMV s'étend à 152 Mha, avec les plus grandes zones d'intervention situées au Niger, au Mali, en Ethiopie et en Erythrée.

Table 3 – Zone d'intervention de la GMV par pays (en mha)

Pays	Zone d'intervention de la GMV (Mha)
<i>Burkina Faso</i> **	13.3
Djibouti**	0.34
Erythrée**	12.4
Ethiopie*	13.2
Mali*	44.4
Mauritanie	1.65
<b>Niger*</b>	47.3
Nigeria*	17.4
Sénégal**	0.8
Soudan**	2.3
Tchad**	3
<b>TOTAL</b>	<b>156.1</b>

\* Données collectées durant le comité de pilotage à Dakar en Novembre 2019

\*\* Données extraites du rapport d'évaluation de l'APA

Au sein de cette zone d'intervention, les activités de réhabilitation des sols signalées par les pays de la GMV entre 2007 et 2019 totalisent 3,9 Mha. Ils sont complétés par 17,7 Mha de terres en restauration en plus dans les pays de la GMV mais en dehors des zones d'intervention strictes. Les réalisations à ce jour dépendent donc fortement de la délimitation de la zone d'intervention, ou de ce qui compte réellement comme restauration des terres dans le cadre de la mise en œuvre de l'Initiative de la GMV. Cela montre clairement la nécessité d'une approche comptable commune et cohérente de ce qui fait réellement partie et peut être comptabilisé pour contribuer aux objectifs communément acceptés et poursuivis de la GMV (voir également le chapitre 5).

Dans la plupart des Etats membres de l'initiative de la GMV, des succès ont été atteints. En revanche, certains pays restent plus performants que d'autres. Certains pays ont commencé la mise en œuvre des activités de la GMV depuis 2008, alors que d'autres n'ont commencé qu'en 2014, lors de la ratification de la déclaration de la GMV. Les disparités entre les réalisations de réhabilitation des différents pays sont également dues aux conditions spécifiques au pays, qui ralentissent le processus de mise en œuvre des activités prévues (voir chapitre 4). La superficie totale des terres qui ont été réhabilitées dans les zones d'intervention de la GMV conformément aux rapports nationaux est résumée dans la figure 1 ci-dessous.

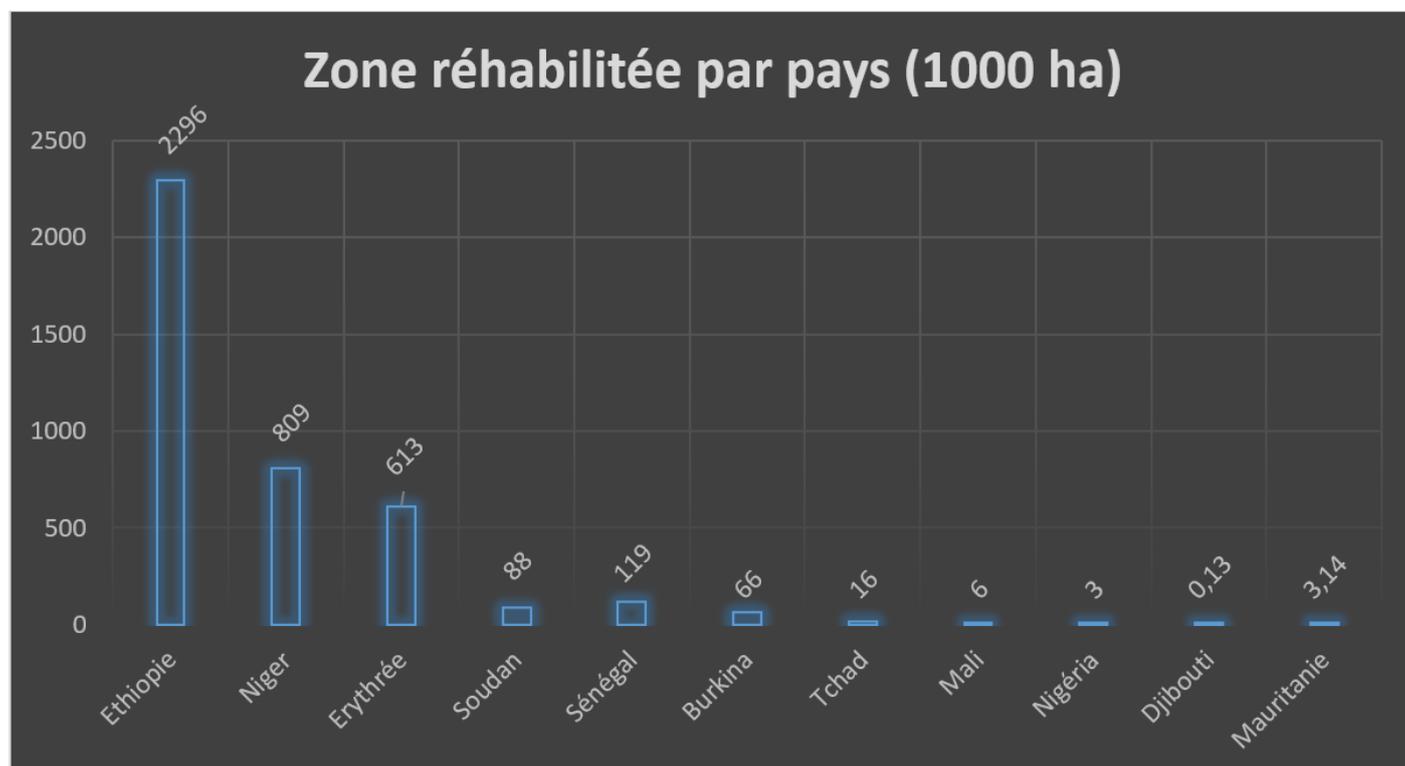


Figure 1 - Superficie totale restaurée par pays jusqu'à 2019 (1000 ha)

### 3.1.1 Activités dans le cadre de la GMV

Les onze états membres de la GMV se sont engagés dans des activités de GDT différentes, comprenant des mesures de conservation des eaux et des sols, ainsi que des activités dans les secteurs forestier et agricole. Dans ce contexte, des activités de restauration et de conservation des terres pour accroître la résilience au changement climatique et garantir une production alimentaire durable ont été réalisées, notamment des techniques d'agro-sylviculture, des brise-vent et des actions de reboisement. Parmi les autres mesures figuraient la création de vergers, de jardins polyvalents et de pépinières communautaires pour la production végétale ainsi que l'exploitation de produits non ligneux.

De plus, la sécheresse et la pénurie d'eau étant l'une des principales contraintes physiques dans la région du Sahel, la plupart des pays y font face en s'engageant dans des mesures de conservation des eaux, telles que la gestion des bassins versants, la création de forage et les techniques de récupération des eaux. Les principales activités déclarées dans le cadre de la GMV sont présentées dans le tableau 4, avec plus de détails dans l'encadré 1 ci-dessous.

Table 4 - Différentes activités de GDT entreprises par les onze pays de la GMV

<b>Foresterie et agriculture</b>	Reboisement
	Restauration des terres
	Agroforesterie et jardins polyvalents
	Régénération naturelle assistée
	Production de plants et plantes
	Produits forestiers non-ligneux
	Techniques Zaï (Encadré 1)
<b>Eau</b>	Systèmes d'irrigation
	Gestion des bassins hydrographiques
	Forage
<b>Sol</b>	les terrasses et les mesures de conservation des sols
	Fixation des dunes
	Coupe-vent / coupe-feu
	restauration des terres

Dans les pays membres de la GMV, les activités de GDT les plus fréquemment signalées sont la gestion des forêts et des bassins versants (0,9 Mha), les terrasses et les mesures de conservation des sols (0,89 Mha), suivies de la conservation / régénération naturelle assistée (RNA) (0,73 Mha) et du reboisement (0,67 Mha). La restauration des terres en général a été signalée pour 0,58 Mha. Les techniques d'agroforesterie ainsi que les coupe-vents et ceintures de protection ne constituent qu'une faible part en termes de superficie. La figure 2 ci-dessous illustre la contribution de chaque activité individuelle en millions d'hectares.

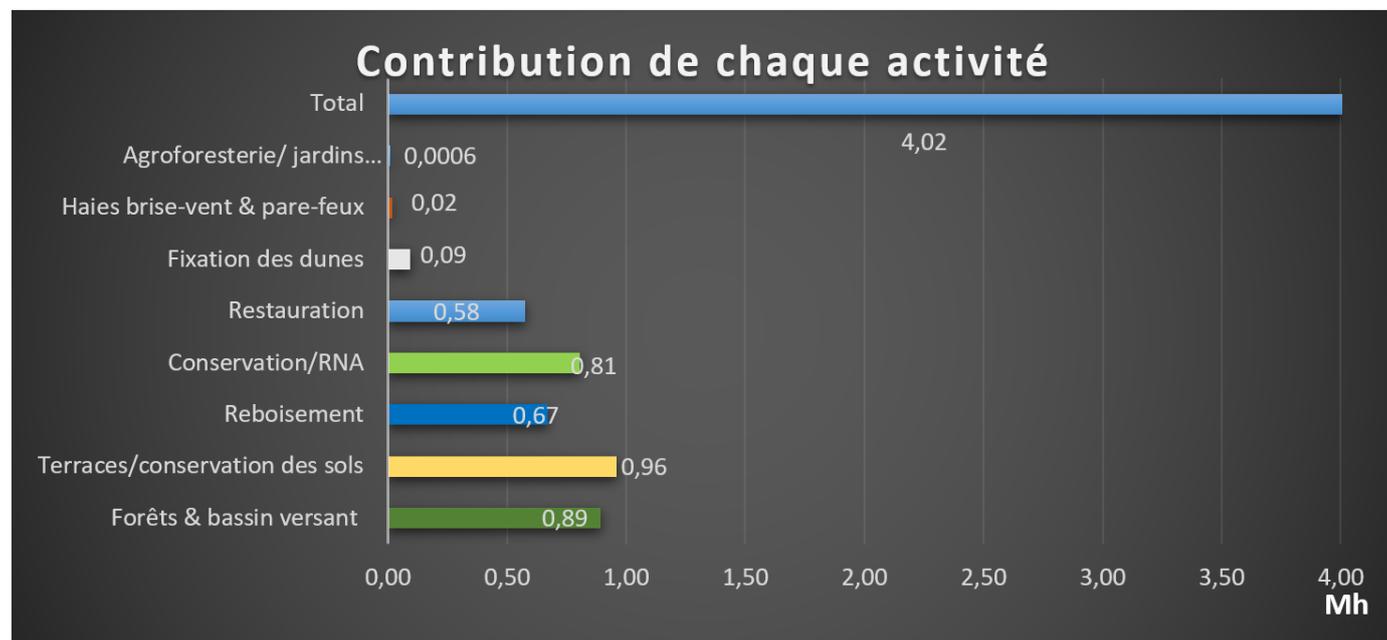


Figure 2- Contribution de chaque activité individuelle en millions d'hectares.

Table 5 - Réalisations clés communiquées par les onze pays jusqu'à 2019

Pays	Résultats clés	Fonds intérieurs et internationaux alloués à la GMV en USD
Burkina Faso	A ce jour, 16,6 millions de plants forestiers ont été produits ; 20 383 hectares de terres reboisées ; 250 hectares de dunes fixées ; 29 602 hectares de terres restaurées ; 12 500 ha sous RNA , environ 2800 km de brise-vent ; 26 869 personnes formées ; 45 383 emplois créés et 6,5 millions USD générés. 51 633 Foyers améliorés construits ou diffusés, 19 913 kg de semences de 30 espèces ligneuses et 13 espèces herbacées, 585 ha de mises en défens	1 424 00 31 539 611
Djibouti	90 hectares de terres reboisées ; 32 hectares sous RNA ; 6 hectares de terres restaurées et 24 personnes formées.	n/a
Erythrée	128,8 millions de plants d'arbres plantés ; 52 930 hectares de surface dégradée en terrasses et boisés ; 394 380 hectares clos / régénération naturelle assistée ; et 165 231 terres agricoles dégradées en terrasses.	n/a
Ethiopie	5,5 milliards de plantes et plants produits ; 151 448 hectares de terres reboisées ; 792 711 hectares de terrasses ; 240 hectares de jardins multifonctionnels ; 91 km de brise-vent ; 236 551 hectares sous ARN ; 96 774 hectares de terres restaurées; 893 706 hectares de gestion des bassins versants et de forêt; 62 759 personnes formées et 218 405 emplois créés.	482 975 1 666 667
Mali	135 472 de plants produits ; 6 297 hectares de terres reboisées ; 120 hectares de terres restaurées ; 41 hectares sous RNA ; 18 hectares de dunes fixées et 891 personnes formées.	3 305 085 23 476 931
Mauritanie	2 272 millions d'arbres plantés ; 2 860 hectares de dunes fixées ; 550 hectares clôturés (protégés) ; 350 hectares en semis direct et plus de 2 000 000 de plants produits.	9 151 746 1 486 667
Niger	146 millions de plants produits ; 364 615 hectares de terres reboisées ; 363 928 hectares de terres restaurées ; 310 hectares sous RNA ; 80 040 hectares de dunes fixées ; 1 200 personnes formées et 21 487 emplois créés.	7 796 610 70 271 630
Nigeria	7,6 millions de plants et plants produits ; 2 801 hectares de terres forestières ; 373 hectares de jardins polyvalents ; haie brise-vent sur 709 km ; 1 205 personnes formées et 1 396 emplois créés.	8 470 451 26 040
Sénégal	Plus de 18 millions de plants produits ; 72452 ha de zone reboisée ; 13 2050 km de brise-vent ; 33 500 ha sous RNA ; 119202 ha restaurés et 2120 personnes formées.	18 300 000 n/a
Soudan	1,9 million de plants et plants produits ; 85 000 hectares de terres restaurées ; 2 500 hectares sous ANR et 1 716 bénéficiaires.	0 19 730 000
Tchad	1,1 million de plants ont été produits ; 994 hectares de terres reboisées ; 12 755 hectares de dunes fixées ; 1819 hectares sous RNA ; 61 km de brise-vent ; 900 m2 équipés de systèmes d'irrigation ; 810 personnes formées ; 307 emplois créés et 8067 USD générés.	4 785 101 770 969

#### Encadré 1 : Mesures de gestion durable des terres (GDT)

La GDT englobe les mesures de conservation des eaux et des sols, la gestion des ressources naturelles et la gestion intégrée des paysages, avec pour objectif principal de contribuer au développement durable et rural. Les descriptions des activités de GDT mises en œuvre dans le cadre de l'Initiative de la GMV sont fournies ci-dessous.

- La restauration des terres est largement reconnue comme un moyen d'inverser les processus de dégradation et d'augmenter la contribution des écosystèmes et des paysages aux moyens de subsistance, à la productivité des terres, aux services environnementaux et à la résilience des systèmes humains et naturels. Le terme «restauration» recouvre un large éventail de pratiques de conservation, de gestion durable et de restauration active qui augmentent la qualité et la diversité des ressources terrestres, améliorant ainsi l'intégrité écologique et le bien-être humain...
- Le reboisement désigne le rétablissement de la forêt par la plantation et / ou l'ensemencement délibéré sur des terres classées comme forêts.
- La gestion durable des forêts dans les zones arides vise à garantir que les biens et services dérivés des forêts répondent aux besoins actuels tout en garantissant également un développement à long terme.

- L'agroforesterie est une combinaison de systèmes d'utilisation des terres traditionnels et modernes, où les arbres sont gérés en même temps que les cultures et / ou la production animale en milieu agricole. Il s'agit d'un système de gestion des ressources naturelles dynamique qui aide à diversifier et à maintenir la production en vue d'augmenter les avantages sociaux, économiques et environnementaux pour les utilisateurs des terres à toutes les échelles. Les pratiques d'agroforesterie peuvent également inclure des jardins polyvalents et la régénération naturelle gérée par les agriculteurs. Cette dernière technique est basée sur la régénération systématique de souches vivantes et germées de végétation indigène qui étaient autrefois taillées et brûlées lors de la préparation traditionnelle des champs. Les agriculteurs du sud du Niger à Maradi ont restauré plus de 5 millions d'hectares de terres en utilisant cette technique.



- La régénération naturelle assistée (RNA). L'objectif de la RNA est d'accélérer les processus de succession naturels en « supprimant ou en réduisant les obstacles à la régénération naturelle des forêts tels que la dégradation des sols, la concurrence avec les espèces de mauvaises herbes et les perturbations récurrentes (par exemple, le feu, le pâturage et la récolte de bois)».
- La culture en terrasse est une méthode utilisée lors de la culture sur des collines et des montagnes, en plantant des cultures sur des terrasses graduées construites dans la pente afin de minimiser l'érosion du sol et la perte d'eau.
- La fixation des dunes de sable est une technique conçue pour empêcher le mouvement du sable suffisamment longtemps pour permettre à la végétation plantée ou naturelle de s'établir.
- Les brise-vent sont basés sur la plantation linéaire d'arbres et d'arbustes pour améliorer la production agricole, contrôler l'érosion éolienne, protéger les personnes et le bétail et améliorer la conservation des eaux et des sols.
- Les coupe-feux sont essentiels à la gestion des incendies de forêt, ils consistent en des lacunes dans la végétation qui agissent comme une barrière pour ralentir ou arrêter la progression des incendies de forêt ou des feux de brousse.
- La technique du Zaï consiste à creuser des fosses (longues et profondes de 20 à 30 cm et espacées de 90 cm) dans le sol pendant la pré-saison pour capter l'eau et concentrer le compost en ajoutant du fumier pour augmenter la fertilité du sol. Il est traditionnellement utilisé dans l'ouest du Sahel pour restaurer les zones arides dégradées et augmenter la fertilité des sols.

- À ce jour, plus de 3 millions d'hectares de terres stériles burkinabè ont été réhabilités. Au Burkina Faso, le Zaï a permis aux agriculteurs d'augmenter leurs revenus, de ralentir l'exode rural et de renforcer l'autosuffisance alimentaire du pays. 8 pays du Sahel ont maintenant réussi à reproduire cette technique.



GMV - Senegal

- Semis et production végétale : la production de semis et de plantes dans des pépinières bien gérées pour aboutir à un meilleur rendement des cultures et un meilleur profit.

### 3.2 INITIATIVES RÉGIONALES ET RÉALISATIONS EN ACCORD AVEC LES OBJECTIFS DE L'INITIATIVE DE LA GMV

Un certain nombre de programmes transfrontaliers existent pour soutenir la mise en œuvre de l'Initiative de la GMV au niveau régional. Il s'agit notamment des principales opérations du FEM / de la Banque mondiale ainsi que des programmes de la FAO et d'un projet de la Convention. En outre, la Turquie est un donateur bilatéral actif dans le cadre de son programme TIKa avec la FAO. Des exemples importants de projets transfrontaliers sont brièvement résumés ci-dessous, tandis qu'une liste complète est fournie en annexe.

- **Programme de la FAO Actions Contre la Désertification (ACD)[6]; 2014 – 2019**

#### Encadré 2 : Activités du programme Action contre la désertification

- Renforcement des capacités des communautés rurales, du gouvernement et des ONG partenaires pour créer un environnement propice à la restauration des terres à grande échelle et à la gestion durable des terres agropastorales et des forêts ;
- Diffusion des bonnes pratiques sur la GDT ;
- Création d'activités génératrices de revenus (AGR) et de possibilités d'emploi dans les zones rurales, grâce à la production, la transformation et la commercialisation durables de produits agricoles et de biens et services forestiers ;
- Champs-écoles des producteurs et échanges de connaissances sur les causes et les meilleurs moyens de combattre et de prévenir la désertification.

Établi en 2014, le programme ACD porte sur la gestion durable des terres et la restauration des terres arides dans différentes régions d'Afrique, des Caraïbes (Haïti) et du Pacifique (Fidji). En Afrique, le programme soutient la mise en œuvre de la GMV sur le terrain et opère actuellement au Burkina Faso, en Érythrée, en Éthiopie, en Gambie, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigéria, au Soudan et au Sénégal, où il soutient les communautés locales, les gouvernements et la société civile à la réhabilitation et la gestion durable des forêts et des parcours. Le budget initial s'élevait à 41 millions d'euros pour une durée de 5 ans et a été par la suite complété par des fonds bilatéraux. À titre d'exemple, Le gouvernement turc compte étendre ses opérations de restauration.

[6] <http://www.fao.org/in-action/action-against-desertification/overview/en/>

- **BRIDGES - Stimuler la restauration, le revenu, le développement, générer des services écosystémiques [7] (FAO & Turkey), 2017-2020**

Le projet BRIDGES est un produit du programme de partenariat forestier FAO-Turquie, la Turquie fournissant la majeure partie du financement et la FAO servant de partenaire de mise en œuvre. L'idée est de stimuler la coopération Sud-Sud entre la Turquie et l'Initiative de la GMV dans les régions arides du monde entier. Avec un budget de 3,6 millions USD, son objectif principal est de soutenir l'Erythrée, la Mauritanie et le Soudan dans la lutte contre la dégradation des terres et la désertification par la gestion durable de leurs ressources naturelles et la restauration des forêts et des paysages dégradés. Les principaux composants sont :

- La restauration de 5 000 hectares de forêts et paysages de zones arides
- Le renforcement des chaînes de valeur de produits forestiers non ligneux
- La construire des systèmes d'information et de surveillance de la GMV
- La Compilation, la gestion, le partage de connaissances et de bonnes pratiques, la promotion de la communication et de la visibilité

Les résultats du programme sont résumés dans le tableau 6 ci-dessous.

Table 6 - Résultats du programme d'Action Contre la Désertification en Afrique

<b>Reboisement</b> Plus de 100 différentes espèces indigènes utilisées	<b>Production de plantules / plantes</b> 2 700 000 100 000 kg de semences forestières	<b>Terres restaurées</b> Plus de 50 000 ha
	<b>Nombre de bénéficiaires</b> 500 000	

- **Le Programme Sahel et Afrique de l'Ouest (SAWAP)[8] en appui à la GMV, 2013-2019**

Entre 2012 et 2020, la Banque mondiale a mis en place le Programme Sahel et Afrique de l'Ouest à l'appui de la Grande Muraille Verte (également connu sous le nom de SAWAP). Le programme vise à restaurer 1,5 million d'hectares de terres (GDT) et devrait atteindre plus de 17 millions de bénéficiaires dans 9 pays membres (de l'Agence panafricaine de la Grande Muraille Verte (Burkina Faso; Tchad; Ethiopie; Mali; Mauritanie; Niger; Nigéria ; Sénégal; Soudan). Le SAWAP a contribué à la mise en œuvre de la GMV à travers l'amélioration de la résilience des paysages et des moyens de subsistance, et donc à la réduction de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et à la sécurité des ressources en eau.

Au sein du SAWAP, un projet régional appelé BRICKS, projet de création de services résilients, d'information, de communication et de connaissances (4,6 millions USD), a été inclus, axé sur la coordination, le suivi et les questions de connaissances. Le BRICKS a été exécuté par les institutions régionales existantes (le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse au Sahel (CILSS), l'Observatoire du Sahara et du Sahel (OSS), et le bureau régional de l'UICN à Ouagadougou, Burkina Faso). Le SAWAP a été approuvé en 2012 «pour étendre la gestion durable des terres et de l'eau (GDTE) dans les paysages ciblés et dans les zones vulnérables au climat des pays d'Afrique de l'Ouest et du Sahel». Six projets nationaux et le BRICKS sont désormais clôturés et six projets nationaux le seront d'ici 2022.

[7] <http://www.fao.org/documents/card/en/c/b6967505-ebf8-4649-a683-47bf0ce5b8c8/>

[8] <http://english.sawap.net/index.php/about-sawap-and-bricks/>

Au total, les projets SAWAP ont un potentiel de séquestration du carbone d'environ 90 MtCO<sub>2</sub>eq [9], une zone d'intervention dans le cadre des pratiques de GDTE d'environ 1,5 million d'hectares et 17 millions de bénéficiaires directs ainsi que plus de 74 680 agriculteurs qui ont reçu des formations sur les pratiques de GDTE et les technologies agricoles améliorées. Les mesures de conservation des terres représentent plus de 70% des activités de GDTE, suivies de la restauration des terres et du reboisement. Le tableau 7 donne un aperçu des principaux impacts environnementaux réalisés dans les 9 pays de la GMV.

Au-delà du programme SAWAP, le Groupe de la Banque mondiale a communiqué avoir investi environ 15 milliards de dollars afin d'accroître la résilience et élargir les opportunités économiques dans les pays de la GMV, notamment i) 3,5 milliards de dollars dans l'adaptation au changement climatique, la restauration des terres ainsi que la gestion et l'utilisation des terres et de l'eau; ii) 4,5 milliards de dollars en infrastructures durables, énergie renouvelable et accès accru à l'énergie; iii) 1,7 milliard de dollars pour l'agriculture climato-intelligente et la sécurité alimentaire et nutritionnelle; iv) 4,6 milliards de dollars pour renforcer la résilience et améliorer les opportunités économiques et l'intégration et v) 0,8 milliard de dollars de projets d'investissement (IFC) pour développer l'activité du secteur privé, y compris les petites et moyennes entreprises et les entreprises appartenant à des femmes. L'initiative agroécologique décrite ci-dessus va au-delà de la restauration des terres et de la plantation d'arbres sur laquelle la GGW s'est initialement concentrée, car elle est également axée sur les infrastructures, l'énergie, les emplois, l'agriculture, etc.

Table 7 - Impacts environnementaux du programme SAWAP

<b>Reboisement</b> 120 547 ha	<b>Production de plantules / plantes</b> 288 000 000	<b>Terre restaurées</b> 221 551 ha
<b>Mesures de conservation des eaux</b> 4 600 ha		<b>Terre conservées</b> 1 132 977 ha

- **Projet FLEUVE - Front Local Environnemental pour une Union Verte [10], 2014–2018**

Avec un budget de près de 8 millions USD, FLEUVE a soutenu la mise en œuvre de la GMV par l'intégration de la gestion durable des ressources dans les plans de développement local et leur mise en œuvre à travers des partenariats. Développé par le Mécanisme Mondial (MM) et financé par l'Union européenne, le projet a été mis en œuvre en partenariat avec la FAO et visait à améliorer les moyens de subsistance des populations des zones arides et à renforcer leur capacité de résistance à la dégradation des terres, la sécheresse et la variabilité du climat. Les activités comprenaient des investissements dans des microprojets mis en œuvre dans 23 communautés dans cinq pays (Mali, Niger, Burkina Faso, Tchad et Sénégal). Des activités de renforcement des capacités au niveau régional sur la GDT et des financements innovants ont complété les projets sur le terrain.

- **Évaluation à grande échelle de la dégradation des terres pour guider les futurs investissements dans la GDT dans les pays de la GMV (Fonds fiduciaire du FEM, NASA / USAID) 2019-2024**

Ce projet a récemment approuvé par le FEM évaluera les outils disponibles et les méthodologies pour la mesure scientifique des impacts écologiques de la dégradation des terres et des pratiques de GDT pour guider les futures décisions d'investissement dans la région de la GMV. Le budget total est de 5,6 millions USD, dont 1,6 million USD du FEM et 5 millions USD de cofinancement de la NASA et de l'USAID, tandis que l'UICN et le PNUE sont des partenaires de mise en œuvre. Les activités comprennent une analyse approfondie des processus de dégradation des terres et des pratiques et programmes de GDT ainsi que des systèmes de suivi et de gestion des connaissances..

[9] Sur la base des estimations pour 4 pays GMV, dont l'Éthiopie, le Mali, le Niger et le Soudan pour une superficie totale de 1,9 million d'hectares à l'aide de l'Ex-ACT (ex-Ante Carbon Balance Tool)

[10] <https://www.unccd.int/actions/great-green-wall-initiative>

- **Le projet pilote d'approche intégrée sur la sécurité alimentaire (FEM, FIDA) 2017-2022**

Ce programme quinquennal vise à favoriser la durabilité et la résilience pour la sécurité alimentaire en Afrique subsaharienne, en se concentrant sur quatre zones géographiques de la région qui sont profondément affectées par la dégradation de l'environnement et la perte de services écosystémiques, entraînant une diminution de la production agricole et de la productivité du bétail. Le PAI sur la sécurité alimentaire s'appuie sur les efforts existants aux niveaux national et régional pour s'attaquer aux divers obstacles politiques, institutionnels et liés aux connaissances. Doté d'un budget total de 96,1 millions USD, le programme couvre 12 pays africains, dont 5 pays membres de l'Initiative de la GMV (Burkina Faso, Ethiopie, Niger, Nigéria et Sénégal) avec pour objectif principal d'assurer la pérennité et la résilience des systèmes de production, en particulier dans les zones arides.

- **Comblent les lacunes de la Grande Muraille Verte : relier les secteurs et les parties prenantes pour une synergie et une intensification accrues (2016-2019)**

Un projet FEM développé par le PNUE et exécuté par l'UICN pour améliorer l'implication des organisations de la société civile (OSC) et des groupes vulnérables dans les pays membres de l'Initiative de la GMV et les agences nationales de la GMV. Plus précisément, le projet vise à assurer une plus grande mise en œuvre des politiques de gestion durable des terres dans tous les pays de l'Initiative de la GMV grâce à un investissement accru, une coordination intersectorielle et un engagement des groupes marginalisés.

Table 8 - Participation des pays de la GMV aux grands programmes et projets transfrontaliers

Pays	ACD	SAWAP	FLEUVE	Évaluation à grande échelle de la dégradation des terres	Le projet pilote d'approche intégrée sur la sécurité alimentaire
Burkina Faso	x	x	x	x	x
Djibouti				x	
Erythrée				x	
Ethiopie	x	x		x	x
Mali		x	x	x	
Mauritanie		x		x	
Niger	x	x	x	x	x
Nigéria	x	x		x	x
Sénégal	x	x	x	x	x
Soudan		x		x	
Tchad		x	x	x	

### 3.2.1 Tree Aid



Tree Aid est une ONG internationale impliquée dans la mise en œuvre de 17 projets de restauration des terres et de reboisement dans 4 pays de l'Initiative GMV, dont le Burkina Faso, l'Ethiopie, le Mali et le Niger. A ce jour, les interventions de Tree Aid représentent plus de 1,2 millions d'arbres plantés et environ 29 580 hectares de terres et de forêts restaurées. Plus de 1,6 millions de personnes rurales vulnérables, dont des femmes et des enfants ont directement bénéficié des activités de Tree Aid grâce à un meilleur accès et à une meilleure gestion des forêts légales, à la résilience au changement climatique et aux revenus des AGR. Environ 126 000 agriculteurs ont été formés aux techniques de GDT, y compris la RNA et la GRN, et aux meilleures pratiques de récolte des PFNL. Les impacts environnementaux de tous les projets inclus sont énumérés dans le tableau 9 ci-dessous.

Tableau 9 - Impacts environnementaux des projets de Tree Aid dans les 4 pays de la GMV

<b>Reboisement</b> 835 ha 1,2 millions d'arbres plantés	<b>Production de plantules / plantes</b>  60 000	<b>Terres restaurées</b>  29 580 ha
<b>Mesures de conservation des eaux</b> 2 000 ha	<b>Jardins polyvalents</b> 206	<b>Terres restaurées 2 336 292 arbres sous RNA</b> 6457 ha

### 3.2.2 SOS Sahel



SOS Sahel est une ONG internationale qui vise à améliorer les conditions sociales, économiques et environnementales des populations au cœur de l'Afrique. Les activités de SOS Sahel sont conformes aux objectifs de la GMV, contribuant aux activités de reboisement, encourageant des pratiques agricoles durables, améliorant l'accès à l'eau et soutenant les pays dans la lutte contre la désertification.

Dans ce contexte, l'ONG a été impliquée dans 6 projets dans 4 pays de la GMV, à savoir le Burkina Faso, le Mali, le Sénégal et le Tchad. Au total, les interventions de SOS Sahel ont contribué à la production de plus de 2,9 millions de plants, au reboisement de 10 845 ha et à la restauration de 10 143 ha de terres. De plus, plus de 100 000 personnes ont directement bénéficié des activités de SOS Sahel grâce au développement de systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et à l'augmentation de la productivité, en utilisant les pratiques GDT. Les impacts environnementaux et socio-économiques des projets des ONG sont résumés dans le tableau 10 ci-dessous. Des informations détaillées sur les résultats obtenus dans chaque pays sont fournis en annexe.

#### Projet d'amélioration de la productivité agro-sylvo-pastorale et de récupération des terres dégradées (BEOG - PUUTO).

En plus du projet répertorié dans le tableau 8, SOS Sahel met en œuvre un deuxième projet en consortium avec l'association Terre Verte, la GMV et la Direction chargée de l'Irrigation au Burkina Faso dans la zone d'intervention de l'Initiative GMV. Les résultats attendus comprennent 30 000 ha de terres restaurées, 2 300 ha de jardins polyvalents et 350 000 bénéficiaires directs.

Tableau 10 - Impacts environnementaux des différents projets de SOS Sahel dans les pays de l'Initiative de la GMV (Burkina Faso, Mali, Sénégal, Tchad,)

<b>Reboisement</b> 10 845 ha 2 000 000 arbres plantés	<b>Production de plantules/plantes</b>  2 916 010	<b>Terre restaurées</b> 10 143 ha
<b>Mesures de conservation des eaux</b> 778 ha	<b>Jardins polyvalents</b> 553	<b>Terre conservées</b> 188 618 arbres 94 sites conservés

### 3.2.3 Impacts collectifs des différentes interventions liées à la GMV

Dans l'ensemble, les interventions SAWAP, SOS Sahel et Tree Aid couvrent 10 pays GMV, avec environ 10,2 millions de bénéficiaires y compris les agriculteurs et utilisateurs des terres formés aux pratiques de GDTE. Dans leur effort conjoint pour lutter contre la dégradation des terres, restaurer et conserver les forêts, toutes les initiatives ont abouti à la production de plus de 293 millions de plantes, le reboisement de 132 227 ha et à la conservation d'au moins 1,13 million d'hectares de terres et de forêts. Les impacts environnementaux de tous les projets inclus dans la portée de l'évaluation des impacts sont énumérés dans le tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11 – Impacts environnementaux globaux des différents projets régionaux et du secteur civil

<b>Reboisement</b> 132 227 ha 3 200 000 arbres plantés	<b>Production de plantules/plantes</b> 293 716 010	<b>Terre restaurées</b> 301 274 ha
<b>Mesures de conservation des eaux</b> 7 378 ha	<b>Jardins polyvalents</b> 759	<b>Terre conservées</b> 1 139 434 ha 2 524 910 arbres 94 sites sous mesures de conservation

### 3.3 EVALUATION DES IMPACTS DE L'INITIATIVE DE LA GMV

Lors de la COP 21, la GMV s'est engagée à restaurer 100 Mha de terres actuellement dégradées jusqu'en 2030. L'APGMV quant à elle, vise à restaurer au moins 25 Mha d'ici 2030. Les résultats préliminaires ci-dessus montrent que, compte tenu des mesures appliquées strictement dans les zones d'intervention de la GMV, seulement 4 Mha (4%) de cet objectif ont été atteints à ce jour. En revanche, si l'on considère toutes les terres restaurées dans la région élargie de la GMV, la superficie totale restaurée atteint près de 17,8Mha, ceci prend en compte les 1,8 Mha identifiés dans les quatre initiatives régionales décrites ci-dessus (section 3.2), plus 12 Mha supplémentaires venant d'un effort de restauration massif de l'Ethiopie. Les progrès vers l'engagement des Nations Unies dans la zone d'intervention de la GMV et la portée plus large sont illustrés dans les figures 3 et 4 ci-dessous (sur la base de 3,9 Mha de terres restaurées, comme indiqué à l'APGMV).

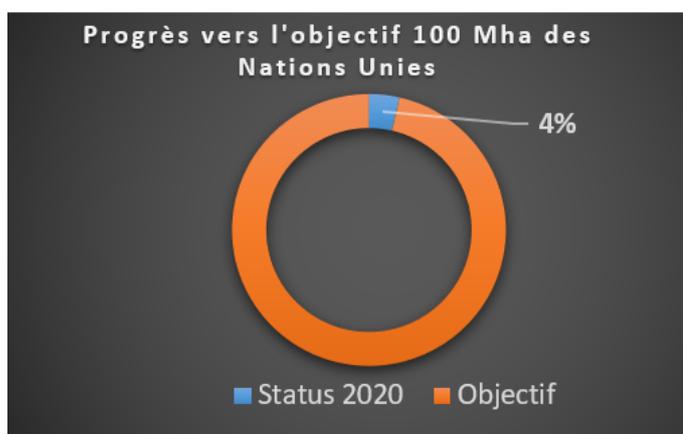


Figure 3 : Progrès vers l'objectif de la Convention (zone d'intervention de la GMV)

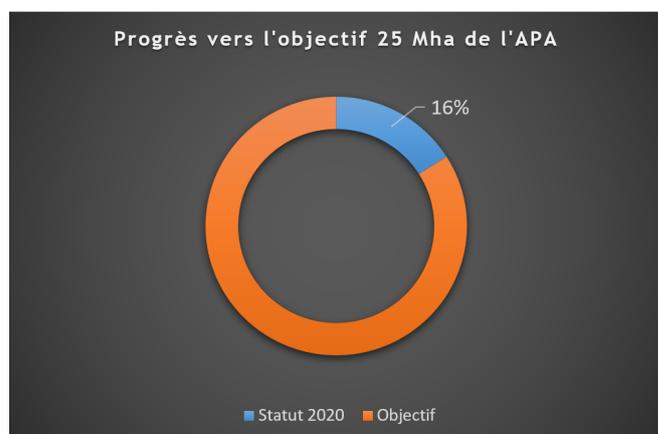


Figure 4: Progrès vers l'objectif de l'APGMV

D'ici 2030, l'ambition de l'initiative de la GMV est de restaurer 100 millions d'hectares de terres actuellement dégradées ; séquestrer 250 millions de tonnes de carbone et créer 10 millions d'emplois verts. Les activités de la GMV ont engendré un ensemble de co-bénéfices environnementaux et socio-économiques notamment la séquestration de carbone et la réduction des émissions de GES ainsi que la création de revenus issus des activités génératrices de revenus et la création d'emplois. Les principales conclusions de l'analyse d'impact réalisée sont présentées ci-dessous, différenciée par les réalisations dans les zones d'intervention de la GMV (3.1) et les activités dans la région élargie (3.2).

### 3.3.1 Impacts environnementaux : atténuation du changement climatique

L'évaluation du potentiel de séquestration de carbone comprend à la fois le carbone stocké dans la biomasse ligneuse et dans les sols, sur la base des impacts de la restauration signalés par les pays jusqu'en 2019 pour trois activités : plantation d'arbres / reboisement, régénération naturelle assistée dans des enclos et systèmes agroforestiers. Les estimations sont basées sur l'hypothèse que ces mesures rapportées sont efficaces et se poursuivent au moins jusqu'en 2030 (par exemple, survie de tous les arbres plantés, fermeture continue des zones sous RNA).

Comme les données sur la biomasse et le carbone pour la zone du Sahel sont plutôt rares, les taux de séquestration du carbone ont été tirés d'une revue mondiale des activités de restauration des paysages forestiers (Bernal et al.2018). Les estimations de la séquestration de carbone dans le sol étaient basées sur des chiffres du GIEC (2019) et de la FAO (2004) [11]. En raison des grandes incertitudes inhérentes aux estimations de carbone du sol en général, et du fait que les valeurs moyennes mondiales de biomasse adoptées surestiment probablement les performances de croissance réelles dans la zone sahélienne contrainte par la sécheresse[12], les estimations présentées ci-dessous fournissent des indications sur la séquestration potentielle de carbone jusqu'en 2030.

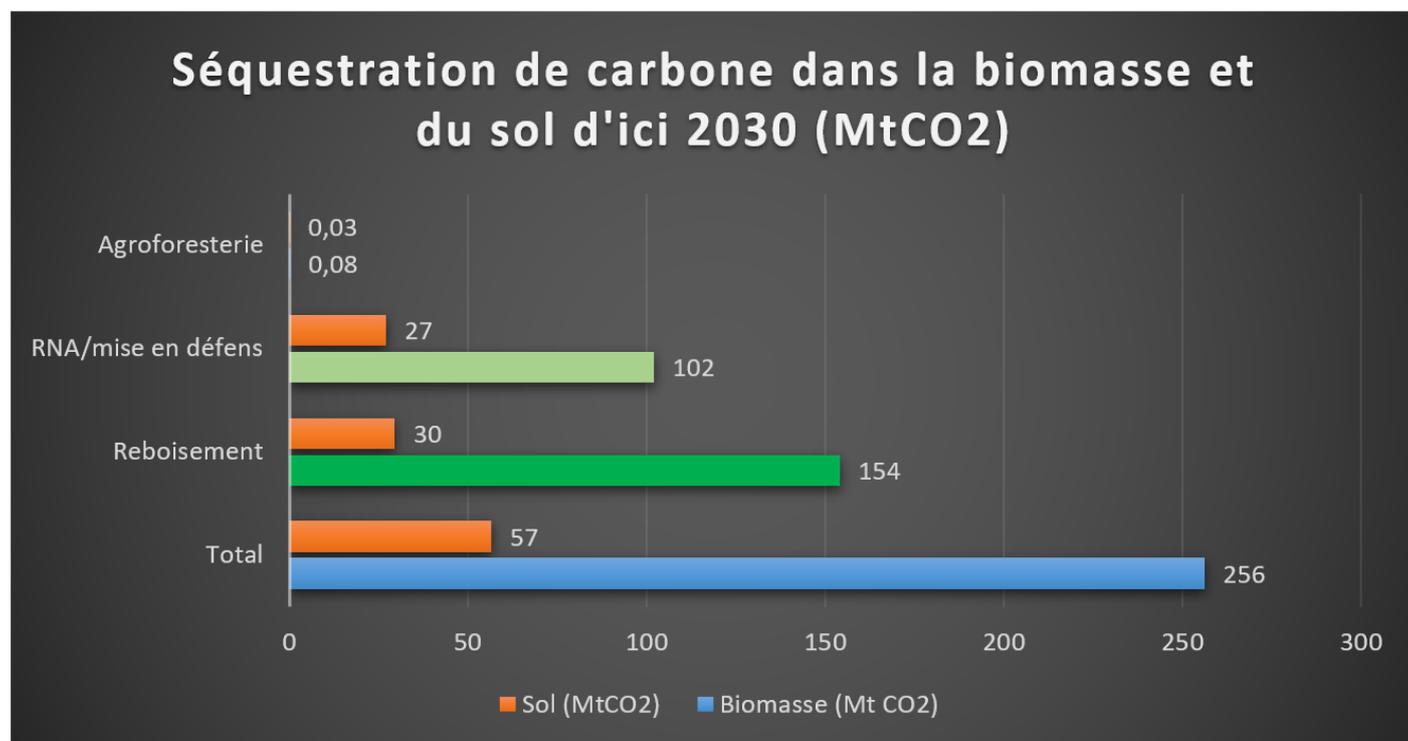


Figure 5 - Indication du potentiel de séquestration de carbone de la biomasse et du sol des mesures existantes de réhabilitation des terres de la GMV, impliquant des arbres

[11] Le GIEC (2019) décrit les taux de séquestration du carbone dans le sol à la suite de changements dans les pratiques agricoles autour de 0,22 tC / ha et par an, tandis que la FAO (2004) indique un taux moyen de 0,13 tC / ha et par an. Alors que le sol est un important réservoir de carbone avec des stocks beaucoup plus élevés que ces valeurs, le potentiel de séquestration se réfère uniquement à la quantité de carbone supplémentaire qui peut être stockée en raison des activités de restauration des terres, par exemple, les interventions directes sur le sol ou la mise en place d'un couvert végétal.

[12] Les valeurs moyennes mondiales de Bernal et al. sont utilisés de manière à ce que l'étude fournit un cadre cohérent avec des taux annuels pour tous les systèmes d'utilisation des terres évalués ici (reboisement: 23 tCO<sub>2</sub> / ha, ANR: 14 tCO<sub>2</sub> / ha, agroforesterie: 13 tCO<sub>2</sub> / ha). Cependant, Luedeling et al. (2014) décrivent des taux d'élimination du carbone beaucoup plus faibles pour les milieux boisés (15 tCO<sub>2</sub> / ha) et l'agroforesterie (2 tCO<sub>2</sub> / ha) en Afrique.

En différenciant les principales activités d'établissement du couvert arboré (plantation d'arbres - reboisement, mise en place de systèmes agroforestiers et RNA à travers des clôtures / enclos), si tous les pays de l'Initiative de la GMV maintiennent leur rythme actuel de restauration des terres, le total des surfaces restaurées peut séquestrer jusqu'à 256 MtCO<sub>2</sub>eq en biomasse ligneuse et jusqu'à 57 MtCO<sub>2</sub>eq dans le sol d'ici 2030 (Figure 5). Il convient de noter que le potentiel moyen d'élimination du carbone de l'agroforesterie est presque égal à la RNA; les estimations semblent si faibles en raison de la petite superficie des mesures d'agroforesterie mises en œuvre au sein de la GMV (seulement 613 ha signalés à ce jour).

Compte tenu des activités de restauration supplémentaires dans la région élargie (3.2), 188 MtCO<sub>2</sub> supplémentaires pourraient être séquestrées dans la biomasse et 5 MtCO<sub>2</sub> dans le sol d'ici 2030. Ceci est basé sur le reboisement de 132,227 ha et les mesures de conservation / RNA de 1,1 Mha identifiées, voir Tableau 11 ci-dessus.

En comparant ces chiffres avec les objectifs globaux de la GMV (250 millions de tonnes de carbone dans le sol), on peut noter que les résultats d'indication ci-dessus sont en tonnes équivalent CO<sub>2</sub> (tCO<sub>2</sub>), alors que les objectifs officiels de GMV sont formulés en tonnes de carbone (tC), ce qui est souvent le cas pour le carbone forestier. Les 256 MtCO<sub>2</sub> comme séquestration de la biomasse jusqu'en 2030 correspondent à 70 MtC, et la séquestration dans le sol (57MtCO<sub>2</sub>) serait de 15,5 MtC (en utilisant le facteur de conversion officiel du GIEC).

### **3.3.2 Impacts socio-économiques : activités génératrices de revenus et la création d'emplois**

Les activités mises en œuvre dans le secteur de l'agroforesterie et de la GDT ont conduit à la création de nombreuses opportunités d'emploi pour les populations rurales et ont contribué à réduire la pauvreté grâce à des activités génératrices de revenus telles que la production et la valorisation de différents fruits et produits forestiers non ligneux, dont le miel, la gomme arabique, les feuilles de baobab ainsi que les ventes de fourrages et plants. Le chiffre d'affaires des activités génératrices de revenus depuis 2007 s'élève à environ 90 millions USD à travers les onze pays, certains pays réussissant à créer des opportunités d'AGR avec plus de succès que d'autres. Le tableau 12 ci-dessous donne un aperçu des AGRs déclarés par pays. Un afflux stable de revenus provenant des produits et services naturels est important en termes de stratégies de sortie qui contribuent à la durabilité des projets de restauration dans le temps.

Tableau 12 - Revenus des activités génératrices de revenus depuis 2007, en USD

Pays <sup>13</sup>	Revenus (million USD)
Burkina Faso	6.8
Mali	0.05
Mauritanie	1.5
Niger	81
Sénégal	0.05
Tchad	0.01
<b>TOTAL</b>	<b>89.9</b>

De plus, en fonction des besoins spécifiques de chaque pays, des formations ont été dispensées aux communautés locales et / ou aux acteurs gouvernementaux. Les bénéficiaires des formations (figure 6) comprenaient des agriculteurs, des utilisateurs des terres, des municipalités et des pouvoirs publics locaux ainsi que des groupes vulnérables tels que des jeunes et des femmes. Selon la portée du projet, des formations ont été menées sur un large éventail de sujets, notamment la restauration des terres, la récupération de l'eau, la collecte des semences, la production végétale et la gestion des pépinières, mais aussi en techniques de lutte contre les incendies et de prévention. De plus, des formations ainsi qu'un renforcement des capacités sur les mesures de lutte contre la désertification ont également été organisés par la Chine dans certains pays de la GMV.

Les pays ont signalé plus de 335 000 emplois créés, principalement dans la mise en œuvre d'activités de restauration des terres et la production et la vente de produits forestiers non ligneux. Des options d'emploi en tant que garde forestier ou garde-nature ont également été régulièrement citées. A ce jour<sup>[14]</sup>, environ 500 000 personnes ont bénéficié des activités de la GMV (additionnant le nombre de personnes formées, les emplois créés et les bénéficiaires généraux signalés par les pays). Le nombre d'emplois (permanents et temporaires) créés à ce jour par le biais de l'Initiative GMV, ainsi que le nombre de bénéficiaires directs et de ceux qui ont reçu des formations sont résumés dans la figure 6 ci-dessous.

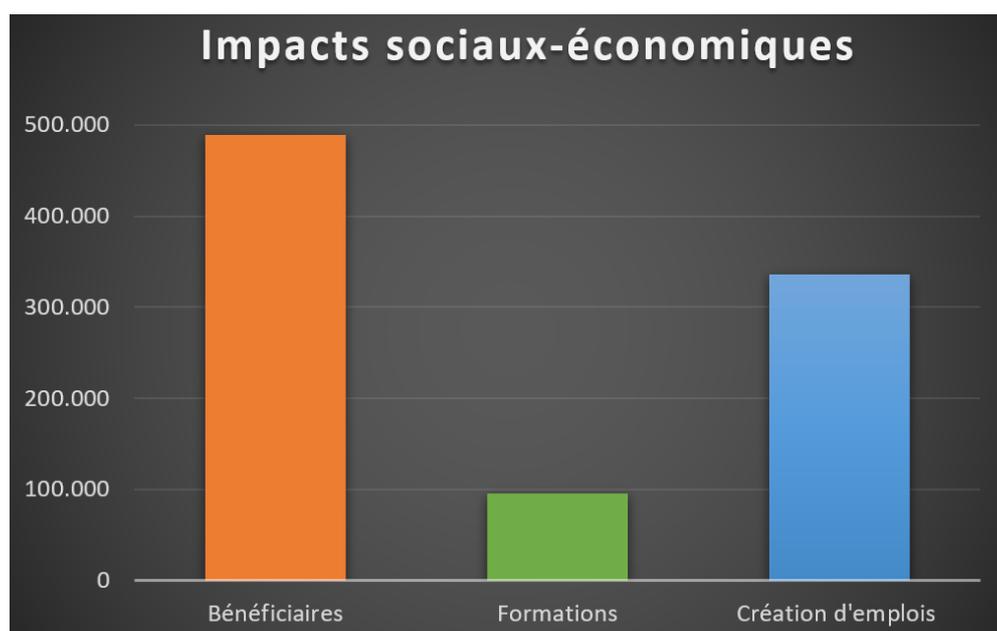


Figure 6- Impacts socio-économiques des activités de restauration des terres de la GMV

[13] Aucune information sur les AGR n'était disponible pour Djibouti, le Nigéria, l'Erythrée, l'Ethiopie et le Soudan. Les revenus générés par les activités de la GMV à Djibouti sont estimés à 300 \$ par bénéficiaire, les revenus générés pour Djibouti ne peuvent pas être inclus dans les revenus totaux car le nombre exact de bénéficiaires et le nombre de jours ouvrables ne sont pas fournis.

[14] Sur la base des données jusqu'en 2017 publiées dans un rapport d'évaluation ; voir APGMV 2018; le nombre de personnes formées, d'emplois créés et de bénéficiaires généraux déclarés par les pays tous confondus.

Bien qu'aucune information détaillée ne soit disponible sur les montants des activités génératrices de revenus (AGR) ou le nombre d'emplois créés, on estime que 10,2 millions de personnes supplémentaires ont bénéficié des activités régionales plus larges (3.2 ci-dessus).

### 3.3.3 Contribution aux objectifs de développement durable des Nations Unies

La restauration des terres en général joue un rôle central dans la réalisation de plusieurs objectifs environnementaux mondiaux, parmi lesquels les ODD des Nations Unies. L'Initiative de la GMV contribue aux 17 ODD, avec un lien direct à six ODDs et des liens indirects aux 11 autres objectifs. Les 17 ODDs auxquels contribue l'Initiative de la GMV sont mis en évidence dans la figure 7 ci-dessous.

Alors qu'il existe un lien évident avec l'ODD 15 sur la protection, la restauration et l'utilisation durable des écosystèmes, les activités de la GMV contribuent également aux ODD1, ODD2 et ODD8 sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et une croissance économique décente grâce à la création d'activités génératrices de revenus basées sur la production durable (ODD12) de produits forestiers non ligneux et agropastoraux. L'initiative de la GMV a aussi une composante d'action climatique forte (ODD13), avec les activités de GDT qui améliorent non seulement la résilience et les capacités d'adaptation aux événements climatiques extrêmes des pays, mais qui contribuent aussi à l'atténuation des changements climatiques à travers leur potentiel de séquestration de carbone. Le tableau 13 ci-dessous illustre le lien direct entre les activités de restauration des terres sous l'Initiative de la GMV et les ODD, citant les réalisations des pays et leurs résultats clés.



Figure 7 - Contribution des activités de la GMV aux 17 ODDs

Tableau 13- Contribution directe des activités de la GMV à six objectifs de développement durable des Nations Unies

<div data-bbox="272 241 541 510"> </div> <p data-bbox="118 528 695 768"> <b>89,9 millions USD générés</b>  <b>Réduction de la pauvreté rurale:</b>            Amélioration de la résilience de la population locale à la pauvreté par la création d'activités génératrices de revenus par la valorisation des produits et activités locales.         </p>	<div data-bbox="995 241 1264 510"> </div> <p data-bbox="865 528 1453 734"> <b>Améliorer la sécurité alimentaire:</b>            développement de périmètres agropastoraux pour l'élevage et la production agricole; le développement du maraîchage et des cultures fruitières; la mise en œuvre de pratiques de gestion durable des terres.         </p>
<div data-bbox="272 797 541 1066"> </div> <p data-bbox="105 1095 748 1368"> <b>Environ 11 millions de bénéficiaires</b>  <b>Améliorer les moyens de subsistance des communautés:</b> Depuis le début de l'IGMV, les différentes activités dans le secteur de l'agroforesterie et de la GDT ont conduit à la création de plusieurs emplois permanents et temporaires, principalement dans les zones rurales.         </p>	<div data-bbox="995 797 1264 1066"> </div> <p data-bbox="820 1088 1449 1384"> <b>Formation de plus de 221 000 personnes</b>  <b>Production durable de produits agropastoraux et non ligneux:</b> formation aux techniques de production durable dans les zones rurales pour l'élevage et la culture de légumes, y compris les techniques de compostage du fumier et de récupération de l'eau.         </p>
<div data-bbox="272 1424 541 1693"> </div> <p data-bbox="105 1700 730 1995"> <b>Un potentiel d'approximativement 500 millions de tonnes de CO2 séquestré</b>  <b>Atténuation et adaptation au changement climatique:</b> lutter contre la désertification, s'adapter aux effets du changement climatique et contribuer à l'atténuation du changement climatique par l'adoption de pratiques de gestion durable des terres         </p>	<div data-bbox="995 1424 1264 1693"> </div> <p data-bbox="825 1704 1453 1962"> <b>17,8 millions d'hectares de terres restaurées</b>  <b>Restauration des terres et conservation de la biodiversité :</b> mise en œuvre des activités de restauration des paysages et de la biodiversité à travers les pratiques de GDT, y compris l'agroforesterie et les mesures de conservation des sols.         </p>

### 3.4 APERÇU DES FINANCEMENTS EXTÉRIEURS ET INTÉRIEURS MOBILISÉS

Le financement rapporté par les Etats membres de la GMV à l'APGMV et aux activités ou projets au niveau national pour les années 2011-2019 est représenté dans les graphiques ci-dessous. La figure 12 montre les ressources intérieures allouées à partir des budgets publics à la mise en œuvre de la GMV (il n'y a pas de données sur les contributions du secteur privé local / national), y compris les contributions statutaires à l'APGMV [15]. Figure 8 montre les fonds externes / internationaux mobilisés pour des projets liés à la GMV. Alors que les contributions individuelles des Etats membres déclarées s'élèvent à environ 53.4 millions USD[16], les pays ont déclaré avoir reçu un total de 149 millions USD de financement extérieur.

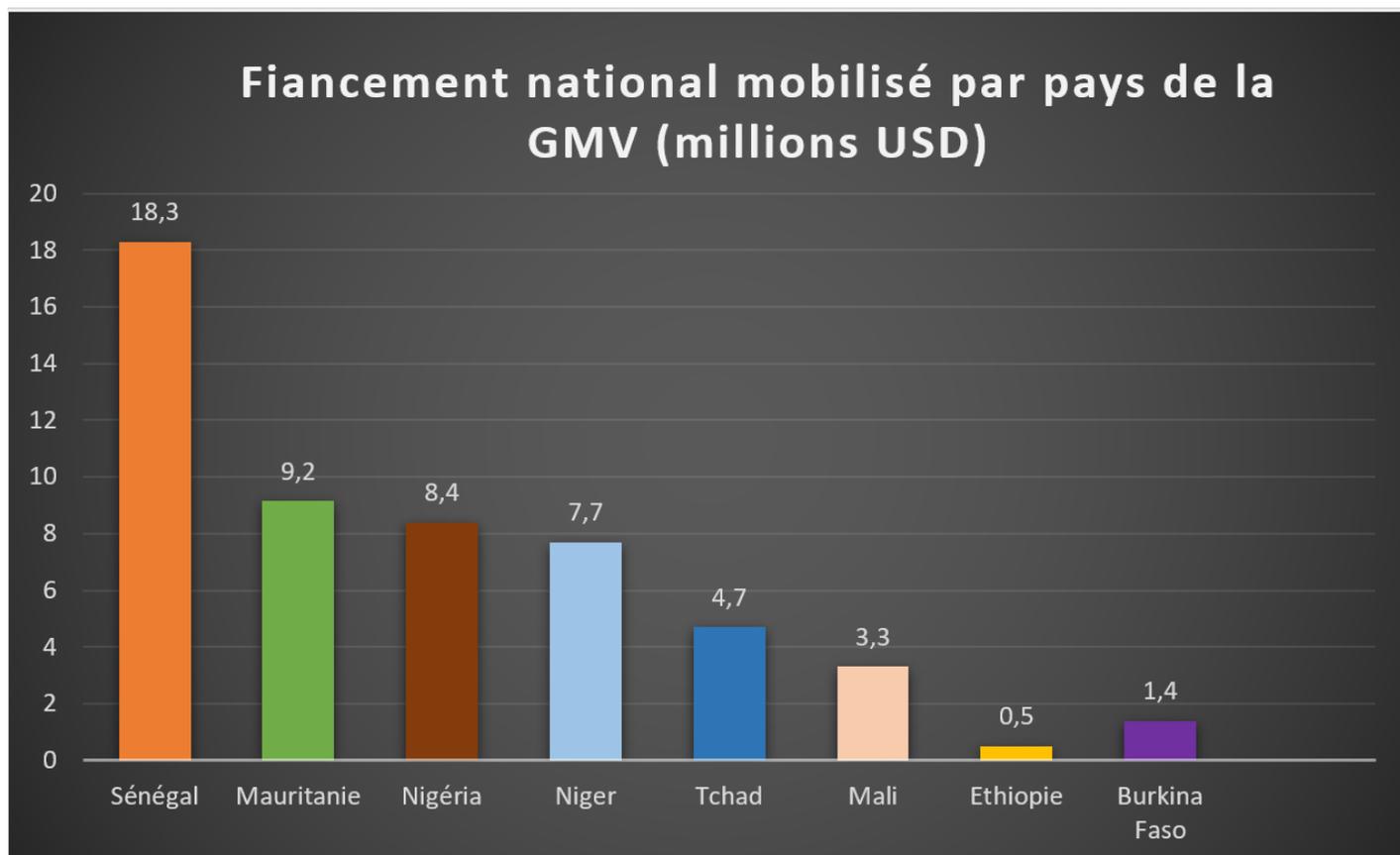


Figure 8: Financement intérieur mobilisé / alloué par les pays de la GMV (en million USD)

En particulier, ce dernier graphique indique un écart notable entre le montant du soutien international annoncé par plusieurs donateurs de l'Initiative de la GMV et le montant déclaré par les pays eux-mêmes. Cela provient très probablement de la définition géographique de la zone d'intervention de la GMV, les montants rapportés par les agences de la GMV à l'APGMV ne faisant référence qu'aux fonds spécifiquement affectés à la mise en œuvre de la GMV dans la zone d'intervention. Alors que cela pourrait refléter les montants réels mobilisés par les institutions de la GMV elles-mêmes, cela semble être une sous-estimation considérable des montants totaux alloués par la communauté internationale à la mise en œuvre de la GMV - qui pourrait ne pas nécessairement être directement alloué aux zones d'intervention.

[15] Ces chiffres ne concernent que les allocations du budget national de l'Etat, car il n'y a pas de données sur la contribution du secteur privé à l'échelle locale/nationale

[16] Selon l'Agence panafricaine, les paiements statutaires des Etats membres se sont élevés à 5,4 millions USD et les contributions volontaires à 1,4 million USD, ce qui signifie que l'APGMV a reçu un total de 6,8 millions USD, ce qui signifie que les 50 millions USD restants déclarés comme contributions nationales auraient dû aller aux activités nationales de mise en œuvre.

## Financement externe mobilisé par pays de la GMV (millions USD)

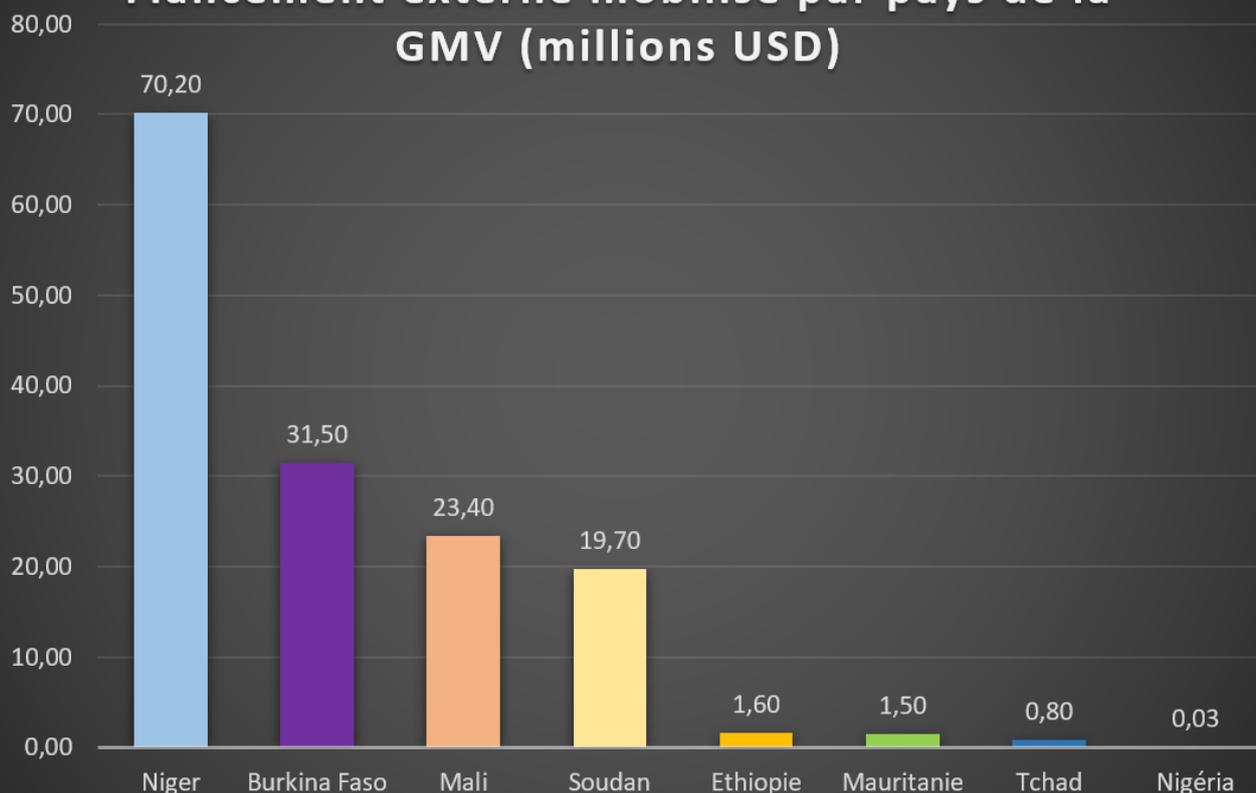


Figure 9: Financement extérieur mobilisé par les pays de la GMV (en million USD)

En ne considérant que les projets internationaux transfrontaliers qui déclarent «soutien à la GMV» dans leurs objectifs ou titres (décrits à la section 3.2 ci-dessus), le financement extérieur total s'élève à 870 millions USD. Le projet SAWAP a fourni la majeure partie de ce montant, ayant alloué un budget total de 786 millions USD à la mise en œuvre dans certains pays de la GMV. Sans ce projet, les programmes à grande échelle représentent un volume de financement total de 85,2 millions USD pour l'Initiative de la GMV, dont 13,3 millions pour un projet FEM nouvellement approuvé (voir la section 3.2.4 ci-dessus pour une description).

Tableau 14 - Financement de projets multi-pays par des donateurs internationaux

Projet / programme	Organisme de financement	Montant (millions USD)
Action contre la désertification	FAO	41
FLEUVE	MM, EU	7,8
BRIDGES	Turquie, FAO	3,6
Évaluation à grande échelle	FEM ; NASA / USAID ; UICN	13,3
Comblent les lacunes de la GMV	FEM, UICN	14
SAWAP	BM, FEM	786
BRICKS	BM, FEM	4,6
<b>TOTAL</b>		<b>870,3</b>

De nouveau, la divergence des résultats en ce qui concerne les flux de financement vers la GMV révèle l'absence d'un cadre comptable commun et partagé et de la répartition des activités associée à l'Initiative de la GMV. Les flux de financement des donateurs signalés par l'APGMV diffèrent fortement de ce qui est considéré comme pertinent et contribuant à la mise en œuvre de la GMV par les donateurs et les programmes et projets régionaux ou transfrontaliers respectifs.

Cela devient particulièrement clair dans une liste récapitulative de toutes les activités de restauration des terres dans les onze pays de la GMV, qui a été compilée dans le cadre de cette évaluation (et est fournie en annexe au présent rapport). Cette liste prend en compte à la fois les activités dans les zones d'intervention officielles de la GMV et toutes les activités ayant des objectifs de restauration des terres dans les 11 pays, qu'elles se réfèrent directement ou non à l'initiative de la GMV, élargissant ainsi à nouveau le champ des activités envisagées. Par conséquent, cette liste de onze projets régionaux et de 54 activités nationales actuellement (dont 12 projets SAWAP individuels et 5 projets ACD) arrive à des niveaux de financement total beaucoup plus élevés de 1,9 milliard USD pour la restauration des terres au Sahel. Le montant de ce financement pouvant être considéré comme pertinent pour la mise en œuvre de l'Initiative de la GMV est une question de perspective et de définition, et devrait idéalement faire l'objet d'un accord conjoint entre les donateurs et les pays bénéficiaires.

## 4. DÉFIS ET OBSTACLES FINANCIERS LIÉS À L'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA GMV

L'Initiative de la GMV offre une vitrine de la GDT et du développement des zones arides en Afrique subsaharienne et représente une opportunité unique d'atteindre à la fois les objectifs de développement et ceux d'environnement. Dans la perspective de la restauration de 100 Mha de terres dégradées, il est essentiel de choisir une approche adaptative pour intégrer les leçons apprises, relever les défis identifiés par certains et reproduire les réussites vécues par d'autres.

Un point clé est que les zones humides ne répondent pas aux interventions humaines comme le font les autres zones, et les efforts de développement doivent être adaptés aux conditions locales et aux caractéristiques des écosystèmes des zones arides. Un exemple d'ajustement réussi aux nouvelles réalités est la réorientation de la vision initiale de la GMV. La GMV a été initialement conçue comme une barrière verte pour empêcher le désert du Sahara d'avancer. Cependant, les preuves scientifiques des deux dernières décennies ont montré que la frontière sud du Sahara a régulièrement reculé et que certaines parties du Sahel sont devenues plus vertes (Leroux et al.2017). En réponse, l'Initiative de la GMV a ajusté sa vision pour devenir une mosaïque de systèmes d'utilisation des terres résilientes ayant la capacité de s'adapter à l'incertitude et aux extrêmes climatiques. En même temps, ce revirement ou changement dans la vision du type d'activités promues et mises en œuvre dans le cadre de la GMV - du simple fait de planter des arbres vers des concepts plus larges et diversifiés de systèmes d'utilisation et de restauration des terres - s'est accompagné de divers projets et initiatives, sous différents angles et donateurs pour appuyer cette perspective changeante et élargie de la GMV. Cela a également conduit à des perspectives divergentes sur la portée et l'échelle de la GGW se reflétant dans des objectifs, des activités et la comptabilisation des flux de financement connexes.

Ce chapitre résume les défis et obstacles signalés par les pays de la GMV dans la mise en œuvre des activités de restauration (gouvernance, suivi et rapports, financement et assistance technique) pour améliorer la compréhension des problèmes sous-jacents et décrit certains des obstacles et des risques auxquels les investisseurs sont confrontés lorsqu'ils financent la restauration des terres dans la zone sahélienne.

## 4.1 DÉFIS GÉNÉRAUX À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GMV

Les pays ont signalé une série de défis rencontrés lors de la mise en œuvre de la stratégie et des plans d'action de la GMV, tant en relation directe avec l'Initiative en lien avec la gestion durable des sols et la restauration des terres dégradées en général. Ces défis sont principalement liés :

- à la gouvernance
- au suivi et au rapportage
- au financement
- à la technique (en lien avec les aux projets de restauration)

Dans ce qui suit, ces barrières et les obstacles sont décrits plus en détail. Le tableau 8 en dessous donne un aperçu simplifié des principaux défis par pays et comme identifiés par les pays pendant la mise en œuvre de GMV pour la période 2011-2017.

### 4.1.1 Problèmes de gouvernance à l'origine de défis institutionnels

Un problème primordial apparaissant dans la plupart ou dans de nombreux pays de la GMV est la faible gouvernance dans le domaine des changements environnementaux. Cela entraîne des problèmes institutionnels différents, mentionnés directement ou indirectement par tous les pays de la région comme le principal obstacle au succès de la mise en œuvre de la GMV (tableau 8). Dans l'ensemble, les défis suivants sont rencontrés et partagés par de nombreux pays, se produisant à différents niveaux de gravité, souvent l'un menant à l'autre, ils sont donc liés dans une large mesure[17]:

- Manque de soutien politique de haut niveau de la part des gouvernements des Etats membres de la GMV pour le programme de politique environnementale. Ceci conduit à un manque de législations et de mandats politiques nécessaires pour établir et équiper de façon adéquate les structures et processus institutionnels requis dont la GMV bénéficierait ou est largement tributaire pour accéder à une aide gouvernementale.
- Faibles structures et processus organisationnels pour la mise en œuvre de projets environnementaux ou d'initiatives ou de programmes de développement environnemental plus vastes, tels que la GMV, liés et causés par un manque de ressources financières et humaines connexes allouées aux institutions gouvernementales correspondantes. Une initiative phare telle que la GMV souffre évidemment du manque de structures et de processus pour les questions et politiques environnementales, ce qui fait que les agences nationales de la GMV ne se matérialisent souvent pas encore. Sans les structures et processus institutionnels nécessaires, les capacités requises à l'échelle nécessaire ne se matérialiseront pas, ni au sein des institutions gouvernementales, ni à travers la création de telles capacités en dehors du gouvernement dans les secteurs privés, non gouvernementaux et de la recherche.
- Manque de coordination et d'engagement avec les autres secteurs concernés, l'Initiative de la GMV devrait être intersectorielle. La mise en œuvre des activités de la GMV ne devrait pas seulement être effectuée par les agences de la GMV, mais également par des organisations, des agences d'autres secteurs concernés. Les agences de la GMV coordonneraient la mise en œuvre des différents partenaires locaux, nationaux, régionaux / internationaux contribuant aux activités de la GMV.
- Manque d'intégration du changement et de l'action environnementale dans les stratégies, politiques et plans d'action et programmes sectoriels respectifs – pour atteindre les niveaux locaux. Une initiative telle que celle de la GMV ne peut pas recevoir le soutien requis du gouvernement sans une bonne intégration de la politique et de l'action environnementales dans les stratégies, politiques et plans d'action et programmes dans les secteurs clés pertinents pour la GMV, y compris l'agriculture, l'utilisation des terres, le développement rural et l'énergie. L'intégration complète signifie que cela se répercute au niveau local, se manifestant dans les politiques, la planification et les actions locales.

- Manque de coordination, d'échange et de flux d'informations et de connaissances aux niveaux régional et national et entre les structures respectives de la GMV: il n'y a pas de mécanismes appropriés et gérés de partage des connaissances / d'information et de coordination à l'échelon national et régional, conduisant à une coordination et une collaboration insuffisante entre les pays membres de l'Initiative de la GMV et entre les développeurs de projets au niveau national et transfrontalier. Cela est particulièrement important en ce qui concerne les enseignements et les réussites, étant donné l'importance pour une expansion rapide et efficace de l'Initiative de la GMV de développer des projets pilotes, qui seront ensuite reproduits dans de nombreux endroits une fois qu'ils seront mis en œuvre avec succès.

#### 4.1.2 Défis de suivi-évaluation (Rapports de mesure et vérification)

Un obstacle fondamental à la poursuite efficace des plans de restauration est l'absence de système d'identification, de suivi et de rapportage des activités sur le terrain. Les lacunes et problèmes identifiés lors de la mise en œuvre de la GMV entre 2011 et 2017 (tableau 8) mettent clairement en évidence la nécessité d'un meilleur suivi et contrôle global de la GMV. Plus précisément,

- L'expertise en matière de suivi et d'évaluation fait généralement défaut, ce qui entrave les capacités de mise en place de systèmes de suivi-évaluation appropriés au niveau du projet et au niveau national ainsi qu'au niveau de l'Initiative de la GMV dans son ensemble - être connecté et adhérer aux mêmes normes internationales établies. Cette expertise est nécessaire pour documenter les développements positifs et négatifs à intervalles réguliers et permettre aux projets via les structures de gestion de projet respectives de mettre en œuvre des contre-mesures pour corriger les développements négatifs dans la mesure du possible. Cela a des conséquences sur la documentation exacte et le partage d'enseignements tirés (voir ci-dessus sur les mécanismes de partage des informations et des connaissances) en vue d'éviter les développements négatifs et de capitaliser sur les développements positifs réalisés par les projets faisant partie de l'Initiative de la GMV aux niveaux national et régional ou au niveau transfrontalier.
- Les normes de suivi de la finance de l'environnement et de rapport des projets connexes sont devenues très exigeantes au cours des deux dernières décennies, écrasant souvent les pays et les institutions gouvernementales et les développeurs / gestionnaires de projets respectifs dans la région de mise en œuvre de l'Initiative de la GMV, y compris la demande ou l'application rigoureuse des principes de gestion axée sur les résultats, de gestion axée sur les finances, des approches et normes et protocoles supplémentaires pour documenter les impacts environnementaux et socio-économiques, etc. Un rapport de vérification insuffisant aux donateurs et financiers bilatéraux et multilatéraux conduit à un manque de crédibilité et à une réduction du financement car les flux financiers seront dirigés vers d'autres opportunités avec de meilleures qualités de suivi-évaluation, d'élaboration de rapports et de vérification dans le cadre de la course pour les financements. Dans certains cas, ces rapports ne s'appuient que sur des données statistiques produites par les ministères compétents en vue de produire des rapports annuels réalistes, montrant les efforts du gouvernement dans la mise en œuvre de l'Initiative de la GMV. Les rapports sur l'utilisation du financement et les mécanismes d'évaluation et d'apprentissage connexes devraient montrer comment l'utilisation des ressources financières allouées aux projets de GMV est optimisée et comment d'autres projets découlant de l'Initiative de la GMV pourraient bénéficier de retours d'expériences.

- Le manque de financement mis à disposition pour développer les capacités de suivi-évaluation correspondantes ou l'allocation insuffisante des financements passés ou actuels pour leur développement ne permet pas la mise en place du suivi et de l'évaluation requis ainsi que des systèmes de suivi-évaluation aux niveaux local, national et régionaux de la GMV. Le manque de structures de gestion des programmes de projets appropriés et de la GMV à tous les niveaux (local, national et régional) conduisent dans de nombreux cas à des insuffisances en ce qui concerne la mise en œuvre ainsi que la mobilisation et l'allocation de moyens financiers pour les activités de mise en œuvre et de suivi. En outre, des cas de difficultés à mobiliser ou à recevoir des fonds alloués à une agence nationale de la GMV en vue d'assurer le suivi et la supervision des projets et activités locaux de la GMV sur le terrain ont été relevés.

### 4.1.3 Défis en matière de financement

A propos des problèmes de financement, il est important de garder à l'esprit que selon la Stratégie Harmonisée (UA & APMGMV 2012), les ressources financières nationales des Etats membres et du secteur privé local sont censées prédominer dans la mise en œuvre de la GMV[18]. Aussi, des ressources externes des agences de développement, institutions internationales et les mécanismes de financement des Conventions de Rio, devraient compléter ce financement. La stratégie de mobilisation des ressources (APGMV) estime les besoins financiers totaux de la mise en œuvre des programmes de la GMV 2016-2020 à environ 2,3 milliards USD. Les estimations de coûts sont divisées entre budgets de fonctionnement, d'équipement des agences nationales et le système GMV et les budgets dédiés à la mise en œuvre de programmes sur le terrain.

Les défis spécifiques de financement mentionnés par les pays (voir également le tableau 8) montrent :

- Une situation de financement globalement insuffisante, imprévisible et précaire, comme l'ont signalé de nombreux pays de la GMV. Cette perception ou ce point de vue découlera des différents points de vue sur le montant des fonds mobilisés ou alloués à l'extérieur par la communauté internationale des donateurs et sur la portée modifiée ou élargie de l'Initiative de la GMV au cours de la dernière décennie. En outre, les difficultés de la plupart des pays de la GMV à mettre en place la gouvernance et les structures de projet requises (voir également ci-dessus) pour attirer et accéder, gérer et communiquer sur les flux financiers (voir également ci-dessous sur le financement climatique), essentiellement leur incapacité à absorber de grandes quantités de montants de financement entrent également en jeu ici. Premièrement, ce qui peut être observé ici est le reflet des débats d'additionnalité observés dans les domaines du développement et du financement climatique avec des vues très divergentes entre les pays donateurs et les pays bénéficiaires sur les ressources qui peuvent être allouées à une initiative et celles qui ne le sont pas, ou seulement partiellement ou dans une certaine mesure, ici dans le cas de la GMV. Deuxièmement, la portée et l'échelle plus larges des activités considérées comme des contributions ou faisant partie de la GMV entreront en jeu ici, les pays de la GMV ayant du mal à identifier (entièrement) toutes les opportunités et à préparer les propositions de financement connexes. Troisièmement, et ce point est lié au précédent, plaider en faveur de l'accès et, en fin de compte, de l'absorption du financement environnemental nécessite l'existence de structures, processus et capacités respectifs au niveau des gouvernements nationaux ainsi qu'au niveau local et le niveau des développeurs / gestionnaires de projet. Les deux derniers points se reflètent également dans l'écart entre les attentes de mobilisation des ressources intérieures et la complémentarité de financement international et ce qui a été effectivement mobilisé à ce jour, même en ne comparant que ce qui est rapporté par les pays de la GMV eux-mêmes.

[18] Alors que la mobilisation de ressources nationales suffisantes et durables des gouvernements de la GMV pour la mise en œuvre de cette initiative est déjà difficile, la mobilisation à grande échelle de financements du secteur privé pour les activités d'utilisation des terres et de restauration des terres dans la région du Sahel est une tâche très difficile. Il existe divers problèmes liés au développement de projets bancables dans un environnement aussi extrême et lorsque l'on «ne» regarde que le secteur de l'utilisation des terres, sans considérer les projets énergétiques (ruraux), par exemple. Ces problèmes de bancabilité comprennent les problèmes d'échelle, les droits fonciers / questions de propriété, la participation communautaire, les attentes de rentabilité (plus ou moins élevées), entre autres. Le financement du secteur privé, les défis et la marche à suivre dans le contexte de la poursuite de la mise en œuvre de la GMV sont des aspects importants, mais ils ne peuvent pas être approfondis et développés dans le cadre de ce rapport d'inventaire.

- La maîtrise du financement du secteur de l'environnement - au-delà des interventions de développement « traditionnelles », subventionnées et plutôt à court terme - est difficile pour les pays de la GMV. La portée et l'échelle accrues ou croissantes susmentionnées, y compris (la prise en compte) des types de projets au-delà des projets de restauration des terres et la nécessité de comprendre et d'utiliser le financement environnemental, créent des obstacles pour de nombreux pays de la GMV. Il y a les exigences pour rassembler les propositions de financement respectives aux donateurs internationaux, en appliquant leur règles internationales et normes reflétées dans ces demandes (par exemple, voir ci-dessus la Gestion axée sur les résultats (GAR) / Gestion axée sur les finances (GAF), etc.), exigeant un cofinancement ou même un mélange de différents instruments et mécanismes financiers (par exemple, subventions, dette et financement innovant) ainsi que les exigences des cycles de projet avec en ce qui concerne le développement et la mise en œuvre de projets liés aux paiements effectués en fonction des résultats ou de la prestation de services (environnementaux), y compris validations / vérifications par des tiers, comme dans le cas de la finance carbone. Les questions de cofinancement et de mix financier sont liées à l'utilisation et à l'intégration de la finance publique nationale et internationale et du financement privé national, qui constitue un autre obstacle pour de nombreux acteurs de la GMV aux niveaux national et local, étant plutôt une « clientèle d'aide de donateurs traditionnels ». Le rapport d'évaluation de la GMV (APA 2018) indique clairement que l'une des principales contraintes réside dans la mobilisation, la durabilité et le mode d'utilisation des financements nationaux et internationaux.

#### **4.1.4 Défis techniques pour les projets de restauration ou « plantation d'arbres »**

Sachant qu'un certain nombre de projets impliquent la plantation d'arbres, il est particulièrement important de suivre de près les taux de survie au cours des 5 à 10 premières années dans les plantations. Une plantation avec un faible taux de survie est susceptible de disparaître complètement, auquel cas, les efforts et le financement du projet sont anéantis. En complément du suivi des taux de survie, les efforts de reconstitution de la plantation dans les premières années sont importants pour que la couverture végétale soit suffisante pour être durable à long terme. Il est important de mettre en place un système de suivi / contrôle des projets GMV couvrant de longues périodes (au moins 5 à 10 ans, avec une stratégie de sortie et de durabilité au-delà même), compte tenu de la durée de vie du projet et les périodes de crédit associées dans le cas de la prestation de services environnementaux (ici la séquestration de carbone, par exemple) jusqu'à plusieurs décennies et pour assurer la viabilité réelle des projets au delà de la période de mise en œuvre de ces projets.

Les défis qui doivent être relevés ici comprennent le fait que les populations locales et le gouvernement doivent s'appropriier pleinement les projets sur une longue période. Des technologies appropriées et les mécanismes pour permettre la survie des projets doivent être mis en place pour des projets qui nécessitent parfois des décennies pour réussir.

## **4.2 OBSTACLES ET RISQUES POUR LE FINANCEMENT DE LA RESTAURATION DES TERRES SUR LA GMV**

Le fait que les activités de restauration des terres en général, et dans les zones arides telles que la zone sahéenne en particulier, présentent des risques spécifiques pour les investissements est étroitement lié aux difficultés rencontrées pour obtenir des financements externes pour la mise en œuvre des objectifs de la GMV, du fait de:

- Problèmes d'échelle (grande et petite à la fois) : d'une part, l'Initiative de la GMV est une entreprise ambitieuse mise en œuvre dans un espace géographique extrêmement vaste qui nécessite une coordination entre plus de 11 pays, plusieurs structures de gouvernance ou niveaux de gouvernance et qui couvre des millions d'hectares. Sans résoudre et améliorer constamment les problèmes de gouvernance et institutionnels, ainsi que le suivi-évaluation ; augmenter et exploiter de nouvelles sources de financement (y compris des sources innovantes et privées) et des instruments financiers et mécanismes à l'échelle au-delà du financement traditionnel basé sur des subventions sera sérieusement entravé. En revanche, les projets à financer sont surtout de petite échelle, difficile à mettre en œuvre dans la pratique, et trop petit pour être attrayant pour les investisseurs institutionnels. Ces projets, vus individuellement, peuvent nécessiter beaucoup moins de capital que les investissements minimums communs d'au moins 50 à 100 millions de dollars (WRI 2017) requis ou recherchés par ces investisseurs.
- Risques d'investissement inhérents aux projets d'utilisation des terres : bon nombre des projets ne sont pas rentables, du moins d'un point de vue strictement financier. Les avantages environnementaux et sociaux n'ont généralement pas de valeur marchande, sauf s'ils concernent les investisseurs à impact social et autres en dehors des finances publiques, mis à part les marchés des services environnementaux, comme l'atténuation des GES et la séquestration de carbone qui a évolué au cours des deux dernières décennies (voir ci-dessous). Il existe également des différences entre les sources de financement public, certaines prêtent moins attention à la « bancabilité », tandis que d'autres le font. Évalué strictement en termes de gains financiers, la plupart des projets de restauration génèrent des rendements trop faibles pour attirer des investisseurs privés (WRI 2017). En outre, la continuité, la durabilité à long terme et la répliquabilité de ces projets sont difficiles, notamment dans le contexte de l'Initiative de la GMV et du Sahel, et sont donc considérés comme présentés comme porteurs de risques plus élevés par rapport aux autres investissements. En effet, les activités de restauration sont mises en œuvre dans un environnement défavorable et en constante évolution, principalement en raison du changement climatique. Le défi ici est que la mise en œuvre de projets / la restauration des terres doit être plus rapide que la dégradation des terres (voir également ci-dessous sur risques pays).
- Projets d'atténuation / de compensation des GES dans le secteur de l'utilisation des terres et risques associés : il existe un certain nombre de risques liés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet de séquestration de carbone, conformité ou projets volontaires. Atteindre une taille critique de carbone stocké et des crédits associés nécessite un nombre élevé de participants lors de l'examen des structures de petits exploitants communautaires, à moins que de grandes superficies de terres ayant un statut public ou privé soient disponibles pour les plantations. À moins que des espèces à croissance rapide et souvent exotiques sur de (plus) grandes zones de terre ne soient plantées, un long décalage entre l'investissement et le seuil de rentabilité est attendu, ce qui réduit le nombre d'investisseurs potentiels. La motivation des agriculteurs et le sentiment de propriété dans les communautés locales dépendent des revenus, qui peuvent être contraire aux objectifs d'un projet carbone : il y a le risque que les agriculteurs coupent et vendent les arbres qu'ils ont plantés dans le cadre du projet. De plus, la croissance des arbres peut être plus faible que prévu en raison de la variabilité du climat, et les plantations peuvent même, par exemple, échouer en raison de la sécheresse. Un autre problème qui crée souvent des complexités supplémentaires ou empêche même le développement de projets est le régime foncier et les droits fonciers peu clairs, car la propriété des crédits de carbone qui en résulte peut-être contestable. Au niveau national, cela est lié à des questions de gouvernance et de réglementation, telles que, a) le contrôle des terres et

- b) l'utilisation des réductions d'émissions pour la CDN et les engagements nationaux connexes par rapport aux projets de compensation pour les marchés volontaires. Enfin et surtout, il existe un risque de fausses attentes et promesses concernant les revenus attendus des revenus de la séquestration de carbone, non seulement, mais aussi et en particulier au Sahel, lorsque d'autres produits et services pour le développement de projets viables ne sont pas envisagés dès le départ.
- L'appropriation et l'implication de la communauté nécessitent des stratégies d'engagement plus sophistiquées qui découragent de nombreux investisseurs car ces projets doivent être intimement compris, acceptés, soutenus et portés par les communautés locales qui devront bénéficier des projets. Former et habiliter les communautés à mettre en œuvre et maintenir des activités de restauration des terres est donc aussi essentiel que de créer un sentiment d'appropriation dans les communautés.
- Risques pays : En outre et non particulièrement liés aux projets d'utilisation des terres, tous les investisseurs sérieux prendront en compte les risques politiques et inhérents au pays, qui incluent les conditions et événements sociaux, politiques et économiques qui ont des impacts négatifs sur la performance des investissements et la rentabilité. Les investisseurs peuvent vouloir éviter les investissements à l'étranger, ici dans l'Initiative de la GMV et le Sahel, lorsqu'ils sont exposés à des risques qui découlent soit d'un acte du gouvernement hôte, soit d'autres événements politiques externes se déroulant dans un pays. Actuellement, bon nombre des pays de la GMV présentent des risques pays allant d'élevés à sévères (EEX Africa 2020).

Tableau 15: Tableau récapitulatif des principaux défis rencontrés et signalés par les pays GMV

Pays	Gouvernance / Institutionnel	Surveillance et rapports	Financier	Technique / Capacités
Burkina Faso	X		X	
Djibouti	X		X	
Ethiopie			X	X
Mali	X	X	X	X
Mauritanie	X	X	X	
Niger	X	X	X	X
Nigéria	X		X	
Sénégal			X	
Soudan	X		X	
Tchad	X		X	

## 5. FEUILLE DE ROUTE ET PERSPECTIVES POUR LA PROCHAINE DÉCENNIE : QUE FAUT-IL POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF 2030 ?

Ce chapitre présente les perspectives pour la décennie à venir jusqu'en 2030 et les recommandations clés sur la voie à suivre. La première partie présente les besoins et considérations fondamentaux concernant la mise en œuvre et le financement de l'Initiative de la GMV pour atteindre l'objectif de 2030. Elle est suivie d'une deuxième partie sur le renforcement, l'accélération et l'amélioration de la mise en œuvre de l'Initiative de la GMV, présentant les éléments clés de la feuille de route en matière de gouvernance, de suivi-évaluation, d'accès au financement et de développement de projet et d'appui à la gestion. Enfin, un fonds dédié et un mécanisme de facilitation sont présentés, opérationnalisant deux des éléments de la feuille de route (c.-à-d. accès au financement et au développement et à la gestion de projets), permettant l'accélération de la GMV.

### 5.1 MISE À NIVEAU ET EXTENSION FONDAMENTALES DES BESOINS ET CONSIDÉRATIONS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE 2030

**Que faut-il pour atteindre 100 millions d'hectares restaurés en 2030? Intensification des activités de réhabilitation et de restauration au cours de la prochaine décennie en vue d'atteindre l'objectif de restauration à l'horizon 2030**

Au début 2020 - en prenant en compte toutes les activités pouvant être considérées comme contribuant à l'Initiative de la GMV, en appliquant la définition plus large de la GMV et en tenant compte des projets et programmes régionaux et transfrontaliers (voir également ci-dessus aux chapitres 1 et 3) - un total de 17,8 Mha de terres est en cours de restauration ou a été réhabilité dans les Etats membres de la GMV. Pour atteindre une superficie totale de 100 Mha d'ici 2030, il faudrait augmenter sensiblement le rythme actuel de restauration des terres (1,9 Mha / an en moyenne) à 8,2 Mha par an (figure 10).

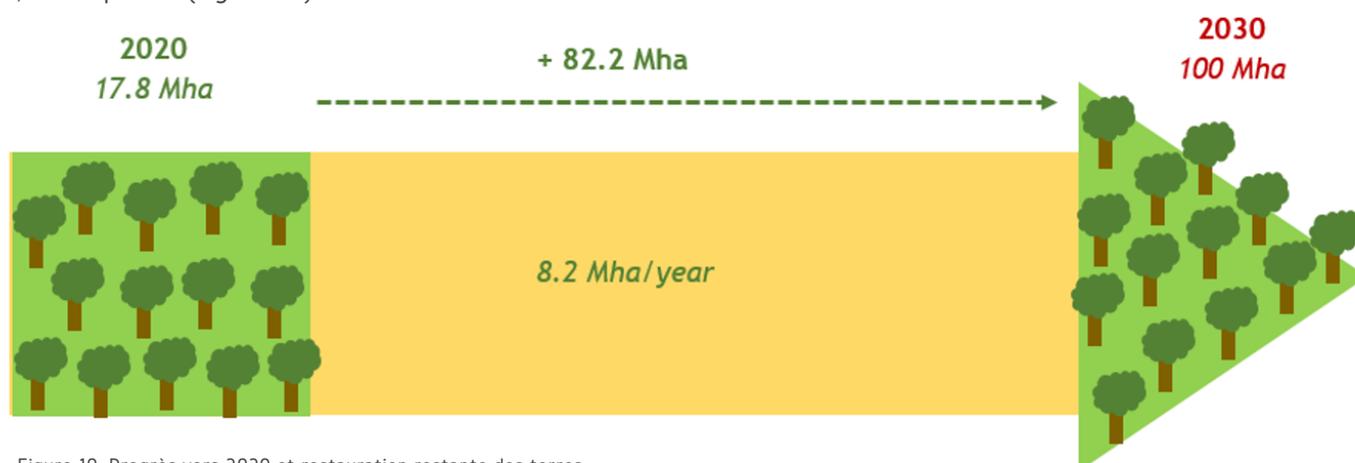


Figure 10: Progrès vers 2030 et restauration restante des terres

#### 5.1.2 Combien cela coûterait-il ? Besoins de financements estimés pour la mise en œuvre des activités de réhabilitation et de restauration requises et restantes jusqu'en 2030

Sur la base des données du WRI (2017), la restauration des terres en Afrique représente un coût compris entre 440 USD/ha et 530/ha pour toutes les activités et tous les pays, bien que ces coûts puissent être encore plus élevés dans certains pays de la région du Sahel. L'application de cette estimation de base à la superficie restante à restaurer pour atteindre la vision 2030 signifierait que les mesures de réhabilitation des terres coûteraient à elles seules entre 3,6 et 4,3 milliards USD par an, soit un total entre 36 et 43 milliards USD à l'orée 2030[19].

La création de conditions favorables à travers le renforcement des capacités et la formation des agriculteurs pour leurs permettre de mener et de maintenir des mesures de restauration des terres, ainsi que l'ajustement des politiques d'utilisation des terres et des structures de gouvernance s'ajoutera à ce coût de base. À titre de comparaison, le montant total des financements extérieurs et nationaux combinés qui a été alloué à la GMV au cours de la première décennie (2011-2017) s'élève à 206 millions USD, selon les rapports des Etats membres de la GMV, et à 1,8 milliard USD entre 2010 -2019 lors de l'examen des informations sur les portefeuilles de projet publiés par des donateurs internationaux[20]. La comparaison de ces chiffres avec les estimations ci-dessus sur le financement global et annuel requis pour la restauration des terres dans le cadre de la GMV, sans tenir compte des révisions potentielles de l'orientation stratégique, de la vision globale et des ambitions connexes de la GMV, démontre clairement qu'un bond en avant dans la mobilisation des investissements requis est toujours nécessaire. Parallèlement à une augmentation des contributions nationales et à un financement accru et renouvelé des donateurs, l'accès à de nouvelles sources et instruments, tels que les financements innovants ou environnementaux / carbone, les financements par emprunt et par capital risque, en particulier du secteur privé, sera nécessaire et devra compléter le financement limité mobilisé jusqu'à présent.

Premièrement, une analyse plus détaillée est nécessaire pour parvenir à des estimations plus réalistes des coûts réels de la poursuite de la mise en œuvre de l'IGMV au cours de la prochaine décennie dans son ensemble, dans les différents pays et au niveau local. En particulier, en regardant davantage au niveau local, les niveaux de développement du projet aideront à déterminer davantage les conditions préalables concernant les activités réelles, qui est impliqué dans le développement et la mise en œuvre des activités et quels coûts seraient impliqués - en prenant en compte les coûts d'établissement, de maintenance, de transaction et d'opportunité. Il existe des différences en ce qui concerne les projets communautaires par rapport à des opérations plus commerciales et plus rentables à grande échelle. Certains de ces coûts peuvent ne pas se produire (contributions en nature) ou être partagés entre de nombreux acteurs, ils sont donc considérablement réduits, comme dans le cas du regroupement de nombreuses activités sous un même programme et lorsque ceci concerne des projets communautaires et des organisations connexes et des organisations de la société civile. Les coûts d'établissement, de transaction et d'opportunité peuvent être envisagés différemment à cet égard, ces derniers ne jouant probablement aucun rôle dans de nombreux projets (actuels) de la GMV - sans négliger les compensations, les frais ou les paiements pour les services environnementaux à payer en même temps. Cependant, il y a des opérations individuelles commerciales, plus rentables avec des organisations d'experts et des opérateurs privés qui, en effet, entraînent de tels coûts.

Deuxièmement, il faut faire une distinction entre les types de contributions qui sont censées être apportées par différentes sources et différents instruments, qui n'ont, en partie ou dans certains cas pas du tout, été pris en compte ou n'ont pas encore apporté de contributions. Jusqu'à présent, l'Initiative de la GMV et ce rapport ne se penchent que sur les financements publics déclarés provenant de sources internationales et nationales, principalement des subventions provenant de sources « traditionnelles » pour des projets d'utilisation des terres, sans examiner d'autres instruments et sources ou utiliser les flux de financement existants pour tirer parti et avoir recours à d'autres sources et instruments de financement (voir ci-dessous). Le financement utilisant de la dette, en commençant initialement par des institutions financières internationales, par exemple, peuvent souvent être liés à des opérations commercialement intéressantes pour le secteur privé. Cela peut conduire à d'autres options de (co) financement, y compris du capital risque ainsi que des financements innovants, c'est-à-dire des financements environnementaux ou carbone.

Ce dernier offre un potentiel d'investissement intéressant pour le secteur privé qui souhaite acheter des compensations de carbone à partir de projets à co-bénéfices de développement durable élevés, comme par exemple le secteur du transport aérien en se référant au programme de compensation et de réduction du carbone pour l'aviation internationale (CORSIA) - atteignant les objectifs de réduction de CO2 ainsi que les ambitions générales de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) demandées par les actionnaires (voir également ci-dessus en ce qui concerne les enjeux des projets de séquestration de carbone).

Troisièmement, un projet d'utilisation et de restauration des terres est traditionnellement (un investissement) très différent par rapport à d'autres projets d'investissement, comme dans le secteur de l'énergie. Les retours sur investissement prennent beaucoup plus de temps à se matérialiser, les risques d'investissement associés sont élevés, ce qui rend ces projets moins attrayants en tant qu'investissement par rapport à d'autres types de projets. Parler de tels projets au Sahel avec la participation de communautés locales et de petits exploitants, par rapport aux opérations commerciales, du secteur privé, tout en utilisant des indices de rentabilité conventionnels (Taux de Retour sur Investissement, Valeur Actuelle Nette) aboutirait sur des décisions de non investissement. Cependant, d'autres analyses et évaluations économiques examineront tous les coûts et avantages associés au-delà des gains à court terme avec une perspective à plus long terme vers les gains en termes de productivité, d'emploi, de santé, d'environnement, de coûts évités de migration, de conflit civil et de guerre. (WRI 2017). Lors de la structuration adéquate et différente des projets avec des structures et des processus de gouvernance institutionnelle favorables en place - fournissant les conditions-cadres requises, un environnement d'investissement propice et des mécanismes d'incitation (économiques) pour de tels projets - la base pour de nouveaux investissements du public international et du privé national et international des investisseurs peuvent être établis. Pour ce faire, il faudra prendre en compte les obstacles susmentionnés en matière de gouvernance, de suivi-évaluation et de financement en plus de prêter attention aux spécificités des projets de la séquestration de carbone et autres mesures d'atténuation des GES (voir en dessous) et assistance technique sur le terrain. Ce peut être organisé de manière ciblée en utilisant l'Initiative de la GMV en tant que cadre général et domaine prioritaire à travers l'ensemble proposé d'un fonds dédié et une facilité financière connexe (voir ci-dessous).

### **5.1.3 Revoir la portée et l'ampleur de la GMV : une nouvelle vision partagée et une compréhension commune de l'initiative de la GMV**

Depuis sa création en 2007, la GMV a connu des changements et s'est développée d'avantage qu'escompté. Ceci inclut des perceptions différentes de ce que la GMV implique ou couvre réellement par les différents acteurs et parties prenantes directement impliquées. Un observateur externe peut avoir des incertitudes quant à l'échelle et à la portée réelles de la GMV. Cette évolution ne devrait pas surprendre, compte tenu de l'évolution de la politique environnementale internationale et de la pression croissante pour un changement transformationnel ainsi que des liens entre les questions environnementales et d'autres problèmes de développement pressants en Afrique et au Sahel (développement économique, migration, instabilités politiques, entre autres). Les projets phares tels que la GMV sont prédestinés à essayer de montrer comment les questions d'environnement et de développement peuvent être abordées et résolues, ceci peut conduire à surévaluer les attentes et à perdre de vue le but d'une telle initiative et ce qu'elle est censée réaliser ou pas. Les perceptions divergentes sur le montant des fonds mobilisés pour les types d'activités ainsi que la portée géographique élargie au fil des ans reflètent ces développements dans le contexte de la GMV[21].

L'atteinte de l'objectif 2030 et la mobilisation des fonds nécessaires au cours de la prochaine décennie nécessitent une nouvelle vision et une compréhension commune de ce qu'est la GMV, de ce que l'initiative peut ou devrait faire et soutenir et ce qui ne l'est pas, et quelles sont les moyens de le faire aux niveaux régional, national et local. Ce processus devrait également examiner dans quelle mesure d'autres activités de développement durable menées dans les zones d'intervention de la GMV sont pertinentes pour cette nouvelle vision de la GMV et sa compréhension, telles que les projets d'énergie rurale (foyers améliorés, biogaz ou énergie solaire photovoltaïque), par exemple. L'APGMV, soutenue par et en collaboration avec les contributeurs financiers à la GMV, impliquant les parties prenantes nationales et locales via les forums et mécanismes respectifs, devrait lancer ce processus pour créer cette vision partagée et cette compréhension commune. La création d'un nouvel élan pour des efforts accrus devrait s'appuyer sur la mise en œuvre actuelle et continue de la GMV et nécessiter les structures et processus connexes pour renforcer, accélérer et améliorer la mise en œuvre de la GMV.

## **5.2 RENFORCER, ACCÉLÉRER ET AMÉLIORER LA MISE EN ŒUVRE DE LA GMV : ÉLÉMENTS ESSENTIELS D'UNE FEUILLE DE ROUTE**

S'organiser à plusieurs niveaux est essentiel pour augmenter les activités et améliorer la mise en œuvre de la GMV. Les principales améliorations requises sont la gouvernance et les structures institutionnelles, les systèmes de suivi-évaluation appropriés, l'absorption des flux financiers ainsi que l'élaboration et la gestion de projets ou de programmes sur le terrain.

### **5.2.1 Améliorer la gouvernance de la GMV et les aspects institutionnels**

Un soutien politique de haut niveau et une volonté au niveau national sont nécessaires pour renforcer et réorganiser la GMV aux niveaux nationaux et de mise en œuvre, de sorte que les mandats et les ressources nécessaires soient mis à disposition pour permettre le fonctionnement et le maintien des structures et des processus nécessaires à la mise en œuvre de la GMV. La GMV ne peut pas résoudre ou établir toutes les structures et processus de gouvernance pour (toutes) les questions environnementales, mais peut mettre en place des éléments de base pour commencer - montrer la voie et ouvrir la voie - en utilisant des décrets et des moyens similaires par rapport à une législation complexe et à un processus long terme, à moins qu'ils ne soient en cours, de toute façon. La pression susmentionnée pour une vision renouvelée et une compréhension commune au niveau de l'APGMV, ainsi que pour montrer les flux financiers et les avantages du développement connexes ainsi que des interventions ciblées au niveau national à cet égard, devrait être utilisée et instrumentale à cet égard. L'APGMV peut jouer un rôle déterminant en fournissant le forum pour rassembler les dirigeants et les décideurs nationaux et internationaux - créant l'élan et plaidant pour de nouvelles actions et engagements - dans le contexte du processus autour de la vision renouvelée et de sa compréhension.

Si la volonté et le soutien politique de haut niveau sont acquis et les mandats respectifs sont émis, alors les ressources nécessaires doivent être mises à disposition ou renforcées pour permettre aux institutions gouvernementales compétentes de jouer leur rôle. En premier lieu, les ministères et organismes chargés de l'environnement, de l'agriculture et de l'utilisation des terres, du développement rural et de l'énergie, ainsi que les finances dans une certaine mesure, sont nécessaires ici à côté de la création ou du renforcement des agences nationales de la GMV. Encore une fois, la GMV ne résoudra pas à elle seule les problèmes de gouvernance de toutes les affaires environnementales, mais créera d'abord de petits exemples qui aideront la GMV à aller de l'avant et à ouvrir la voie à d'autres.

Cela signifie que les départements ou divisions respectifs des ministères et / ou des agences nationales doivent être mandatés et dotés de ressources (c'est-à-dire un ou deux points focaux capables et qualifiés), en fin de compte dans le cadre des budgets nationaux, pour remplir leurs rôles et fonctions dans le contexte de la mise en œuvre de la GMV sur la base de termes de référence clairement définis. Les rôles et fonctions des ministères et des agences subordonnées et des agences nationales de la GMV à cet égard doivent bien entendu être coordonnés. Des évaluations plus détaillées des manquements et des besoins sont nécessaires pour préparer des actions ciblées.

Les équipes ou les points focaux des ministères et des agences doivent travailler à l'intégration des actions et des financements de la GMV dans les stratégies, politiques et plans d'action et programmes sectoriels pertinents, en examinant et en améliorant davantage le niveau d'intégration ou plus ou moins à partir de zéro, qui devraient être alignées ou se chevaucher avec l'intégration des questions environnementales respectives (changement climatique, biodiversité, GDT...) de toute façon. En particulier, l'intégration (plus poussée) des programmes et projets GMV existants et futurs dans les plans et programmes d'action respectifs, y compris le suivi des flux financiers internationaux et nationaux auront généralement des effets de retombée en ce qui concerne la planification et la mise en œuvre au niveau local sur le terrain.

Au moins deux niveaux de coordination et de gestion des connaissances sont nécessaires, au niveau régional / GMV et au niveau national, sur la base d'un mandat clairement établi et de rôles et fonctions respectifs. Au niveau national, un coordinateur ou une unité de coordination de la GMV doit être désigné, ce serait naturellement avec l'Agence nationale de la GMV dans le cas où elle existe déjà ; dans le cas contraire, l'une des équipes des ministères respectifs pourrait se charger de cette tâche dans l'intervalle et pour le moment, ce qui nécessite les mandats et ressources respectifs (voir ci-dessus). Le coordinateur doit être en mesure, par exemple via un processus et des critères et des orientations supplémentaires, de hiérarchiser et de traiter les questions relatives à la GMV en ce qui concerne les actions et les financements portés à son attention dans les deux sens, tant au niveau national et local que régional / GMV et international.

Faciliter la communication et la compréhension des questions d'impact prioritaires de la GMV en aval, c'est-à-dire en ce qui concerne l'action nationale et locale, devrait tirer parti des moyens de coordination et des partenariats existants en améliorant les réseaux de sensibilisation et l'intégration des questions de la GMV - en engageant et en motivant le secteur privé, les ONG et d'autres organisations pertinentes à prendre des mesures et faciliter une plus grande coordination nationale et un partenariat dans la mise en œuvre de la GMV. Des initiatives de partenariat cohésifs et des outils sur les questions et les impacts de la GMV qui sont nécessaires à cet égard seront également utilisés pour explorer les possibilités de collaboration entre les organismes gouvernementaux, le secteur privé et les ONG pour former et renforcer ses efforts dans la mise en œuvre de la GMV au niveau national.

La coordination régionale et internationale impliquerait de travailler avec et collaborer avec l'APGMV qui devra être en mesure d'agir comme un coordonnateur régional GMV, en hiérarchisant et traitant des questions GMV en ce qui concerne les actions et le financement en ce qui concerne le niveau régional et international. Il s'agit de rassembler et de coordonner les niveaux nationaux, en particulier lorsqu'il s'agit de questions transfrontalières et de considérer la GMV dans son ensemble et au-delà des pays individuels ainsi que de coordonner avec les donateurs financiers lorsque la GMV dans son ensemble et au-delà d'un pays individuel est concerné.

Il est important d'améliorer le développement et la mise en œuvre des projets et programmes de la GMV, notamment en augmentant l'interaction et les échanges entre les pays et les développeurs / gestionnaires de projets du même pays ou de pays différents de la GMV, afin de partager les connaissances, les expériences et les meilleures pratiques afin que les projets et les acteurs puissent bénéficier les uns des autres dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets. Il en sera de même pour l'échange et l'interaction entre les entités gouvernementales en ce qui concerne l'établissement et le maintien des conditions-cadres requises et des structures et processus connexes.

L'élaboration et la mise en place d'un mécanisme ou d'une plate-forme de facilitation fourniront une assistance à cet égard au niveau régional, favorisant l'échange transfrontalier d'informations et de connaissances, tout en fournissant une assistance pratique et ciblée au niveau national. Cela comprend la réplique des cas réussis et l'adoption des meilleures pratiques qui ont obtenu des résultats ailleurs (par exemple régénération naturelle gérée par les agriculteurs) (voir la carte ci-dessous)[23]. La définition des mesures de gestion des connaissances et de partage des informations dans l'APGMV au niveau régional et au niveau national, nécessite un certain niveau d'institutionnalisation. Ces gestionnaires des connaissances et de l'information pourraient ou devraient probablement partager avec les coordonnateurs susmentionnés ou y être attachés au début, tout en gardant les structures administratives à distance et se focalisant sur l'efficacité et à l'efficience. Cependant, des ressources respectives (financières / humaines) doivent être allouées.

En plus d'une plate-forme en ligne dédiée à la facilitation de la GMV dans le cadre de la présence Web existante de la GMV, il devrait y avoir une assistance technique en ligne et ciblée en direct aux niveaux régional et national ainsi que des événements ou des séminaires sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés, formations directement sur le travail et contenus de formation connexe et activités médiatiques. En outre, des activités régulières et annuelles de partage des informations et des connaissances sur la GMV, ainsi qu'une publication annuelle sur l'état de la GMV, favoriseront le dialogue entre les dirigeants des communautés locales et nationales, les scientifiques, les gestionnaires de ressources et les décideurs, associés à des partenariats internationaux intégrés qui aideront à faire avancer la mise en œuvre de la GMV.

### 5.2.2 Poursuivre la défense et la sensibilisation mondiale

Une sensibilisation mondiale accrue et continue est cruciale parallèlement aux éléments plus techniques et financiers de l'accélération de la mise en œuvre de la GMV au cours de la prochaine décennie. Cette sensibilisation permet à la communauté internationale de mieux comprendre les problèmes et leurs conséquences et de générer une volonté d'agir et de contribuer.

Un exemple réussi d'initiatives déjà mis en œuvre est le film « La Grande Muraille Verte » réalisé par Jared P Scott, avec la chanteuse malienne Inna Modja comme principale actrice, en association avec la CNUCLD. Le film emmène le spectateur dans un voyage musical et artistique à travers les pays de la GMV - montrant et expliquant quels sont les problèmes et les implications pour les populations locales et l'environnement ainsi que ce qui a déjà été réalisé.

De telles initiatives peuvent avoir un grand impact sur la volonté politique de résoudre les problèmes ainsi que sur la volonté de financer des actions de la communauté internationale, et au niveau national, des institutions mais aussi de contributeur individuel. Cela crée une dynamique politique et met en valeur la solidarité mondiale pour faire de la GMV une réalité.

[23] Cela nécessite une gamme d'évaluations et de stratégies de base, telles que l'identification des facteurs de succès et des défis communs, l'évaluation minutieuse des situations de référence, comme cela a été fait pour certains des pays GMV dans le projet AAD (Sacande et al. 2018), ainsi que l'identification des emplacements appropriés à restaurer. Ce dernier pourrait être guidé ou inspiré par une carte récente du potentiel de restauration en Afrique subsaharienne a, y compris les pays GMV.

### 5.2.3 Accélérer et développer la génération de nouveaux projets

La génération de nouveaux projets bancables, qui sont importants pour la GMV en termes d'augmentation de taille à la vitesse escomptée, est un autre élément crucial. Un certain nombre de projets ont été mis en œuvre le long de la GMV de taille, de technologie et de succès variables. Cependant, un nombre assez limité de projets sont prêts pour recevoir des investissements. Cela nécessite l'augmentation du nombre de projets sur le terrain, ce qui comprendrait la recherche de moyens de lancer des programmes de projets, en particulier en appliquant une approche programmatique, c'est-à-dire en soutenant le développement de programmes plus vastes et à plus long terme à côté de projets individuels plus importants. Plus précisément, les activités suivantes font déjà partie du champ d'application de la GMV mais doivent être mieux financées et menées à plus grande échelle dans ce contexte :

- Analyse du potentiel de projets de développement environnemental dans la région de la GMV en vue de fournir des services commercialisables aux marchés environnementaux ;
- Analyse de la façon d'améliorer le démarrage des projets dans la région de la GMV en examinant les facilités de préparation de projets passés/en cours et les programmes et mécanismes pertinents (FVC, ONUAA, GEF etc.);
- Examen des types de projets ou programmes pertinents, qui ont réussi dans des régions arides d'Afrique et d'autres régions du monde ; en particulier, examens des initiatives internationales et régionales de restauration des terres ainsi que les initiatives soutenant d'autres projets pertinents liés aux ODD (c'est-à-dire non seulement les projets d'utilisation des terres, de foresterie ou d'agriculture) et comprendre comment ceux-ci peuvent être reproduits dans les pays membres de la GMV;
- Catégorisation et préparation d'un catalogue des types de projets pertinents et description des éléments importants pour les initier et les mettre en œuvre avec succès ; et
- Inclusion d'autres types de projets pertinents, tels que les projets d'énergie rurale (foyers améliorés, biogaz, panneaux solaires photovoltaïques, etc.) qui complètent directement les activités de restauration des terres en contribuant à la réalisation des ODD dans le cadre de la mise en œuvre de la GMV.

#### **Encadré 3: Exemple de financement de secteur privé : projet ADUNA**

Engagement du secteur privé dans la GMV: approche fondée sur la demande et dirigée par sur les entreprises pour se concentrer sur le potentiel de marché des produits naturels sous-utilisés dans la région, notamment le Moringa, le Fonio et le Baobab, entre autres. Pour illustrer le potentiel de ces types d'entreprises, les fondateurs d'ADUNA déclarent que « Plus de 25% des espèces botaniques du monde sont originaires d'Afrique mais moins de 1% se retrouvent dans les rayons des détaillants de produits de santé et de beauté » et plus spécifiquement sur le potentiel de leur produit « le baobab pourrait valoir jusqu'à 1 milliard de dollars pour l'Afrique rurale chaque année, procurant des revenus durables à 10 millions de ménages ».

Grâce à la création de coopératives locales, ces produits seront développés à un niveau convenablement élevé pour le marché international, avec des accords souscrits par des acheteurs internationaux engagés tels qu'ADUNA pour assurer la durabilité à long terme.

Cela comprend également la reproduction des cas réussis et l'adoption des meilleures pratiques qui ont produit des résultats ailleurs (par exemple, la régénération naturelle gérée par les agriculteurs). Cela nécessite une gamme d'évaluations et de stratégies de base, telles que l'identification des facteurs de succès et des défis communs, une évaluation minutieuse des situations de référence, comme cela a été fait pour certains des pays membres de l'Initiative de la GMV dans le projet ACD (Sacande et al.2018), ainsi que l'identification des emplacements appropriés nécessitant une restauration.

Ce dernier pourrait être guidé ou inspiré par une carte récente du potentiel de restauration en Afrique subsaharienne, y compris les pays de la GMV.

La carte ci-dessous donne un aperçu du potentiel de restauration des terres en Afrique subsaharienne sans prendre en compte d'autres projets pertinents pour les ODD.



Carte des terres avec potentiel de restauration à travers l'Afrique subsaharienne, de la FAO 2019

#### 5.2.4 Renforcer le suivi-évaluation et établir un système de suivi-évaluation intégré

Les unités nationales de coordination et de gestion des connaissances / partage des informations susmentionnées appuieront l'identification des compétences disponibles en matière de suivi et d'évaluation (S&E) qui peuvent être apportées aux projets GMV sur le terrain qui ont besoin d'une telle expertise. Cela peut inclure une assistance pour identifier une telle expertise pour des projets individuels, travailler avec des fichiers existants ou des moyens similaires (voir ci-dessus sur la manière de puiser dans les réseaux et partenariats existants pertinents), tout en recherchant des synergies et des gains d'efficacité en ce qui concerne l'organisation de certains aspects du S&E. En particulier, la collecte et l'agrégation de données à des fins de rapport et d'évaluation au niveau national, en faisant appel aux organisations et structures gouvernementales pertinentes aux niveaux national et local et / ou à la recherche d'organisations d'experts (du secteur privé) pouvant être chargées de telles tâches peuvent être utiles ici. Dans le cas où un pays présente de graves lacunes en matière de capacités à cet égard, le soutien transfrontalier devrait entrer en jeu, en s'appuyant sur la coordination régionale / GMV et le soutien à la gestion des connaissances / partage des informations (voir ci-dessus). Le suivi-évaluation des actions et des flux financiers de la GMV est un domaine dans lequel le mécanisme de facilitation peut fournir une assistance, en soutenant la mise en place d'un système global, partagé et intégré au niveau de la GMV dans son ensemble.

L'intégration de normes internationales de surveillance et de communication de l'information de pointe jouera un rôle au niveau régional et pour tous les pays. Afin d'améliorer le taux de réussite et le suivi de la restauration des terres ainsi que d'autres activités qui pourraient faire partie de la GMV, y compris les projets énergétiques ruraux, par exemple, il est indispensable de concevoir et de mettre en place un système de suivi pour les projets GMV et l'ensemble de la GMV. Ce système de suivi-évaluation devrait couvrir l'aspect technique, environnemental et socio-économique ainsi que financier de ces projets ou programmes, et devrait être aussi complet que possible, tout en garantissant l'applicabilité et la convivialité. Une approche pragmatique consisterait à s'appuyer sur les directives de suivi et les approches standardisées existantes, par exemple à partir de sources telles que FAO[24]. Il est essentiel qu'un système de suivi-évaluation soit facilement utilisable sur le terrain tout en incluant tous les indicateurs pertinents sous un angle pratique. Par le biais d'ACD, FAO soutient le programme de la GMV (UA / APGMV) pour mettre en place des outils de suivi et de bonnes pratiques avec des formations et des collectes de données de terrain en continu. La mise en œuvre d'un tel système peut être améliorée et complétée par une imagerie satellite de surveillance et d'évaluation à distance, par exemple sous la forme de l'outil Open Foris Collect Earth[25] qui utilise les images satellite haute résolution disponibles dans Google Earth et Bing Maps pour évaluer la densité de la couverture arborée et l'utilisation des terres.

L'utilisation d'approches GAR / GAF qui sont devenues des normes internationales dans le développement et la gestion de projets et programmes de financement environnemental aux niveaux local, national et de la GMV devra être assurée. Le suivi-évaluation des flux financiers à tous les niveaux devront faire partie intégrante de la mise en place de ce système de suivi-évaluation intégré au niveau local et régional. Un tel système remplira un double objectif : 1) un suivi et des rapports réguliers aux niveaux local, national et régional aux intervalles requis ; 2) du matériel d'apprentissage et de bonnes pratiques, adaptés aux besoins de la GMV. Le premier peut être utilisé à des fins d'élaboration de rapports interne et externe, y compris pour les investisseurs et les promoteurs, tandis que le second soutiendra un apprentissage et des améliorations constants - accélérant la mise en œuvre de la GMV.

La prise en charge des besoins financiers concernant les capacités de suivi-évaluation requises sera partiellement assumée par le soutien prévu et décrit pour identifier et soutenir le développement de cette expertise. En outre, les mécanismes de financement et de facilitation proposés peuvent permettre de combler les lacunes financières restantes qui ne peuvent pas être couvertes par les ressources nationales.

### 5.2.5 Créer une approche structurée pour mobiliser des financements

Une approche structurée pour mobiliser le financement requis pour atteindre l'objectif de la GMV 2030 devrait à la fois renforcer les allocations des Etats membres et attirer des fonds extérieurs. Plusieurs aspects liés au financement de la GMV afin de renforcer la mobilisation et d'améliorer la planification et l'absorption des ressources financières sont importants et doivent être traités :

- Renforcer le suivi et le contrôle des projets et des coûts associés à leur mise en œuvre dans le cadre d'un système de suivi-évaluation dédié ;
- Optimiser les ressources financières allouées de manière transparente à travers le renforcement des capacités des acteurs gouvernementaux sur la gestion financière des projets et sur l'accès au financement international ainsi que la mobilisation de nouvelles ressources nationales du secteur public et privé ;
- Renforcer les capacités des acteurs nationaux pour les aider à accéder au financement existant au niveau international de sources publiques et privées ;

[25] Les ressources pertinentes pour la restauration des terres comprennent un récent guide de la FAO sur la façon de déterminer les indicateurs pertinents à surveiller (FAO 2019a: The road to restoration: A guide to identifying priorities and indicators for monitoring forest and landscape restoration', as well as the 'Monitoring and Reporting Tool for Forest and Landscape Restoration' élaboré dans le cadre du projet ACD (FAO 2019b).  
[25] <http://www.openforis.org/tools/collect-earth.html>

- Etablir une option organisée et structurée pour une plus grande mobilisation des ressources financières et la planification de la mise en œuvre réussie de la GMV à travers une facilité financière ou un fonds fiduciaire GMV, par exemple. Cette recommandation est développée dans la section suivante ci-dessous, car l'opérationnalisation d'une stratégie et d'actions pour accélérer la mise en œuvre de la GMV et la mobilisation des investissements nécessaires rend la mise en place d'un fonds et d'un mécanisme de facilitation nécessaire.

### 5.3 UNE APPROCHE STRUCTURÉE POUR MOBILISER LE FINANCEMENT REQUIS

Le principal défi pour la mise en œuvre de la GMV à l'échelle et au rythme requis est l'accès au financement, en particulier pour le financement de projets sur le terrain, mais aussi pour le financement du cadre institutionnel nécessaire pour soutenir la GMV et les initiatives visant à améliorer l'efficacité de l'utilisation et de l'allocation des financements, c'est le cas pour le financement d'un mécanisme de plateforme d'échange entre les pays et les développeurs de projets. Avant d'indiquer les voies à suivre, il est important de comprendre quelles sont les sources de financement disponibles et quelle est la manière la plus efficace de les déployer. Obtenir un financement adéquat pour la mise en œuvre de la GMV peut être difficile et devrait être fait en utilisant une approche mûrement réfléchie.

Une initiative ambitieuse telle que la GMV peut galvaniser l'intérêt d'un grand nombre de sources financières car elle relève du mandat de nombre d'agences, notamment en ce qui concerne la restauration des terres qui figure en bonne place sur l'agenda international (voir chapitre 2) et qui est nécessaire au développement du continent africain. Avec ses multiples avantages en termes d'objectifs environnementaux et de nombreux développements (voir le chapitre 3.2 sur la contribution de la GMV aux ODD), l'initiative a un fort potentiel d'utilisation de financements innovants, à commencer par les financements climatiques, les compensations carbone et les Paiements pour les Services Environnementaux (PSE)[26]. Par exemple, grâce à de tels mécanismes, des incitations financières peuvent être offertes aux agriculteurs ou aux communautés en échange de services écologiques. Outre le secteur public conventionnel et le financement multilatéral de ces activités, il existe de nombreux exemples d'investisseurs du secteur privé qui s'engagent, notamment des sociétés internationales (à des fins de RSE ou de marketing) ou des investisseurs sociaux.

#### 5.3.1 Caractérisation des sources de financement disponibles

Les sources de financement disponibles peuvent être principalement réparties en :

- Sources publiques et privées qui n'attendent pas de retour financier, mais des retours environnementaux et sociaux substantiels, et
- Sources qui attendent des rendements financiers en plus des rendements environnementaux et sociaux.
- 

Toutes ces sources comprennent de nombreuses sous-sources aux caractéristiques variables et qui peuvent être sollicitées en fonction de l'ordre du jour, de la taille, du niveau de risque et des conditions générales des projets ou programmes. Les acteurs et groupes d'acteurs suivants peuvent être affectés aux deux ou trois catégories définies ci-dessus :

- Les sources publiques qui n'attendent pas de retours financiers comprennent les sources de financement locales (nationales, régionales), les sources multilatérales internationales telles que la Banque mondiale, le FEM, la Banque africaine de développement, le Fonds Vert pour le Climat, etc. et les financements bilatéraux provenant d'un pays spécifique gouvernements (par exemple l'Allemagne, la France, le Japon, entre autres). Ces sources sont généralement associées à l'Assistance Technique (AT).

[26] La notion de paiement des services environnementaux (PSE) va bien au-delà de la séquestration du carbone et de l'atténuation des GES, couvrant la protection de la biodiversité ou la protection et la gestion des ressources en eau, par exemple. Cependant, mis à part la composante « séquestration du carbone » déjà intégrée dans les activités de la GMV, ce rapport ne peut pas élaborer sur ces autres services environnementaux.

- Un certain nombre de sources privées et non gouvernementales ne demandent pas de retour financiers :
  - Organisations philanthropiques (par exemple, la Fondation Bill & Melinda Gates),
  - ONGs,
  - Don via l'investissement à impact social,
  - Don via financement participatif (crowdfunding)
- Sources qui attendent un retour financier : un plus grand nombre de ces sources sont disponibles, principalement de nature privée :
  - Grandes institutions financières publiques internationales (Banque mondiale, BAD, BEI, KfW, etc.),
  - Institutions financières locales (banques et autres prestataires de services financiers),
  - Facilitateurs de petites entreprises (business angels, capital-risque),
  - Grandes multinationales (qui ont un intérêt dans les productions locales),
  - Acheteurs d'actifs carbone,
  - Investissements à impact social,
  - Financement participatif,
  - Obligations climatiques et obligations vertes, en cas de grands projets ou de plusieurs projets agrégés, l'émission d'obligations pourrait être envisagée, et
  - Assurance et atténuation de risques à long terme.

Selon les programmes ou projets, ces sources peuvent principalement prêter des fonds, apporter des garanties financières, investir dans des projets via des prises de participations directes ou de dons directs, en échange de l'accès à la production agricole locale. Cependant, chaque programme ou projet gagnerait à avoir un mix de sources de financement le plus approprié. Une telle combinaison de sources financières est également souhaitable en vue d'obtenir un impact durable et reproductible du programme financé. Une source de financement appropriée peut être disponible pour financer des projets à différents stades de développement et peut être reproduite dans d'autres projets similaires en utilisant une combinaison comparable de sources de financement.

### 5.3.2 Accéder, gérer et fournir des fonds pour la mise en œuvre de la GMV

Les conditions individuelles et les chances de succès d'un programme ou d'un projet dicteront le type de sources de financement et les instruments et mécanismes financiers connexes qui peuvent être approchés. Un projet pilote, même lorsqu'il offre des avantages financiers potentiels, peut devoir être financé par une subvention, tandis qu'un projet similaire répliqué d'un projet pilote et reproduit, peut être en mesure d'opter partiellement pour un prêt bonifié ou même de bénéficier de petits mécanismes de capital-risque pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME). De même, les investisseurs philanthropiques ou à impact social n'octroient des fonds qu'à des activités ayant des concepts éprouvés, car ils ne veulent pas prendre le risque d'échouer. Lorsqu'un type de projet n'est pas encore testé, il est préférable d'approcher les sources conventionnelles bilatérales et multilatérales malgré les exigences administratives et le temps de décaissement de ces fonds. Cependant, le cas des projets initiaux, correctement structurés et ayant mis en place une équipe d'experts appropriée, peuvent être éligibles à d'autres instruments, tels que les prêts (bonifiés).

La taille est un autre facteur important. Souvent, les grands projets sont plus faciles à financer que les petits (plus nombreux), car ils sont plus faciles à gérer pour le bailleur de fonds d'un point de vue administratif et ont des impacts environnementaux et sociaux plus importants. Par conséquent, l'agrégation de petits projets sont des outils importants pour atteindre une masse critique et attirer des investissements plus importants.

Deux véhicules complémentaires peuvent être envisagés, pour aider au financement de projets sur le terrain.

- la création d'un « Fonds d'affectation spéciale pour la Grande Muraille verte » et
- la création d'une facilité d'investissement connexe.

Un fonds d'affectation spéciale rassemblera ou obtiendra des engagements fermes d'un certain montant de financement à des fins d'investissement prédéfinies, tandis qu'une facilité visera à faire correspondre les sources de financement disponibles avec les projets sur le terrain. Bien que les deux véhicules soient de nature différente, ils dépendent tous deux des trois mêmes conditions de réussite :

- Accès aux sources de financement,
- Capacité à développer un portefeuille de projets bancables dans les pays de la GMV, et
- Une gestion fiable des fonds collectés et investis, principalement en termes d'efficacité, de transparence et de gouvernance.

Un fonds est capitalisé à des fins et des objectifs d'investissement définis par des sources publiques et, potentiellement, des sources privées. Celles-ci découleraient de la nature de la GMV et des organisations qui dirigent actuellement l'initiative, provenant du point de vue de l'environnement, du développement et du financement de l'environnement (les sources peuvent inclure des pays locaux individuels ainsi que des organisations internationales telles que le Mécanisme Mondial de la CNULCD, le FVC ou la FAO, entre autres). Un fonds octroie des subventions et propose d'autres instruments ou mécanismes (prêts bonifiés, financements innovants via l'achat de carbone...).

#### **Encadré 4 : Le fonds « Neutralité en matière de Dégradation des Terres (NDT) ».**

Le Mécanisme mondial a facilité la création du Fonds NDT, cofinancé par divers partenaires, dont le FEM. Il s'agit d'un fonds d'investissement à impact, combinant des ressources des secteurs public, privé et philanthropique pour soutenir la réalisation de la NDT à travers des projets de gestion durable des terres et de restauration des terres mis en œuvre par le secteur privé.

Le fonds NDT fournit un financement à long terme (dette / équité) pour des projets d'utilisation durable des terres qui réduiront ou inverseront la dégradation des terres. Il fonctionne selon des normes environnementales et sociales solides. Le Fonds utilise une structure à plusieurs niveaux, tirant parti des fonds publics pour accroître les investissements du secteur privé dans le développement durable. L'assistance technique peut être fournie par un mécanisme d'assistance technique associé, financé par des donateurs.

Le fonds NDT a rassemblé plus de 170 million USD. Il est à l'avant-garde et vise à mobiliser des fonds publics pour lever des capitaux privés pour des projets de gestion durable des terres. Elle est ancrée à la Banque européenne d'investissement et l'Agence française de développement qui ont été rejoints par un certain nombre de fondations. L'initiative est également soutenue par de grands partenaires institutionnels de réduction des risques.

Source: <https://www.unccd.int/actions/impact-investment-fund-land-degradation-neutrality>

Un Fond aura l'avantage de débours des fonds plus rapidement et plus efficacement, mais aura accès à un financement limité. Au lieu de cela, une facilité aura accès de facto à un financement très substantiel, mais devra se conformer aux exigences et aux processus des sources de financement existantes. En conséquence, un Fond pourrait être en mesure de débours rapidement pour lancer des projets tandis que la Facilité financerait la mise en œuvre complète.

Une facilité aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets ou de programmes en fournissant un soutien pertinent sous la forme d'une assistance technique directe (soutien aux études et documents) pour élaborer et mettre en œuvre des projets.

Cela garantit l'existence d'un portefeuille de projets fiable pour alimenter le portefeuille d'un fonds. Le mécanisme aide également au développement ciblé des capacités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de projets et de programmes dans le cadre de l'Initiative de la GMV, ce qui est différent des efforts généraux de renforcement des capacités des donateurs. Ce véhicule financier nécessite une petite équipe gérant la facilité et ses activités.

Néanmoins, les deux véhicules sont complémentaires à bien des égards, comme pour attirer des investisseurs supplémentaires, augmenter le portefeuille de projets, potentiellement réduire les coûts administratifs en partageant certaines fonctionnalités, etc. Ils répondent à la nécessité de créer une organisation centrale de soutien au financement (au cœur d'un fonds ou une facilité), qui:

- Aide les porteurs de projets et programmes à comprendre quelles sources de financement sont appropriées ;
- Assiste les projets / programmes dans leur demande de financement ;
- Fonctionne sur une base de préfinancement - contacter et rencontrer des sources de financement (potentielles) pour fournir des informations sur la GMV ;
- Gère et organise la collecte de fonds via le financement participatif et d'autres sources granulaires ;
- Convainc les sources de financement du bien-fondé d'un programme ou d'un projet particulier, y compris la leur faisabilité / viabilité d'un programme ou projet particulier ;
- Explore et comprend potentiellement, avec l'apport de sources de financement (principalement de grands fonds internationaux), quelle est la structure de financement la plus appropriée pour programme ou projet particulier. Cela peut inclure une combinaison de diverses sources de financement et d'instruments financiers ;
- Se tient au courant des priorités de la source de de financement et de l'orientation des différentes sources de financement disponibles et qui investissent déjà dans la GMV ou sont susceptibles de le faire à l'avenir ;
- Explore de nouvelles sources de financement ; et
- Vérifie la bonne utilisation des fonds sur le terrain.

Outre le financement des mesures de restauration des terres sur le terrain, un financement sera également nécessaire pour soutenir un cadre institutionnel et une structure de gouvernance propices. De même, la coopération régionale et les projets transfrontaliers sont importants pour faciliter l'échange d'expériences et d'informations entre les différents projets le long de la GMV (comme la récente initiative en cours de mise en œuvre par SOS Sahel). Une telle approche coopérative pourrait également impliquer la création d'une plate-forme pour agréger les produits agricoles afin qu'ils puissent accéder à des acheteurs éloignés.

### **5.3.3 Création d'un mécanisme / d'une plate-forme centrale pour la GMV**

Aux vues de l'analyse ci-dessus, une approche pour mieux structurer l'accès à des financements supplémentaires ainsi que le développement d'un plus grand nombre de projets consisterait à créer une plate-forme centrale informatique avec plusieurs tâches. En premier lieu, il agirait en tant qu'intermédiaire entre les développeurs de projets GMV et les sources de financement, et fournirait en outre un soutien technique pour le développement et la structuration des projets dans les pays, y compris l'animation, l'évaluation et la structuration de projets. Ce mécanisme informatique aurait une équipe pour gérer, maintenir et travailler avec et via la plateforme. Une telle plateforme serait bénéfique pour un fonds et une facilité.

Cette plate-forme a 2 buts principaux :

Poursuivre de la collecte de fonds et de la recherche d'investisseurs, et fournir l'assistance pour identifier et mettre en correspondance diverses sources, mécanismes et instruments de financement pour cofinancer des projets individuels développés dans le cadre de l'Initiative de la GMV ; et

- Proposer une fonction d'information générale, de gestion des connaissances et de partage dans le contexte du renforcement ciblé des capacités des acteurs et parties prenantes de la GMV.

Dans son premier rôle, la plateforme serait une source centrale d'informations sur la façon de financer des projets pour les développeurs de projets GMV. Il aiderait les développeurs de projets à :

- Comprendre quelles sont les sources de financement disponibles en général ;
- Explorer et comprendre les sources de financement les plus appropriées pour le financement d'un programme ou projet particulier ;
- Approcher et convaincre les sources de financement des qualités et des chances d'un programme ou projet particulier ;
- Appréhender le processus de demande de financement ;
- Gérer et organiser la collecte de fonds pour la GMV via le financement participatif et d'autres sources granulaires.

La plateforme maintiendrait également des liens avec les sources de financement, en contactant et en rencontrant les donateurs potentiels et existants pour les tenir informés des progrès et des initiatives de la GMV. Elle préparerait ainsi le terrain et se tiendrait au courant de l'appétit et de l'orientation du financement des différentes sources de financement, et explorerait également de nouvelles sources de financement. L'interaction avec les sources de financement / bailleurs de fonds aiderait à mieux comprendre et prioriser les programmes et projets GMV qui demandent un financement ; et coordonner le financement des projets et des programmes lorsqu'il existe de multiples sources de financement. Enfin, la plateforme pourrait également contribuer à la vérification du bon décaissement et de l'utilisation des fonds sur le terrain.

Dans son deuxième rôle, elle aiderait les pays de la GMV à identifier les activités appropriées pour rechercher des financements externes et faciliterait le processus de candidature en soutenant le développement de la documentation requise.

Un tel mécanisme de financement pourrait prendre la forme d'une facilité d'investissement dont la mission est d'identifier les financements, d'aider à solliciter ces financements et à leur déploiement efficace et approprié. Il devrait être indépendant mais travailler en étroite collaboration avec des organisations de la GMV telles que l'APGMV.

## REFERENCES

- Union africaine 2007. Déclaration 137 VIII- Décision sur la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et l'Initiative Sahel.
- Commission de l'Union africaine et APA 2012. Stratégie régionale harmonisée (HRS) pour la mise en œuvre de "Great Green Wall Initiative of the Sahara and the Sahel". Document produit avec le soutien de l'Union européenne, de la FAO et du Mécanisme mondial.
- Bernal B, Murray LT, Pearson TRH 2018. Global carbon dioxide removal rates from forest landscape restoration activities. *Carbon Balance and Management* 13:22. <https://doi.org/10.1186/s13021-018-0110-8>
- EEX Africa 2020.
- FAO 2019a. 'The road to restoration: A guide to identifying priorities and indicators for monitoring forest and landscape restoration'. <http://www.fao.org/documents/card/en/c/ca6927en>
- FAO 2019 b. FAO Monitoring and Reporting Tool for Forest and Landscape Restoration. Presentation by Nora Berramouni
- IPCC 2019. Summary for Policymakers. In: *Climate Change and Land: an IPCC special report on climate change, desertification, land degradation, sustainable land management, food security, and greenhouse gas fluxes in terrestrial ecosystems* [P.R. Shukla, J. Skea, E. Calvo Buendia, V. Masson-Delmotte, H.- O. Pörtner, D. C. Roberts, P. Zhai, R. Slade, S. Connors, R. van Diemen, M. Ferrat, E. Haughey, S. Luz, S. Neogi, M. Pathak, J. Petzold, J. Portugal Pereira, P. Vyas, E. Huntley, K. Kissick, M. Belkacemi, J. Malley, (eds.)].
- IUCN 2017. Africa & the Bonn Challenge: A demonstration of leadership. *Forest Brief* No 13.
- IUCN 2019. Gichuki, L., Brouwer, R., Davies, J., Vidal, A., Kuzee, M., Magero, C., Walter, S., Lara, P., Oragbade, C. and Gilbey, B. (2019). *Reviving land and restoring landscapes: Policy convergence between forest landscape restoration and land degradation neutrality*. Gland, Switzerland: IUCN. viii + 34pp.
- Leroux L, Bégué A, Seen DL, Jolivot A, Kayitakire F 2017. Driving forces of recent vegetation changes in the Sahel: lessons learned from regional and local level analyses. *Remote Sensing of Environment*, Elsevier, 2017, 191, pp.38-54. 10.1016/j.rse.2017.01.014. cirad-01952858
- ELD Initiative & UNEP 2015a. Report for policy and decision makers: Reaping economic and environmental benefits from sustainable land management. Bonn, Germany: Economics of Land Degradation Initiative.
- ELD Initiative & UNEP 2015b. *The Economics of Land Degradation in Africa. Benefits of Action Outweigh the Costs*. Authors: Gelaye M. T., Mungatana E., Singh A., Apindi E., Barr J., Zommers Z., Lund G. Bonn, Germany: Economics of Land Degradation Initiative.
- FAO 2004. Carbon sequestration in dryland soils. *World Soil Resources Report* 102.
- FAO 2019. *Building Africa's Great Green Wall. Restoring Degraded Drylands for Stronger and More Resilient Communities*. Authors: Nora Berramouni, Lars Laestadius, Antonio Martucci, Danilo Mollicone, Chiara Patriarca and Moctar Sacande.
- Luedeling E, Sileshi G, Beedy T, Dietz J. 2011. Carbon sequestration potential of agroforestry in Africa. In: Kumar BM, Nair PK: *Carbon Sequestration Potential of Agroforestry Systems: Opportunities and Challenges*. Dordrecht: Springer. p 61-84.
- APA nd: Initiative de la Grande Muraille Verte: Stratégie de Mobilisation des Ressources. DOCUMENT CADRE DE STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES.
- APA 2018. Rapport d'étape sur la Grande Muraille verte 2011-2017. Les échos de la grande muraille verte No.1. Sacande, M., Parfondry, M. & Martucci, A., eds. 2018. *Biophysical and socio-economic baselines: the starting point for Action Against Desertification*. Rome, FAO. 72 pp.
- Stavi I. and Lal R, 2015. Achieving zero net land degradation: Challenges and opportunities. *Journal of Arid Environments* 112:44-51.
- UNCCD 2016. *Land degradation neutrality target setting: A technical guide*. Bonn Germany: UNCCD
- UNEP 2012. *Sahel Atlas of Changing Landscapes: Tracing trends and variations in vegetation cover and soil condition*. United Nations Environment Programme. Nairobi
- WRI 2017. *Roots of Prosperity: The Economics and Finance of Restoring Land*. ISBN 978-1-56973-925-9.



## 6. ANNEXE

### 6.1 APPROCHE ET MÉTHODOLOGIE

L'approche méthodologique est basée sur 4 étapes différentes. Les différentes étapes sont décrites dans la figure 11 ci-dessous.

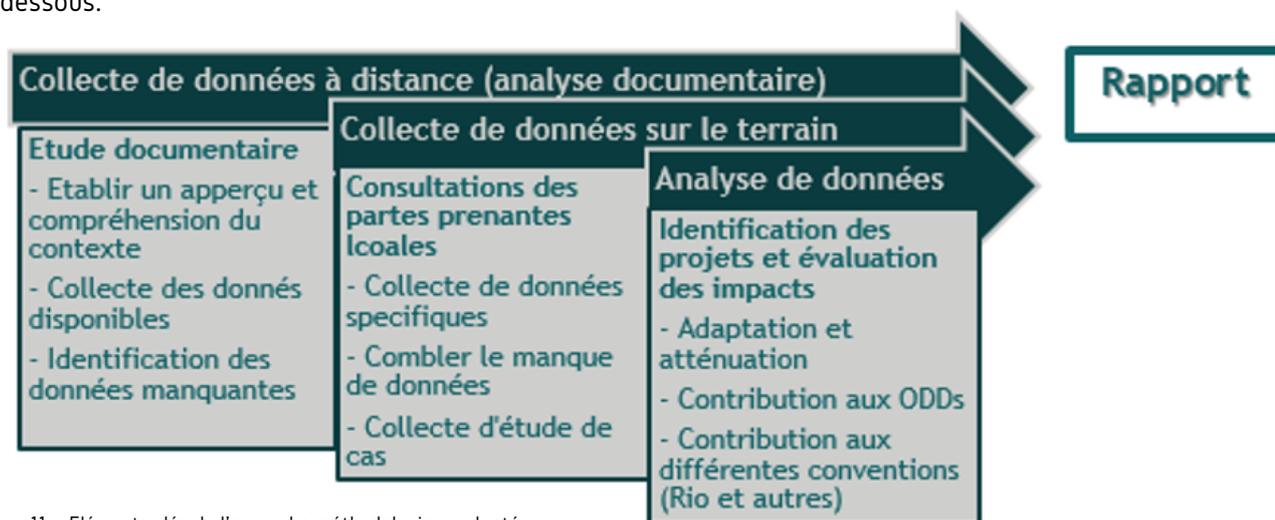


Figure 11 – Eléments clés de l'approche méthodologique adoptée

1. La première étape de l'évaluation a été consacrée à la compréhension et l'appropriation des informations générales sur l'initiative de la GMV. Le travail d'évaluation s'est fait à distance et s'est basé sur une étude documentaire de rapports, descriptions de projets et programmes en relation avec l'initiative de la GMV ainsi que certains documents politiques sous-jacents. L'étude documentaire a permis d'obtenir une compréhension initiale de l'état d'avancement des activités de la GMV dans un contexte général et au sein de chaque pays, des progrès réalisés et difficultés rencontrées par les pays membres ainsi qu'une appréciation des montants de financement promis, décaissés et nécessaires à la mise en œuvre de l'initiative. Des données sur les projets individuels de chaque pays ont été collectées dans une base de données qui sera complétée ultérieurement.
2. Dans un deuxième temps, des informations spécifiques à chaque pays ont été collectées pour les onze pays évalués dans ce rapport. La collecte de données s'est faite à l'aide de l'Agence Panafricaine et a été financée par le Mécanisme Mondial. Afin de collecter un maximum de données qui soient le plus précises possible, Climatekos a participé à une réunion de lancement qui s'est tenue à Dakar en Novembre 2019 durant le 5ème comité de pilotage régional. L'objectif de cette réunion était de discuter de la portée de l'évaluation ainsi que sur les données à inclure dans l'étude avec les différents représentants des pays membres. En outre, la réunion a permis d'informer les différents pays sur l'évaluation prévue dans ce cadre et sur le type de données à collecter. Des discussions ont eu lieu avec les partenaires locaux, nationaux et internationaux sur la mise en œuvre des activités de restauration et de réhabilitation des terres. Après la réunion, des questionnaires ciblés ont été envoyés aux agences nationales GMV ainsi qu'à l'APGMV pour la collecte des données spécifiques aux pays.
3. La troisième étape a porté sur la compilation et l'analyse des données collectées à l'échelle nationale et régionale. Les informations fournies par les points focaux, les agences de la GMV ainsi que l'APGMV ont été distillées afin de fournir une vue d'ensemble complète de l'état actuel de l'Initiative de la GMV, en termes de statut de mise en œuvre du projet et de résultats obtenus, tant au niveau régional que national. Une étude d'impact tenant compte de la portée des trois Conventions de RIO (CNULCD, & CBD)



ainsi que les Objectifs de Développement Durable (ODDs) a été réalisée. Les critères de mesure des impacts se sont appuyés sur des indicateurs quantitatifs d'atténuation (séquestration de carbone) et d'adaptation dans la mesure du possible (résilience). L'évaluation d'impacts a également portée sur certains aspects socio-économiques tels que la génération de revenus et la création d'emplois.

4. Les résultats de l'étape 1, 2 et 3 ci-dessus ont par la suite été synthétisés dans un rapport détaillé ciblant les décideurs mondiaux et le grand public. Le rapport fournit une vue d'ensemble actualisée de l'Initiative de la GMV ainsi qu'une section dédiée aux résultats de l'évaluation à l'échelle régionale et nationale. Enfin, ce rapport fournit également des recommandations qui sont utiles à la mise en œuvre de l'Initiative jusqu'en 2030, incluant une feuille de route et des suggestions pour surmonter les différents obstacles identifiés dans les étapes précédentes.

## **6.2 DONNÉES PAR PAYS**

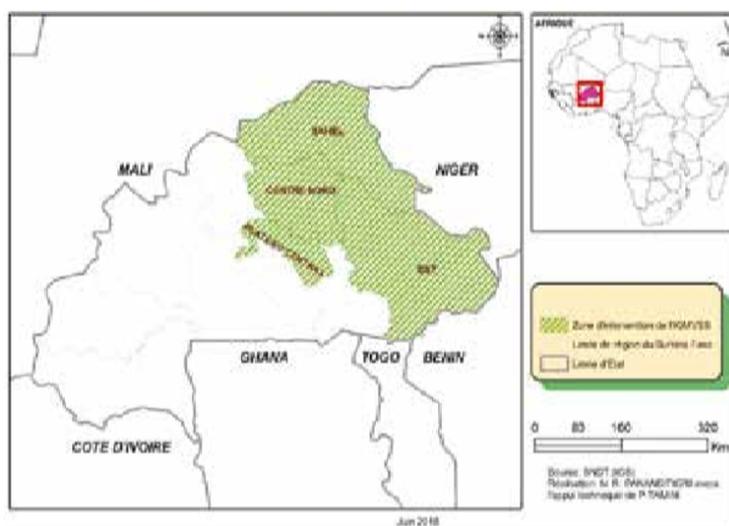
Les fiches pays de chacun des onze Etats membres fournissent un aperçu des données et avancements spécifiques à chaque pays et de la mise en œuvre des activités GMV.

## Burkina Faso

Le Burkina Faso est confronté à des défis environnementaux majeurs, notamment la dégradation des terres et des ressources en eau, la perte de biodiversité et les effets du changement climatique, qui sont aggravés par une mauvaise gestion des ressources naturelles et une pression démographique croissante. A travers l'Initiative de la GMV, le Burkina Faso vise à accroître sa résilience au changement climatique et à augmenter les initiatives de restauration des terres. Plus précisément, un accent est mis sur l'entreprise d'activités qui minimiseront l'érosion et maintiendront la fertilité des sols, tout en augmentant l'utilisation durable des produits non ligneux et en encourageant les activités génératrices de revenus pour les femmes afin d'assurer la sécurité alimentaire des ménages.

### Zone d'intervention de la GMV:

La zone d'intervention prioritaire de la GMV au Burkina Faso comprend cinq régions: Plateau Central, Centre Nord, Sahel, Nord et Est. Ces régions ont été choisies en raison de leur niveau élevé de dégradation des terres et de leur connectivité avec les pays voisins qui font également partie de la GMV. Ces régions comprennent 19 provinces et 132 municipalités pour une superficie de 133 336 km<sup>2</sup>.



### Aspects institutionnels et politiques :

Signature / ratification de l'Initiative GMV:  
2010/2015

Institution nationale de la GMV : Agence nationale créée en 2012.

Dernière stratégie nationale et plan d'action de la GMV : 2018-2022

### Résultats clés:

- 16,6 millions de plantules / plantes produits à ce jour
- 20 383 hectares de terres reboisées
- 250 hectares de fixation de dunes
- 29 602 hectares de terres restaurées
- 12 500 ha de RNA,
- Environ 2800 km de brise-vent
- 26 869 personnes formées
- 45 383 emplois créés
- 6,5 millions USD sous AGR
- 51 633 foyers améliorés construits ou diffusés
- 19 913 kg de semences de 30 espèces ligneuses et 13 espèces herbacées
- 585 ha de mises en défens

### Financement alloué aux activités de la GMV (en USD) :

Financement intérieur : 1 424 000

Financement extérieur : 31 539 611

## Etude de cas : Restauration des paysages forestiers et gestion durables des terres dans la région du Sahel

<b>Donateur / agence d'exécution</b>	FAO, FEM, UE (via FFEM)  <b>FONDS FRANÇAIS POUR L'ENVIRONNEMENT MONDIAL</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Restauration de paysages</li> <li>• Développement d'activités génératrices de revenus</li> </ul>
<b>Activités</b>	<p>Le projet combine des aspects de la gouvernance internationale ou des aspects résultant d'engagements nationaux avec des actions de restauration locales. Trois municipalités du Burkina Faso et trois municipalités au Niger sont assistées avec la restauration des paysages de leur territoire et le développement d'activités génératrices de revenus, par la mise en place de services financiers municipaux et une gestion participative décentralisée des ressources naturelles.</p> <p>Zone d'intervention : Sahel et région orientale (Burkina Faso), Région de Tillabéry (Niger)</p>
<b>Financement en millions USD</b>	8.8
<b>Année de début</b>	2017
<b>Année finale</b>	2021



## Etude de cas : Alliance Sahel / Améliorer la sécurité alimentaire et l'accès aux soins - RESTE

<b>Donateur / agence d'exécution</b>	
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider à maintenir la stabilité sociale et économique dans la région du lac Tchad et la bande sahélienne à l'ouest du pays.</li> <li>• Cibler les jeunes et les femmes, en particulier pour améliorer leurs chances d'accéder à un emploi ou à une activité économique durable.</li> </ul>
<b>Activités</b>	n / a
<b>Financement en millions USD</b>	27
<b>Année de début</b>	2017
<b>Année finale</b>	2021
<b>Statut</b>	En cours
<b>Impacts atteints</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 96,2 hectares de terres ont bénéficié d'une meilleure gestion agricole.</li> <li>• 7939 personnes ont reçu une assistance liée à la sécurité alimentaire.</li> <li>• 3220 emplois ont été créés et 5000 personnes ont été aidées à développer des activités génératrices de revenus.</li> </ul>

## Djibouti

En raison des conditions climatiques difficiles, l'agriculture de type oasis et l'élevage intensif sont les seules activités possibles à Djibouti. L'objectif de l'Initiative de la GMV est d'assurer un développement agroforestier-pastoral rentable et durable en se concentrant sur le développement de l'élevage afin d'augmenter la sécurité alimentaire et de maintenir les populations sur la terre.

### Zone d'intervention de la GMV :

La zone d'intervention de la GMV couvre 3 régions : Dikhil, Ali-Sabieh et Arta qui sont divisée en 5 unités géographiques. Le couloir GMV à Djibouti est d'environ 209 km de long et 15 km de large, occupant une superficie totale de 342 826 ha. La population de cette zone est estimée à 120 000 habitants, dont 65% sont ruraux (44% nomades et 21% sédentaires) et 35% urbains.



### Aspects institutionnels :

Signature / ratification de l'Initiative de la GMV: 2010/2011

Institution nationale de la GMV : création d'une agence de mise en œuvre en 2011

Dernière stratégie nationale et plan d'action de la GMV : 2016-2020

Alignement de la GMV avec les politiques nationales : La composante nationale de la GMV a obtenu le statut de sous-direction au sein du ministère de l'Environnement et du Développement durable

### Résultats clés :

- 90 hectares de terres reboisées
- 32 hectares sous ANR
- 6 hectares de terres restaurées
- 24 personnes formées

### Financement alloué aux activités de la GMV en USD :

Financement intérieur : n/d

Financement extérieur : n/d

## Érythrée

Étant donné que la majeure partie du territoire de l'Érythrée est constituée de zones semi-désertiques et arides, tout le pays peut donc être considéré comme une zone d'intervention de la GMV. En Érythrée l'Initiative de la GMV est basée sur des politiques et activités visant à promouvoir la conservation des sols et des eaux dans les bassins versants, les terres agricoles et le long des rivières et des ruisseaux.

### Zone d'intervention de la GMV :

Aucune information n'est disponible sur la zone d'intervention considérée pour la mise en œuvre de la GMV. Étant donné que les zones arides ou semi-arides couvrent 80% de la superficie totale de l'Érythrée, l'ensemble du pays pourrait être considéré comme une zone d'intervention de la GMV.

### Aspects institutionnels :

Signature / ratification de l'Initiative GMV :

2010 / en cours

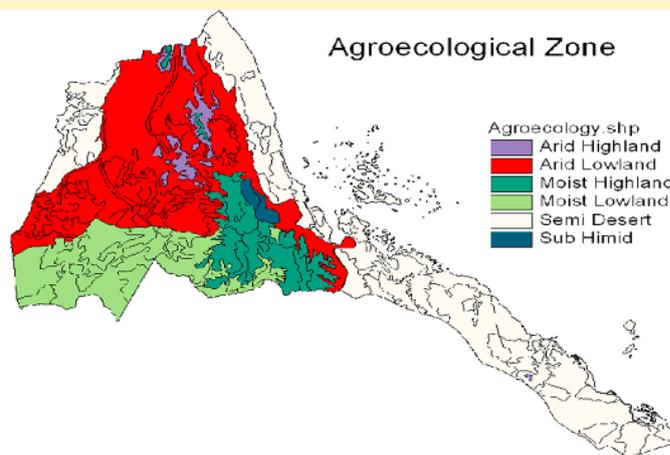
Institution nationale de la GMV : Point focal national créé

Dernière stratégie nationale et plan d'action de la GMV : 2016-2020

### Financement alloué aux activités de la GMV (en USD) :

Financement intérieur : n/d

Financement extérieur : n/d



### Résultats clés :

- 128,8 millions de plants d'arbres plantés ;
- 52 930 hectares de surface dégradée en terrasses et boisés ;
- 394 380 hectares clos / régénération naturelle assistée ;
- 165 231 terres agricoles dégradées en terrasses.

## Ethiopie

Les forêts et zones végétalisées d’Ethiopie ont subi une déforestation et dégradation intense, avec un taux de déforestation annuel estimé à environ 91 000 ha par an. Le gouvernement éthiopien s’est donc engagé à restaurer 15 millions d’hectares de terres dégradées et déboisées d’ici 2030. Les activités menées dans le cadre de l’Initiative de la GMV visent à conserver et restaurer les terres, tout en mettant en place des activités génératrices de revenus pour inverser les flux migratoires vers les zones restaurées. La GMV s’aligne pleinement sur les priorités nationales de développement et de restauration des terres.

### Zone d'intervention GMV :

La GMV éthiopienne s’étend de la frontière soudanaise au nord-ouest à la frontière djiboutienne. Elle traverse les plaines du nord-est du pays et couvre 58 woredas (unités administratives équivalentes des districts) dans trois Etats régionaux nationaux. Les activités de la GMV ont été mises en œuvre dans 58 woredas dans le cadre du programme régulier de gestion des ressources naturelles du gouvernement.

### Aspects institutionnels :

Signature / ratification de l’initiative GMV :  
2010/2014

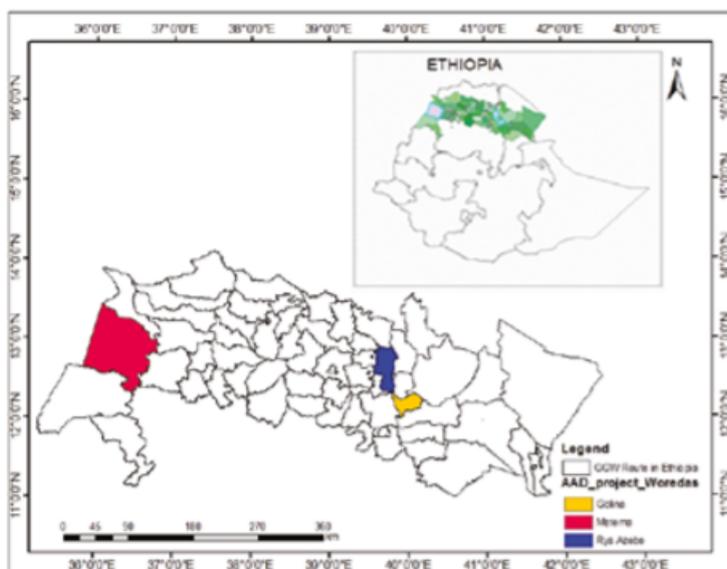
Institution nationale de la GMV : Un point focal national est situé à la Direction de la réhabilitation des terres du ministère de l’Environnement, des Forêts et du Changement climatique.

Dernière stratégie nationale et plan d’action de la GMV : 2016-2020

### Financement alloué aux activités de la GMV en USD :

Financement intérieur : 482 975

Financement extérieur : 1 666 667



### Résultats clés:

- 5,5 milliards de plantes et plantules produits;
- 151 448 hectares de terres reboisées;
- 792 711 hectares de terrasses;
- 240 hectares de jardins multifonctionnels;
- 91 km de brise-vent;
- 236 551 hectares sous ARN;
- 96 774 hectares de terres restaurées;
- 893 706 hectares de gestion des bassins versants et de forêt;
- 62 759 personnes formées et 218 405 emplois créés.

## Etude de cas : Répondre au risque croissant de sécheresse

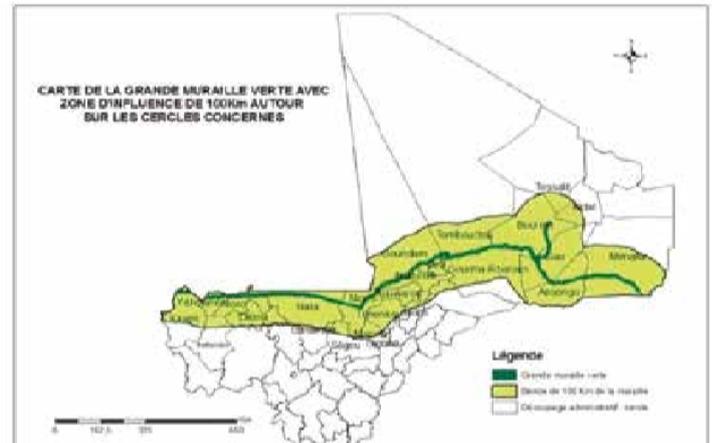
<b>Donateur / agence d'exécution</b>	 GREEN CLIMATE FUND
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fournir aux communautés rurales des approvisionnements en eau essentiels pour la disponibilité d'eau potable toute l'année et l'irrigation à petite échelle pour faire face aux risques de sécheresse et d'autres impacts climatiques.</li></ul>
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Introduction du pompage de l'eau à l'énergie solaire et de l'irrigation à petite échelle ;</li><li>• Réhabilitation et gestion des terres dégradées autour des sources d'eau ;</li><li>• Création d'un environnement propice en sensibilisant et en améliorant les capacités locales.</li></ul>
<b>Financement en millions USD</b>	50
<b>Durée</b>	2018-2023

## Mali

Le Mali poursuit une approche innovante et inclusive des actions de synergie pour lutter contre la désertification, la restauration des terres et la conservation de la biodiversité. Dans le cadre de l'Initiative de la GMV, le Mali se concentre sur le développement des systèmes de production agricole, forestière et pastorale mais aussi sur l'amélioration des infrastructures socio-économiques de base et la création de richesse par le développement d'activités génératrices de revenus afin de contribuer à la sécurité alimentaire et la relance d'une croissance économique durable.

### Zone d'intervention de la GMV:

Au Mali, la zone d'intervention de la Grande Muraille Verte couvre toutes les localités entre les isohyètes 100 mm au Nord et 500 mm au Sud. La zone comprend sept régions administratives (Kayes, Koulikoro, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Menaka), 14 cercles, 204 communautés rurales et 2 622 villages.



### Aspects institutionnels :

Signature / ratification de l'Initiative GMV :  
2010/2011

Institution nationale GMV :

Agence nationale de la GMV depuis septembre 2019, placée au ministère de l'environnement, pour l'assainissement et le développement durable.

Dernière stratégie nationale et plan d'action de la GMV : 2011-2015

### Résultats clés :

- 135 472 de plants et plantules produits
- 6 297 hectares de terres reboisées
- 120 hectares de terres restaurées
- 41 hectares sous RNA
- 18 hectares de fixation de dunes
- 891 personnes formées

### Financement alloué aux activités de la GMV (en USD):

Financement intérieur : 3 305 085

Financement extérieur : 23 476 931

## Etude de cas : Gestion des ressources naturelles dans un climat en évolution au Mali

<b>Donateur / agence d'exécution</b>	<p>Banque mondiale, FEM, FPMA, gouvernement du Mali</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p><b>GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY</b> INVESTING IN OUR PLANET</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><b>THE WORLD BANK</b></p> </div> </div>
<b>Objectifs</b>	<p>L'objectif du projet est d'amplifier l'adoption de pratiques durables de gestion des terres et de l'eau dans les communautés ciblées au Mali, dans le but d'améliorer la résilience à long terme à la variabilité climatique et au changement climatique des écosystèmes et des populations.</p> <p>Le projet comprend quatre volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Gestion de connaissances et de la communication ;</li> <li>● Une amplification des pratiques de gestion durable ;</li> <li>● Coordination et suivi ;</li> <li>● Evaluation des activités du projet.</li> </ul>
<b>Activités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Renforcer les mécanismes de partage des connaissances en SLM et changement climatique ;</li> <li>● Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des acteurs concernés pour l'intégration de la GDT dans les plans de développement communaux ;</li> <li>● Amplifier les bonnes pratiques de gestion des terres ;</li> <li>● Augmenter les revenus et la résilience des communautés vulnérables.</li> </ul>
<b>Financement en millions USD</b>	<p>21,5</p>
<b>Durée</b>	<p>2014 – 2019</p>
<b>Statut</b>	<p>Terminé</p>
<b>Impacts atteints</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Ce projet a financé 658 microprojets générateurs de revenus avec 16 249 bénéficiaires.</li> <li>● 940 ha de forêt et 1815 ha de terrain ont été aménagés. Formation de 176 membres de quatre-vingt-huit brigades villageoises autour des forêts aux techniques de lutte contre les incendies de brousse.</li> </ul>

## Mauritanie

A ce jour, la mise en œuvre de la GMV en Mauritanie s'est concentrée sur la réalisation d'une situation de référence de la zone d'intervention en 2014. Dans un proche avenir, l'Agence nationale de la GMV souhaite établir une Alliance nationale GMV, mettre en œuvre le programme des zones humides continentales dans le couloir GMV, accélérer la mise en œuvre de l'Initiative de la GMV dans les municipalités de Trarza et Brakna, et se concentrer sur le développement de plans régionaux et de projets transfrontaliers.

### Zone d'intervention de la GMV:

La zone d'intervention de la GMV couvre six wilayas : Trarza, Brakna, Tagant, Assaba, Hodh El Gharbi et Hodh Charghi. Le couloir GMV traverse 15 Moughataas, 45 communes, peuplées de 481260 habitants, en plus du département Chami, Chinguitti et de la ceinture verte de Nouakchott.

### Aspects institutionnels :

Signature / ratification de l'initiative GMV :  
2010/2013

Institution nationale GMV : Agence nationale de la GMV depuis 2013 ; en 2017 la création de 4 bureaux régionaux fonctionnels : à Trarza, Brakna, Chami et Chinguitti.

### Financement alloué aux activités de la GMV (en USD):

Financement intérieur : 9 151 746

Financement extérieur : 1 486 667



### Résultats clés :

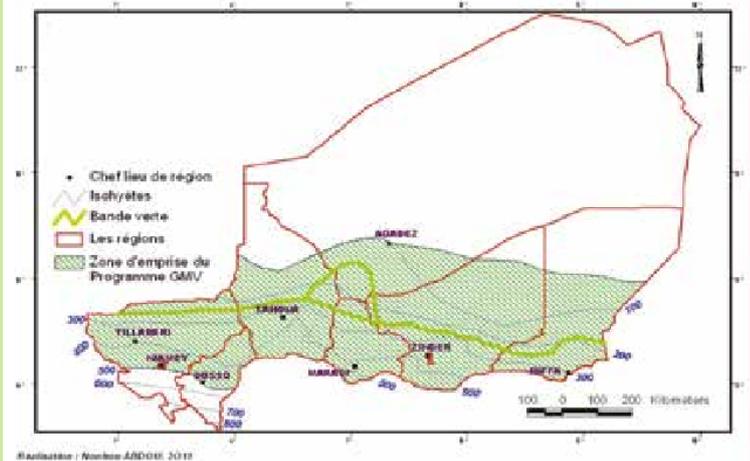
- 2 272 millions d'arbres plantés
- 2 860 hectares de dunes fixées
- 550 hectares clôturés (protégés)
- 350 hectares en semis direct
- Plus de 2 000 000 de plantes / plantules produits

## Niger

Les initiatives incluses dans le plan de mise en œuvre de la GMV au Niger relèvent de divers domaines environnementaux et socio-économiques et comprennent des activités telles que l'adoption de bonnes pratiques en matière de gestion durable des terres et de l'eau et des techniques agricoles améliorées. L'initiative GMV devrait donc contribuer à verdir le Niger et à garantir une sécurité alimentaire durable pour les populations et le bétail ainsi qu'à accroître la séquestration du carbone.

### Zone d'intervention de la GMV :

La zone d'intervention de la Grande Muraille Verte au Niger se situe entre les isohyètes 100 mm au nord et 500 mm au sud et s'étend sur trois zones climatiques du nord au sud : la zone saharienne, la zone sahélo-saharienne et la zone sahélienne. Il couvre les régions de Diffa, Zinder, Maradi, Tahoua, Agadez, Dosso, Tillabéri et Niamey et 228 municipalités.



### Aspects institutionnels :

Signature / ratification de l'initiative GMV :  
2010/2011

Institution nationale GMV : Agence nationale de  
la Grande Muraille verte depuis 2012

Dernières stratégies nationale et plans d'action  
GMV : 2011-2015

### Résultats clés :

- 146 millions de plants et plantules produits
- 364 615 hectares de terres reboisées
- 363 928 hectares de terres restaurées
- 310 hectares sous RNA
- 80 040 hectares de fixation des dunes
- 1 200 personnes formées
- 21 487 emplois créés

### Financement alloué aux activités de la GMV (en USD) :

Financement intérieur : 7 796 610

Financement extérieur : 70 271 630

## Étude de cas : Le projet d'appui à l'agriculture intelligente face au climat

<b>Donateur / agence d'exécution</b>	 <b>THE WORLD BANK</b>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer l'adaptation aux risques climatiques ;</li><li>• Améliorer la productivité agricole parmi les communautés cibles ;</li><li>• En cas de crise ou d'urgence, apporter une réponse immédiate et efficace.</li></ul>
<b>Activités</b>	Promouvoir la GDT avec des interventions coordonnées pour : <ul style="list-style-type: none"><li>• Optimiser la gestion des différentes activités de GRN (agriculture, élevage, foresterie) ;</li><li>• Prendre en compte l'environnement extérieur (contexte de décentralisation, politiques, réglementations, marchés, etc.) qui pourrait altérer les relations entre les parties prenantes ;</li><li>• Encourager les consultations inclusives des parties prenantes.</li></ul>
<b>Financement en millions USD</b>	111
<b>Durée</b>	2016 - 2021

## Nigéria

Au Nigéria, les économies et les moyens de subsistance des communautés vivant dans la région sèche dépendent en grande partie du sol, de l'eau et du couvert végétal. Ces derniers étant de plus en plus menacés par la désertification et les sécheresses récurrentes, le développement socio-économique de la région sèche du pays est menacé. La GMV empêchera ou inversera le processus de dégradation des écosystèmes tout en améliorant les conditions de vie des communautés affectées en améliorant la fourniture de services écosystémiques. L'un des éléments clés du programme nigérian de la GMV est la création d'un brise-vent contigu sur 1 359 km de l'Etat de Kebbi au nord-ouest à l'Etat de Borno au nord-est.

### Zone d'intervention de la GMV :

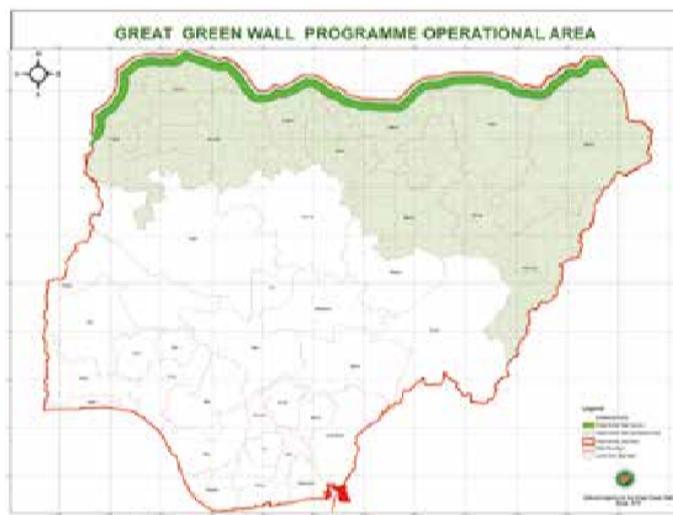
Le programme nigérian GMV est mis en œuvre dans les onze Etats d'Adamawa, Bauchi, Borno, Gombe, Jigawa, Kano, Katsina, Kebbi, Sokoto, Yobe de Zamfara. Ces Etats, couvrant 43% du territoire nigérian, comptent plus de 40 millions d'habitants et sont les plus exposés aux sécheresses récurrentes, à la dégradation des terres et à la désertification.

### Aspects institutionnels :

Signature / ratification de l'initiative GMV : 2010 / en cours

Institution nationale de la GMV : le Conseil National de la Grande Muraille Verte (CNGMV) et une structure administrative de la GMV

Dernière stratégie nationale et plan d'action de la GMV : 2016-2020



### Résultats Clés:

- 7,6 millions de plantes et plantules produits
- 2 801 hectares de terres reboisées
- 373 hectares de jardins polyvalents
- 709 km brise - vent
- 1205 personnes formées
- 1 396 emplois créés

### Financement alloué aux activités de la GMV (en USD) :

Financement intérieur : 482 975

Financement extérieur : 1 666 667

## Sénégal

Au Sénégal, les activités opérationnelles de la GMV ont débuté en 2008, celles-ci sont principalement axées sur la restauration des terres et le développement d'initiatives agroforestières. Les interventions réalisées dans le cadre de la GMV visent à créer des conditions propices au rétablissement de la sécurité alimentaire et énergétique, au maintien de la biodiversité et à la création d'emplois verts.

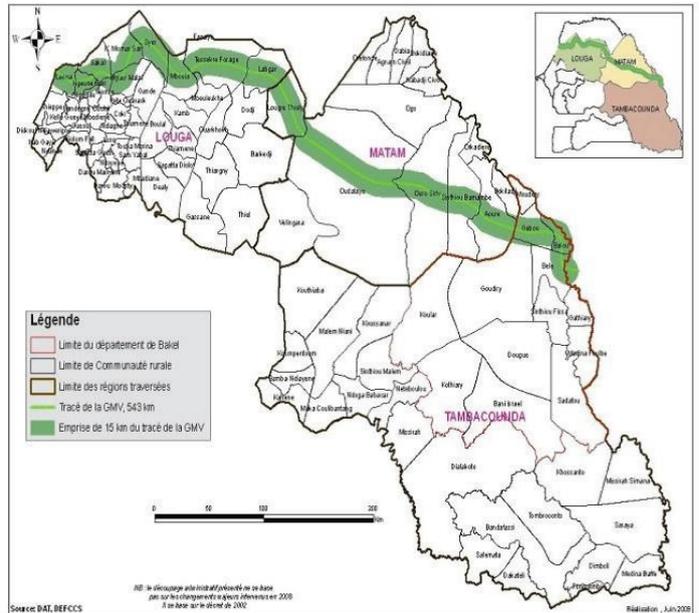
### Zone d'intervention de la GMV :

Au Sénégal, le tracé de la GMV s'étend sur une longueur de 545 km pour une superficie 817 500 ha. La zone d'intervention est dominée par l'activité pastorale, avec une prédominance des activités agricoles et d'élevages. La zone d'intervention couvre 3 régions administratives (Tambacounda, Matam et Louga), 5 départements et 16 communes. La population touchée par ce projet est de 322 221 habitants.

### Aspects institutionnels :

Signature/ratification de l'initiative GMV :  
2010/2014

Institution nationale de la GMV : Mise en place de l'agence nationale de la GMV depuis Septembre 2019 placée sous la supervision du Ministre de l'environnement pour l'assainissement et le développement durable. Dernière stratégie nationale et plan d'action de la GMV : La stratégie nationale et le plan d'action quinquennale de la GMV ont été élaborés et validés en Novembre 2012.



### Résultats clés :

- Plus de 18 millions de plantes et plantules produits
- 72452 ha de forêt reboisée
- 13 2050 km de haie brise-vent
- 33 500 ha sous RNA
- 119 202 ha de terres restaurées
- 2120 personnes formées

### Financement alloué aux activités de la GMV (en USD) :

Financement intérieur : 18 300 000

Financement extérieur : n/d

## Soudan

Le Soudan est confronté à de nombreux défis environnementaux et politiques, notamment la désertification et la dégradation des terres, la pollution de l'eau, la déforestation, l'érosion des sols et la perte de biodiversité, ainsi que des problèmes de gouvernance et de sécurité. Les projets prioritaires incluent la gestion durable des ressources naturelles avec des composantes sur la foresterie, l'agriculture, l'élevage et la restauration des parcours, en plus d'une meilleure récupération de l'eau.

### **Zone d'intervention de la GMV :**

La configuration de la GMV au Soudan est située au-dessus de 14 degrés de latitude nord, couvrant une superficie de 22 800 km<sup>2</sup>. Un tronçon de 1520 km d'ouest en est et de 15 km de large, tel qu'adopté par l'Union africaine.

### **Aspects institutionnels :**

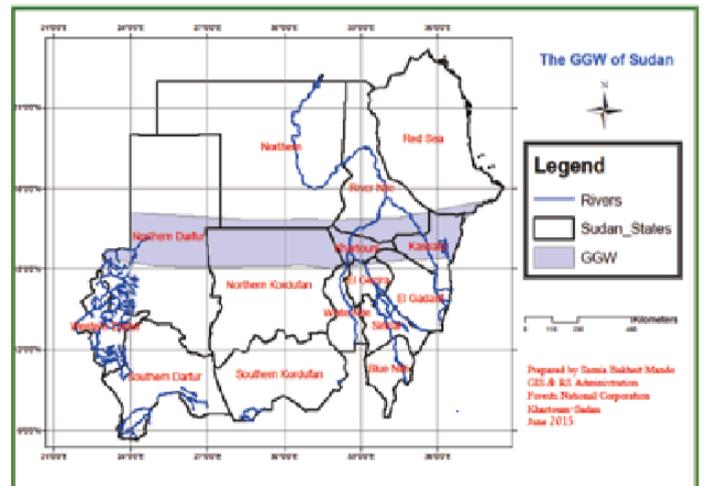
Signature / ratification de l'initiative GMV :  
2010/2011

Institution nationale de la GMV : l'Agence nationale de la Grande Muraille Verte créée en octobre 2010 et renouvelée en 2014 (décret)

### **Financement alloué aux activités de la GMV (en USD) :**

Financement intérieur: 0

Financement extérieur : 19 730 000



### **Résultats clés :**

- 1,9 million de plantes et plantules produits
- 85 000 hectares de terres restaurées
- 2500 hectares sous ANR
- 1 716 bénéficiaires

## Étude de cas: Projet de gestion durable des ressources naturelles du Soudan (SSNRMP)

<b>Donateur / agence d'exécution</b>	<p>FEM &amp; SAWAP</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="text-align: center;">  <p><b>GLOBAL ENVIRONMENT FACILITY</b> INVESTING IN OUR PLANET</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p><b>THE WORLD BANK</b></p> </div> </div>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître l'adoption des pratiques de GDT dans les paysages ciblés (Kassala, Gezira et Nil Blanc)</li> </ul>
<b>Activités</b>	<p>Adoption de meilleures pratiques de gestion des sols et de l'eau ;  Réhabilitation des écosystèmes forestiers et gestion des parcours ;  Création d'activités de subsistance alternatives durables liées à la gestion des ressources naturelles ;  Renforcement des capacités de mise en œuvre de la GDTE et de la conservation de la biodiversité.</p>
<b>Financement en millions USD</b>	<p>7.73</p>
<b>Durée</b>	<p>2014 – 2018</p>
<b>Statut</b>	<p>Terminé</p>
<b>Impacts atteints</b>	<p>Total des terres réhabilitées 21 747 ha ; dont 15 448 restauration forestière, 6 300 restaurations des parcours.  Réhabilitation des sols : 210 ha.  650 000 plants produits.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 170 femmes formées.</li> </ul>

### 6.3 LISTE DE PROJETS DE RESTAURATION DES TERRES DANS LES ONZE PAYS

Un fichier Excel contenant une liste des activités qui ont été identifiées jusqu'à présent est disponible sur demande.



# GREAT GREEN WALL

2020 La Grande Muraille verte : Etat de mise en œuvre et perspectives à l'orée 2030 Climatekos gGmbH  
© UNCCD 2020. Tous droits réservés.

e-ISBN: 978-92-95118-27-0

## Avertissement

Ce rapport a été préparé par Climatekos gGmbH ([www.climatekos.com](http://www.climatekos.com)) avec le soutien financier du gouvernement irlandais. Ce rapport constitue une version avancée d'un rapport phare sur « l'état de la Grande Muraille Verte ». Les problèmes actuels liés à l'épidémie du COVID19 ont empêché une bonne collecte de données et de ce fait ce rapport n'inclut pas les données les plus récentes. Il représente néanmoins une importante collecte d'informations et permet de fournir au lecteur un état des lieux adéquat de la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte. Une version finale complète de ce rapport sera disponible fin 2020.

Les désignations employées et la présentation du matériel dans ce produit d'information n'expriment en aucune manière l'opinion de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD) concernant le statut juridique ou de développement de tout pays, territoire, ville ou région ou de ses autorités, ou concernant la délimitation de ses frontières ou limites. La mention d'entreprises ou de produits de fabricants spécifiques, qu'ils soient ou non brevetés, ne signifie pas que ceux-ci ont été avalisés ou recommandés par la CNULCD par rapport à d'autres de nature similaire qui ne sont pas mentionnés. Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles des auteurs ou contributeurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue ou les politiques de la CNULCD.

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne peuvent en aucun cas être considérées comme exprimant une position officielle de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULCD).



**Nations Unies**  
Convention sur la lutte  
contre la désertification